



PREFET DU NORD

Préfecture du Nord
Secrétariat général

Direction
des relations avec les
collectivités territoriales

Bureau de
l'intercommunalité et
des finances locales

**Arrêté préfectoral approuvant le schéma départemental
de coopération intercommunale du Nord**

---oOo---

Le Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

VU la loi n° 2010-1536 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales et notamment son titre III consacré au développement et à la simplification de l'intercommunalité ;

VU l'article 35 de cette loi, codifié à l'article L 5210-1-1 du code général des collectivités territoriales, qui prescrit, dans chaque département, l'élaboration d'un schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) ;

VU la loi n° 2012-281 du 29 février 2012 visant à assouplir les règles relatives à la refonte de la carte intercommunale ;

VU le projet de schéma départemental de coopération intercommunale du Nord présenté aux membres de la commission départementale de coopération intercommunale du Nord (CDCI), le 29 avril 2011 ;

VU la consultation engagée le 3 mai 2011 de l'ensemble des communes, des établissements publics de coopération intercommunale et des syndicats mixtes concernés par les propositions du projet de SDCI du Nord ;

VU les avis recueillis des préfets du Pas-de-Calais, de la Somme, et de l'Aisne sur les projets de SDCI du Nord intéressant des communes de leur département ;

VU la transmission pour avis, le 17 août 2011, à la CDCI du Nord, du projet de schéma ainsi que de l'ensemble des avis émis lors de ces consultations ;

VU les travaux de la CDCI du Nord lors de ses séances du 8 juillet , 10 et 16 août, 7 octobre, 4 et 18 novembre 2011 et 20 janvier 2012 et notamment les amendements adoptés par les membres de la commission départementale de coopération intercommunale sur le projet de SDCI du Nord ;

VU l'avis favorable émis par la commission départementale de coopération intercommunale du Nord, le 20 janvier 2012, sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale ;

SUR proposition du Secrétaire Général,

ARRÊTE

- Article 1^{er}** : Le schéma départemental de coopération intercommunale du Nord annexé au présent arrêté est approuvé.
Il est strictement conforme au projet de schéma tel qu'amendé par la CDCI dans ses séances du 8 juillet, 10 et 16 août, 7 octobre, 4 et 18 novembre 2011 et 20 janvier 2012 et qui a fait l'objet d'un avis favorable de la CDCI lors de la séance du 20 janvier 2012.
- Article 2** : En application de l'article 6 de la loi n° 2012-281 du 29 février 2012 susvisée, la communauté de communes de l'Enclave et les communes membres seront à nouveau consultées sur l'établissement public de coopération intercommunale de rattachement. Les dispositions correspondantes du schéma sont réservées dans l'attente et seront arrêtées après consultation de la CDCI.
- Article 3** : Mention du présent arrêté sera faite dans un journal diffusé dans le département du Nord.
- Article 4** : Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord. Le schéma départemental de coopération intercommunale du Nord annexé sera consultable sur le site Internet de la préfecture à l'adresse suivante: www.nord.gouv.fr
- Une version papier du schéma pourra être consultée par toute personne intéressée à la préfecture du Nord (Direction des relations avec les collectivités territoriales – bureau de l'intercommunalité et des finances locales) et dans les sous-préfectures d'Avesnes, Cambrai, Douai, Dunkerque et Valenciennes.
- Article 5** : En application des dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa dernière mesure de publicité.
- Article 6** : Le Secrétaire général et les Sous-préfets d'Avesnes, Cambrai, Douai, Dunkerque et Valenciennes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

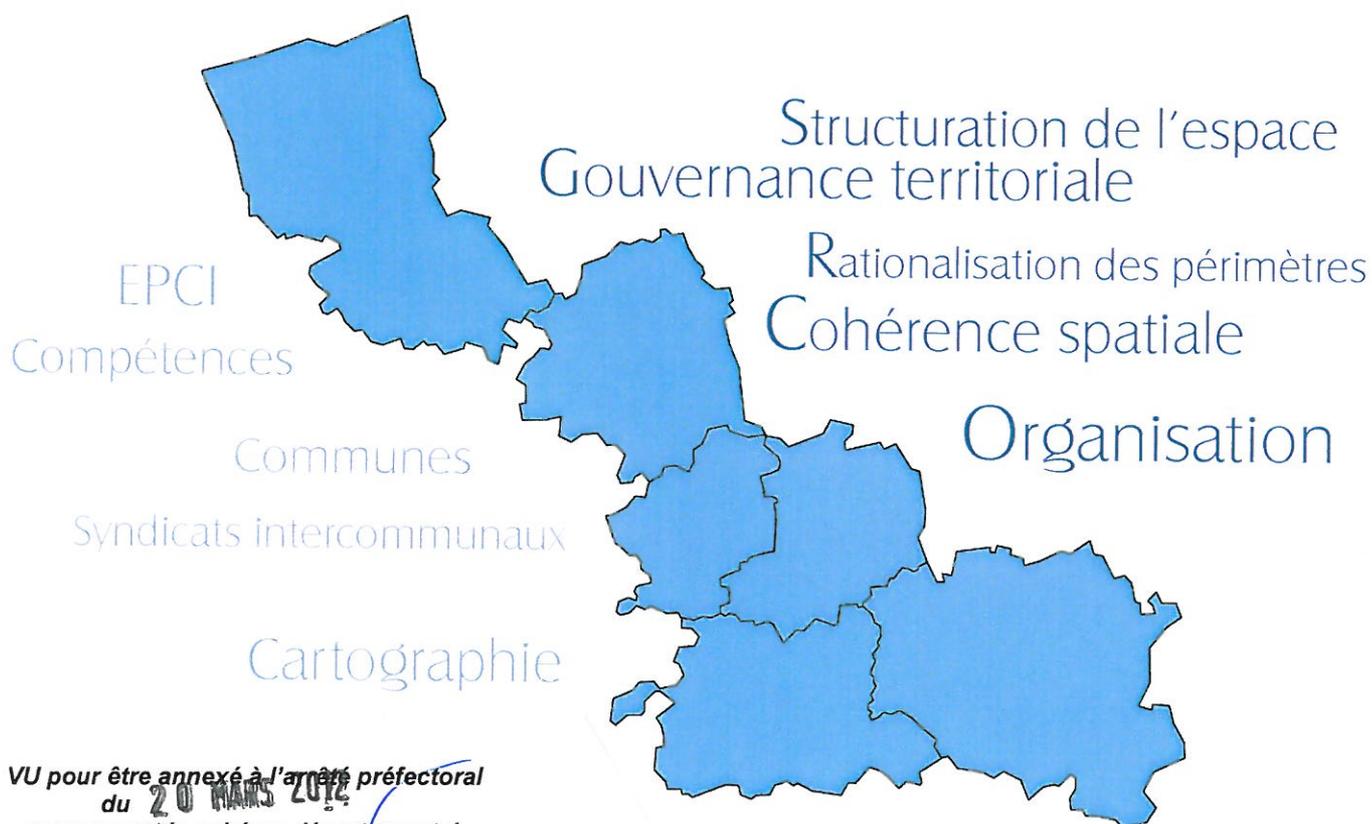
Fait à Lille, le 20 MARS 2012



Dominique BUR



Schéma départemental de coopération intercommunale du Nord



VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral
du 20 MARS 2012
approuvant le schéma départemental
de coopération intercommunale du Nord

le Préfet,

Dominique BUR.

Schéma départemental de coopération intercommunale du Nord

Sommaire

I - Présentation générale de l'élaboration du SDCI	4
A - Les enjeux	4
B - Rappel de la situation du département du Nord au regard de ces éléments au 1 ^{er} Janvier 2011	4
C - La méthode d'élaboration du SDCI	5
D - Les choix ouverts par la loi	
1 - le choix des compétences	10
2 - Le choix dans l'exercice des compétences : la définition de l'intérêt communautaire	11
II - L'évolution de la carte intercommunale du Nord par arrondissement :	
Propositions et évolutions adoptées	12
1 - Arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe	12
2 - Arrondissement de Cambrai	16
3 - Arrondissement de Douai	20
4 - Arrondissement de Dunkerque	22
5 - Arrondissement de Lille	26
6 - Arrondissement de Valenciennes	29
III - La cartographie des évolutions adoptées	33
A - Les EPCI à fiscalité propre	34
1 - le projet de SDCI	34
2 - le schéma adopté	35
B - Les syndicats	114
1 - Arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe	115
2 - Arrondissement de Cambrai	126
3 - Arrondissement de Douai	128
4 - Arrondissement de Dunkerque	130
5 - Arrondissement de Lille	136
6 - Arrondissement de Valenciennes	142
IV - Annexes :	159
1 - Carte des schémas de cohérence territoriale (SCOT)	161
2 - Carte des Parcs naturels régionaux	163
3 - Synthèse des travaux de la CDCI	164

Pour accéder au contenu, cliquez sur les intitulés ci-dessus.

I - Présentation générale de l'élaboration du SDCI :

A - Les enjeux

Le SDCI approuvé constitue le cadre de référence de l'évolution de la carte intercommunale dans le département pour les années à venir.

Aux termes de l'article 35 de la loi du 16 décembre 2010, le schéma doit prévoir une couverture intégrale du territoire par des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, la suppression des enclaves et discontinuités territoriales et la constitution d'EPCI à fiscalité propre regroupant au moins 5 000 habitants.

Il doit également définir les modalités de rationalisation des périmètres des EPCI, en favorisant la solidarité financière, et des syndicats en en diminuant le nombre.

Le schéma s'attache à définir les enjeux de pertinence ; loin d'être une fin en soi, il recherche les échelles significatives de territoires les plus à même de favoriser la mise en œuvre et l'aboutissement des projets de vie et de développement de ceux-ci.

Par ses propositions, le schéma doit fixer l'optimisation des capacités à faire ensemble et mieux, favoriser et accroître les solidarités financières et la meilleure utilisation des finances publiques.

B - Rappel de la situation du département du Nord au regard de ces éléments au 1^{er} janvier 2011

6 communes isolées

Liste des communes isolées		
Arrondissements	Communes	Population totale *
Dunkerque	Blaringhem	2069
Dunkerque	Hazebrouck	22 218
Dunkerque	Spycker	1 523
Dunkerque	Wallon-Cappel	937
Dunkerque	Watten	2 737
Lille	Pont-à-Marcq	2 586
		32 070

* INSEE - données 2011

Evolution en 2011 : au 31 décembre 2011 : - la commune de Spycker a été rattachée à la communauté urbaine de Dunkerque

- la commune de Watten a été rattachée à la communauté de communes de la Colme

8 communautés de communes de moins de 5 000 habitants.

Communauté de communes	Nbr de communes membres	Population
L'Enclave	3	1 050
Vallée de Vinchy	3	1 801
Hauts du Cambrésis	3	1 930
Haute Sambre - Bois l'Evêque	3	2 044
Frontalières du Nord - Est Avesnois	31	3 330
Sensescaut	6	3 601
Nord Maubeuge	6	3 941
Ouest Cambrésis	10	4 497

5 communautés de communes comprenant une enclave ou une discontinuité.

Enclaves et discontinuités	
Arrondissements	EPCI à fiscalité propre
Avesnes sur Helpe	CC de Sambre Avesnois
	CC de la Vallée de la Sorle, de la Thure et de l'Helpe
Cambrai	CC Espace Sud Cambrésis
Dunkerque	CC Monts de Flandres Plaine de la Lys
Lille	CC du pays de Pévèle : enclave commune de Pont à Marcq

La création, au 31 décembre 2011, de la communauté de communes du Cœur de l'Avesnois par fusion de la communauté de communes rurales des Deux Helves, de la communauté de communes du Pays d'Avesnes, et de la communauté de communes de la Vallée de la Sorle, de la Thure et de l'Helpe (à l'exception de la commune de Quiévelon) a mis fin à la discontinuité territoriale de cette dernière.

La création de la communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes de Caudrésis et Catésis, Haute Sambre Bois l'Evêque et Espace Sud Cambrésis (à l'exception de la commune de Esnes) a mis fin à la discontinuité territoriale de cette dernière.

Le département compte également de **nombreux syndicats**.

Situation actuelle	
SIVU	120
SIVOM	23
Syndicats Mixtes	46
Au 1 ^{er} janvier 2011	189

S'agissant de la rationalisation des périmètres, il a été proposé d'organiser les EPCI à fiscalité propre en améliorant la cohérence spatiale au regard notamment des bassins de vie mais aussi en rapprochant des intercommunalités existantes sur un même territoire de projet et en capitalisant les acquis d'un travail en commun sur des territoires inspirés des périmètres des pays.

Le choix a été fait dans la proposition initiale de ne pas scinder, sauf exception, des EPCI existants, en privilégiant les processus de fusion.

S'agissant des syndicats de communes, ont été proposées la dissolution de ceux ayant une trop faible activité et des fusions permettant soit une plus grande intégration au sein des EPCI, soit une organisation renforcée autour de compétences techniques comme l'assainissement, l'eau potable, l'électrification ou l'hydraulique agricole.

Les rapprochements proposés visaient à réunir et non à diviser, à améliorer la compétitivité des territoires en optimisant les moyens humains et financiers pour une meilleure efficacité tout en recherchant une plus grande pertinence des territoires.

C – La méthode d'élaboration du schéma.

L'élaboration du schéma s'est inscrit dans une démarche partagée de co-production. Si l'initiative des propositions appartient au préfet, la CDCI dispose d'un pouvoir d'amendement, l'ensemble des élus concernés par les propositions du SDCI ont pu s'exprimer, et ce durant 3 mois, dans la phase de consultation engagée du mois de mai à la mi août 2011.

L'intégralité des avis recueillis a été transmis à la CDCI. Elle a ainsi pu procéder à l'examen du projet de schéma selon le calendrier suivant, en se prononçant successivement sur les projets inscrits au schéma, arrondissement par arrondissement. Les amendements ont ainsi été adoptés au fur et à mesure du déroulement des travaux de la CDCI.

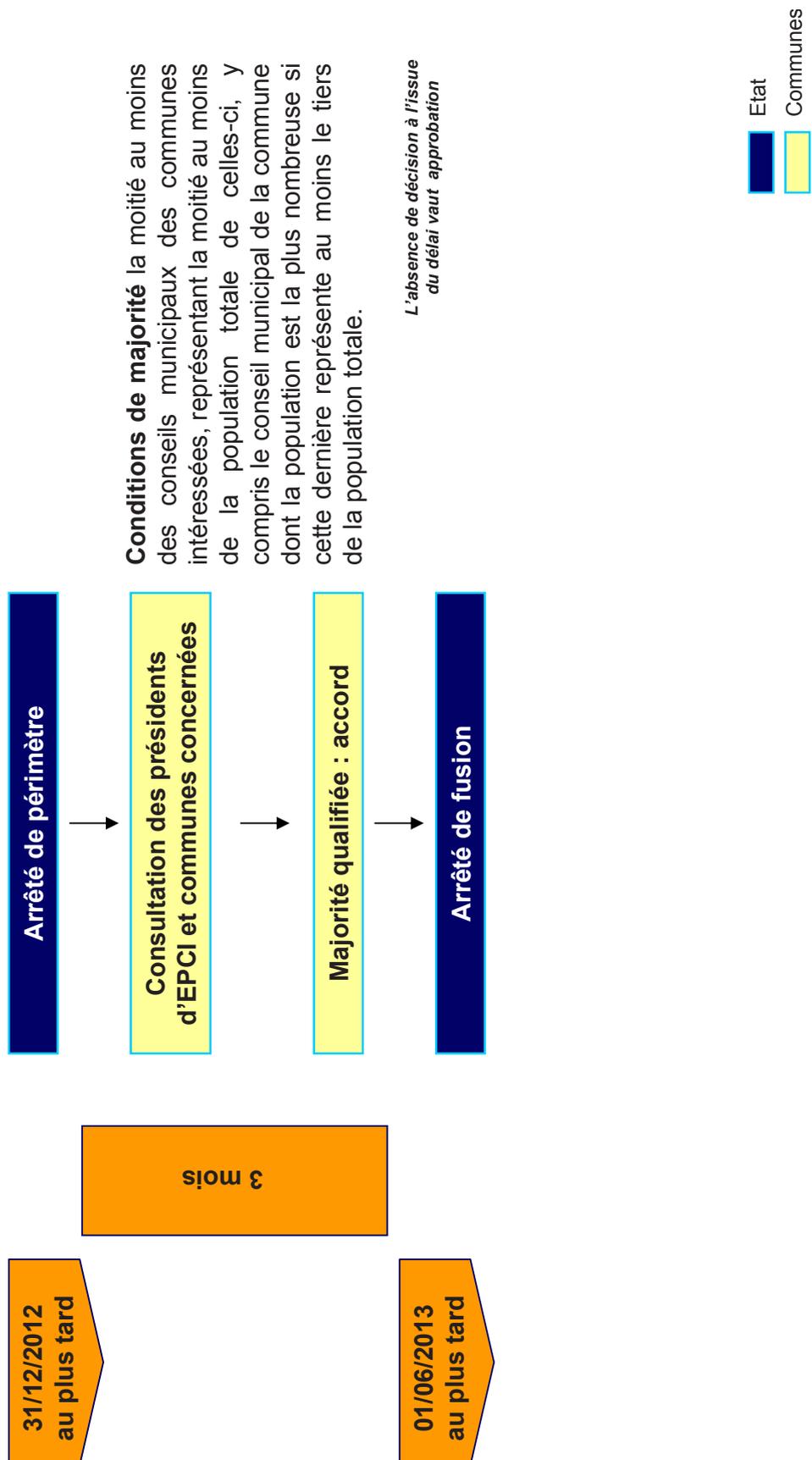
- Réunion du 7 octobre 2011
Examen des propositions des arrondissements de Cambrai et Douai.
- Réunion du 4 novembre 2011
Examen des propositions de l'arrondissement de Valenciennes et des syndicats de l'arrondissement de Lille à l'exception du SIAN-SIDEN.
- Réunion du 18 novembre 2011
Examen des propositions de l'arrondissement d'Avesnes sur Helpe.
- Réunion du 20 janvier 2012
Examen des propositions de l'arrondissement de Dunkerque et des EPCI de l'arrondissement de Lille ainsi que sur le SIAN-SIDEN.
Avis final sur le projet de SDCI amendé.

**STRUCTURES INTERCOMMUNALES DU DEPARTEMENT DU NORD
SDCI ADOPTE**

	EPCI A FISCALITE PROPRE						SYNDICATS DE COMMUNES ET SYNDICATS MIXTES						TOTAL					
	Communautes Urbaines		Communautes d'Agglomération		Communautes de Communes		Sous-total		SIVOM		SIVU		SYNDICATS MIXTES (Art. L.5711-1)		SYNDICATS MIXTES (Art. L.5721)		Sous-total	
	avant schéma	après schéma	avant schéma	après schéma	avant schéma	après schéma	avant schéma	après schéma	avant schéma	après schéma	avant schéma	après schéma	avant schéma	après schéma	avant schéma	après schéma	avant schéma	après schéma
AVESNES	0	0	1	1	11	2	3	1	0	20	3	4	4	2	2	27	39	12
CAMBRAI	0	0	1	1	10	4	5	5	2	19	5	5	5	0	0	29	40	27
DOUAI	0	0	1	1	3	1	2	3	1	8	6	3	3	0	0	14	18	12
DUNKERQUE	1	1	0	0	11	3	4	2	1	16	3	5	5	2	2	25	37	15
LILLE	1	1	0	0	5	3	4	9	8	29	20	9	9	5	5	52	58	46
VALENCIENNES	0	0	2	2	1	0	2	3	0	27	10	9	7	2	1	41	44	20
TOTAL	2	2	5	5	41	13	20	23	12	119	57	35	33	11	10	188	236	132

Mise en oeuvre de projets inscrits au SDCI : un exemple : la fusion d'EPCI

accord à la majorité simplifiée



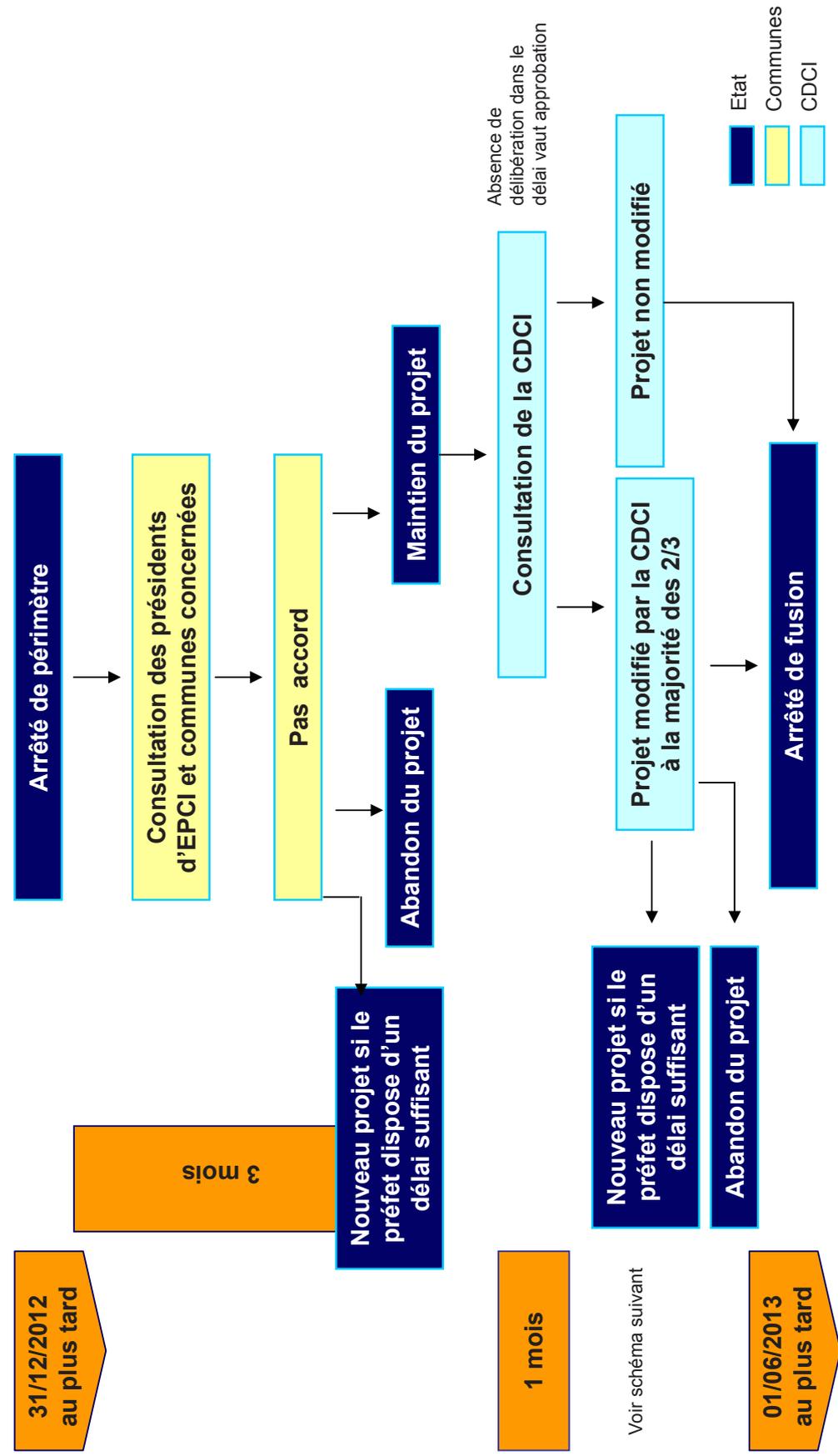
Les tableaux joints en annexe retracent le détail des évolutions adoptées par voie d'amendement lors de chacune des réunions de la CDCI.

Si le temps était compté, les différentes étapes d'élaboration du schéma témoignent du partenariat avec la CDCI et de la capacité de faire ensemble.
Il en sera de même durant toute la phase de mise en œuvre du schéma.

La procédure est rappelée dans les 3 schémas suivants :

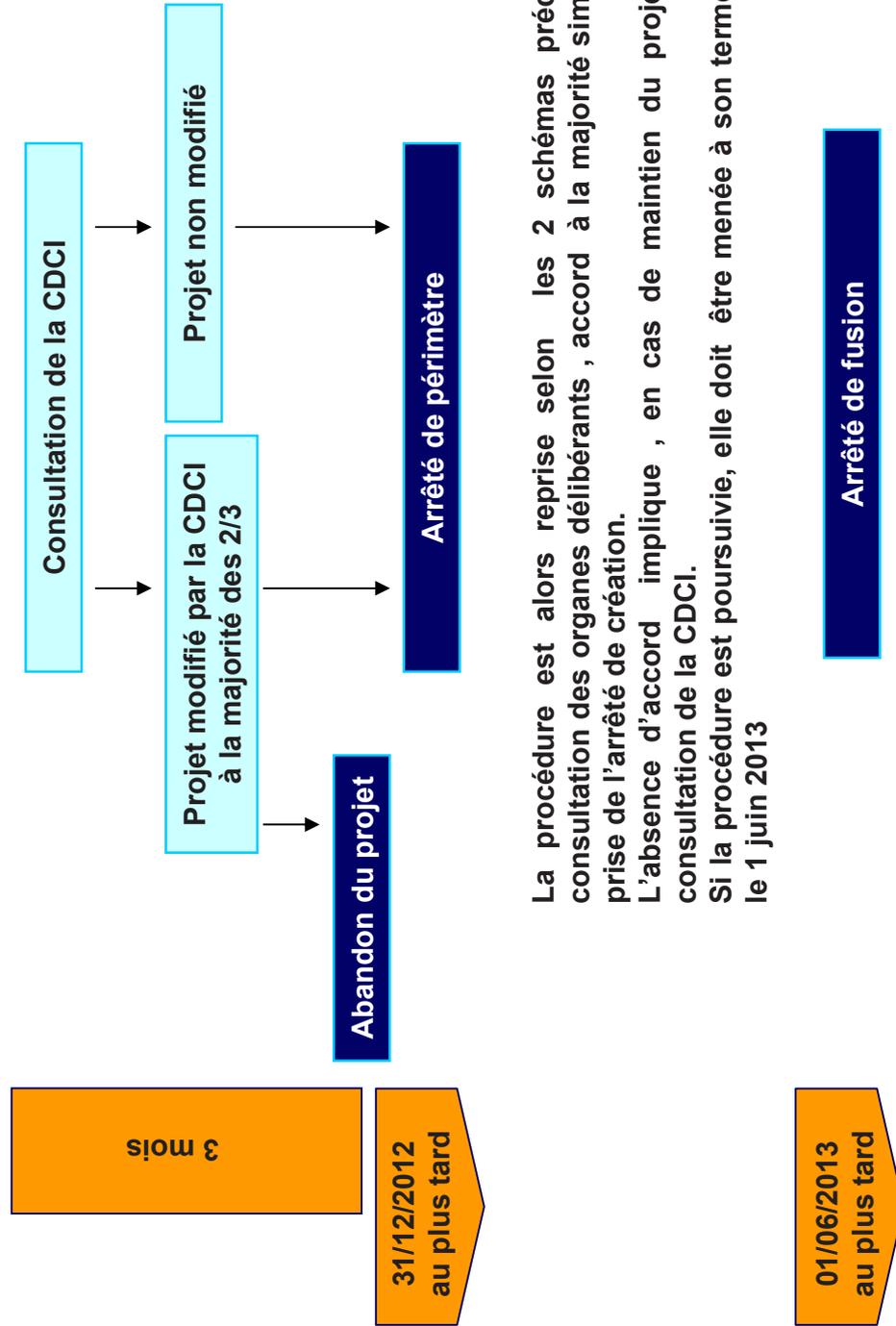
Mise en oeuvre de projets inscrits au SDCI : un exemple : la fusion d'EPCI

absence d'accord à la majorité simplifiée



Mise en oeuvre de projets non inscrits au SDCI : un exemple : la fusion d'EPCI

Projet du préfet différent du SDCI



La procédure est alors reprise selon les 2 schémas précités : consultation des organes délibérants , accord à la majorité simplifiée prise de l'arrêté de création.
L'absence d'accord implique , en cas de maintien du projet , la consultation de la CDCI.
Si la procédure est poursuivie, elle doit être menée à son terme pour le 1 juin 2013

Etat
CDCI

D - Les choix ouverts par la loi

Si la loi du 16 décembre 2010 réserve au préfet l'initiative de l'élaboration du projet de schéma, celui-ci est élaboré en concertation avec la CDCI ; les communes, EPCI et syndicats concernés sont consultés sur le projet d'évolution de la carte intercommunale et conservent le pouvoir de définir les compétences qui seront exercées par le nouvel EPCI issu de la fusion.

1 - Le choix des compétences

- pour les EPCI à fiscalité propre

Il est rappelé que l'EPCI issu de la fusion relève de la catégorie de celui des EPCI inclus dans le projet auquel la loi a confié le plus grand nombre de compétences ou d'une catégorie disposant de compétences obligatoires en nombre supérieur sous réserve qu'il remplisse les conditions de sa création.

Par exemple, l'EPCI issu de la fusion d'une communauté de communes et d'une communauté d'agglomération sera nécessairement une communauté d'agglomération.

L'EPCI issu de la fusion exercera sur l'ensemble de son périmètre la totalité des compétences obligatoires, optionnelles et supplémentaires des communautés fusionnées.

Cependant, **dans un délai de trois mois à compter de l'entrée en vigueur de l'arrêté** décidant la fusion, l'organe délibérant peut décider de restituer aux communes certaines des compétences optionnelles et supplémentaires, dans le respect des règles régissant les EPCI. Ce délai est de deux ans pour les compétences supplémentaires.

Ainsi, la communauté de communes issue de la fusion doit conserver au moins une des compétences optionnelles citée dans l'article L. 5214-16 du CGCT.

De plus, s'il s'agit d'une communauté de communes à fiscalité professionnelle unique qui souhaite bénéficier de la bonification de la DGF, elle doit conserver au moins quatre des compétences figurant à l'article L. 5214-23.1 du CGCT.

S'il s'agit d'une communauté d'agglomération, elle doit conserver trois des compétences optionnelles citées dans l'article L. 5216-5 du CGCT.

S'il décide de conserver l'intégralité des compétences optionnelles et supplémentaires, les communes concernées doivent transférer à l'EPCI issu de la fusion les biens et équipements nécessaires à l'exercice de ces compétences.

- pour les syndicats

Lorsque cette fusion concerne exclusivement des syndicats de communes et/ou des syndicats mixtes, ce sont les projets de statuts qui déterminent les compétences qui seront conservées par le syndicat issu de la fusion et celles qui seront restituées aux communes.

Lorsque cette fusion s'opère avec un EPCI à fiscalité propre, se sont les règles applicables aux EPCI à fiscalité propre qui seront mises en oeuvre



2 - Le choix dans l'exercice des compétences : la définition de l'intérêt communautaire

L'**intérêt communautaire** défini au sein des anciens EPCI **est maintenu** dans chacun des périmètres de celui-ci, **jusqu'à ce que la nouvelle communauté élabore une nouvelle définition** de l'intérêt communautaire qui sera valable sur l'ensemble de son périmètre.

Cette définition doit intervenir **dans un délai de 2 ans** après l'entrée en vigueur de l'arrêté prononçant la fusion.

En l'absence de définition de l'intérêt communautaire dans ce délai, le nouvel EPCI exercera l'intégralité de sa compétence.

Dans la période précédant cette définition, l'exercice d'une même compétence pourra donc être différent dans chacun des périmètres des anciennes communautés de communes.

II - Evolution de la carte intercommunale du Nord par arrondissement

Propositions et évolutions adoptées

1 – ARRONDISSEMENT D'AVESNES SUR HELPE

A – LE CONSTAT

39 structures intercommunales
12 EPCI à fiscalité propre (1 communauté d'agglomération ; 11 communautés de communes)
27 syndicats
L'ensemble des communes est inclus dans un EPCI à fiscalité propre.

Problématique

Deux communautés de communes (communauté de communes de Sambre-Avesnois et communauté de communes de la Vallée de la Solre, de la Thure et de l'Helpe) présentent des discontinuités territoriales.

Deux communautés de communes ont moins de 5000 habitants (communauté de communes du Nord Maubeuge et communauté de communes du Nord Est Avesnois).

L'existence de 12 EPCI traduit une situation d'émiettement de l'intercommunalité existante à l'échelle de territoires. La cohérence entre les limites des EPCI et les réalités économiques et démographiques de l'arrondissement est absente de l'actuelle carte intercommunale. Le morcellement de l'agglomération de Maubeuge entre 5 EPCI en est la meilleure illustration.

La proposition de nouvelle carte de l'intercommunalité doit favoriser une dynamique globale du territoire qui s'affranchisse des seules logiques de micro-territoires.

B – LES PROPOSITIONS D'EVOLUTION DE LA CARTE INTERCOMMUNALE : LE PROJET DE SCHEMA

1 – La carte des EPCI à fiscalité propre

Le schéma proposé pour l'arrondissement d'Avesnes sur Helpe s'articule autour d'une communauté d'agglomération à caractère urbain et de deux communautés de communes à caractère rural. Cette nouvelle organisation intercommunale répond aux dynamiques territoriales en œuvre dans l'arrondissement :

- un bassin d'activités principalement industrielles dans le Val de Sambre
- un espace rural bocager au sud de l'arrondissement dont le développement est fortement lié au pôle urbain du Val de Sambre
- un espace rural à l'ouest diversifié et doublement polarisé par les agglomérations de Maubeuge et de Valenciennes.

La communauté d'agglomération de Maubeuge Val de Sambre : (EPCI n° 17)

Elle comprendra la communauté d'agglomération déjà existante avec laquelle seront fusionnées les communautés de communes de Sambre Avesnois, Nord Maubeuge, Frontalière du Nord Est Avesnois et la commune de Quiévelon appartenant auparavant à la communauté de communes de la Solre, de la Thure et de l'Helpe mais formant avec celle-ci un territoire discontinu. Sont également fusionnés avec cette nouvelle entité, le SIVU « CLECIM » et le syndicat intercommunal pour l'exploitation d'une piscine.

Les limites géographiques de cette nouvelle communauté d'agglomération de la vallée de la Sambre sont déduites du bassin de vie et d'activités existantes, tel qu'il est décrit par l'INSEE.

Ce nouveau périmètre permettra à la communauté d'agglomération d'atteindre une population de 131 115 habitants regroupant 41 communes. Cet EPCI, mis en cohérence avec le territoire de la vallée de la Sambre, sera en position de jouer le rôle du centre d'impulsion des projets de développement économique de ce territoire.

La communauté de communes du sud de l'arrondissement : (EPCI n° 18)

Elle sera constituée des communautés de communes de la Solre, de la Thure et de l'Helpe (sans Quiévelon, rattachée à la communauté d'agglomération), du pays d'Avesnes, rurale des Deux Helpes, du Guide du Pays de Trélon et d'action Fourmies et environs.

Les trois premières communautés de communes ont délibéré en faveur d'une fusion dès le 1^{er} janvier 2012. Les deux dernières rejoindront la nouvelle structure au plus tard le 1^{er} juin 2013.

Est également proposée la fusion avec le SIROM, le syndicat intercommunal de ramassage des ordures ménagères de Solre le Château et du SIAFW.

Il s'agira d'un EPCI s'inscrivant dans un territoire principalement structuré par un réseau de petites villes : Avesnes-sur-Helpe, chef lieu de l'arrondissement, Fourmies-Anor-Wignehies, Trélon et Solre le Château. Par ses dimensions et sa cohérence territoriale, cet EPCI sera en position de répondre aux enjeux de développement, d'équipement et d'activités d'une zone rurale placée sous l'influence de l'agglomération Maubeuge Val de Sambre et désireuse de préserver une identité environnementale valorisée par le parc naturel régional. La population s'établira pour cette communauté de communes à 59 000 habitants. Cet EPCI aurait la possibilité d'acquiescer le statut de communauté d'agglomération dans l'hypothèse où une démarche volontaire de collectivités permettrait la constitution, en son sein, d'une commune nouvelle dépassant le seuil des 15 000 habitants.

La communauté de communes de l'ouest de l'arrondissement : (EPCI n° 16)

Elle comprendra les communautés de communes actuelles du Quercitain, de Mormal Maroilles et du Bavaisis.

A caractère rural, elle constituera une transition entre les pôles urbains de Maubeuge et de Valenciennes. Elle comprendra 53 communes et 48 285 habitants.

Cet EPCI aura la capacité d'initier, en coopération avec les deux agglomérations, des projets de développement économique préservant un environnement valorisé par le parc naturel régional.

2 – La carte des syndicats

Les évolutions proposées visent à regrouper les syndicats autour de compétences techniques, en matière d'électricité et d'aménagement et d'entretien des cours d'eau.

Il est proposé la dissolution de 4 syndicats en raison de leur activité réduite :

- le syndicat intercommunal du collège du Solrezis qui ne réalise aucune dépense d'investissement et a un budget de fonctionnement de 8000 €
- le syndicat intercommunal du CES de Sains du Nord qui ne réalise aucune dépense d'investissement et qui a un budget de fonctionnement annuel de 9200 €
- le SIVOM du canton de Trélon (SICT) : le processus de dissolution a été engagé à l'initiative des élus
- le syndicat intercommunal des eaux de la région de Gommegnies qui ne réalise aucun investissement et dont le budget de fonctionnement est limité à 200 € annuels

Par ailleurs, tirant les conséquences des propositions de recombinaison des EPCI à fiscalité propre, il est proposé, pour 5 syndicats, la fusion avec ces futurs EPCI.

Aux termes de ces propositions, le nombre de syndicats de l'arrondissement passerait de 27 à 7.

Au total, l'arrondissement, aujourd'hui organisé autour de 39 entités, serait recomposé autour de 10 structures intercommunales (3 EPCI à fiscalité propre et 7 syndicats).

**Syndicat intercommunal issu de la fusion :**

- du syndicat d'électricité de l'arrondissement d'Avesnes
- du syndicat intercommunal d'électrification de la région d'Eppe-Sauvage
- du syndicat intercommunal d'électrification de la Vallée de l'Aunelle
- du syndicat intercommunal d'électrification de Bousies Fontaine-au-Bois
- du syndicat intercommunal d'électricité des communes de Saint Rémy du Nord et de Boussières sur Sambre
- du syndicat intercommunal d'électrification des écarts des 2 cantons du Quesnoy
- du syndicat intercommunal d'électrification de Gognies-Chaussée
- du syndicat intercommunal d'électrification du canton de Solre-le-Château
- du syndicat intercommunal d'électrification de la région de Taisnières-en-Thiérache
- du syndicat intercommunal d'électricité du Val de Sambre

Syndicat intercommunal issu de la fusion :

- du syndicat intercommunal pour l'aménagement et l'entretien de la vieille Sambre
- du syndicat intercommunal d'aménagement et d'entretien des cours d'eau de l'Avesnois

Dissolution des syndicats suivants :

- Syndicat intercommunal du collège du Solreziis
- Syndicat intercommunal du CES de Sains du Nord
- SIVOM du canton de Trélon (SICT)
- Syndicat intercommunal des eaux de la région de Gommeignies

Fusion avec la CA Maubeuge Val-de-Sambre, la CC Nord-Maubeuge, la CC Sambre-Avesnois et la CC Frontalière du Nord-Est Avesnois :

- du SIVU pour la requalification de la friche industrielle "Clecim"
- du syndicat intercommunal pour l'exploitation d'une piscine

Fusion avec la CC Rurale des Deux-Helpes, la CC du Pays d'Avesnes, la CC Action Fourmies et environs, la CC guide du Pays de Trélon et la CC des Vallées de la Solre, de la Thure et de l'Helpe :

- du syndicat intercommunal d'assainissement de Fourmies-Wignehies
- du syndicat intercommunal pour le ramassage des ordures ménagères
- du syndicat intercommunal de ramassage des ordures ménagères de Solre-le-Château.

C – LES RÉSULTATS DE LA CONSULTATION DE LA CDCI :**LE SCHÉMA ADOPTÉ****1 – Les EPCI à fiscalité propre****EPCI n°17:**

Communauté d'agglomération issue de la fusion de la Communauté d' agglomération Maubeuge Val de Sambre, de la communauté de communes Nord Maubeuge, de la communauté de communes Sambre Avesnois, de la communauté de communes frontalière du Nord-Est Avesnois, du S.I.V.U pour la requalification de la friche industrielle "CLECIM" et du syndicat intercommunal pour l'exploitation d'une piscine.

L'adhésion de la commune de Quiévelon à la communauté d'agglomération de Maubeuge Val de Sambre est effective au 31 décembre 2011.

EPCI n°16 amendé :

Communauté de communes issue de la fusion de la communauté de communes du Quercitain, de la communauté de communes du Bavaisis et de la communauté de communes du Pays de Mormal et de Maroilles.

Fusion au 1^{er} janvier 2014 avec hypothèse de report d'un an après examen technique courant 2013

EPCI n°18 amendé :

Fusion de la communautés de communes issue de la fusion des Communautés de communes rurales des deux Helpes, du Pays d'Avesnes et des vallées de la Solre, de la Thure et de l'Helpe à l'exception de la commune de Quiévelon (effective au 1^{er} janvier 2012 dans le cadre du droit commun) avec les

communautés de communes Guide du Pays de Trélon et Action Fourmies et environs au 1^{er} janvier 2014 avec hypothèse de report d'un an après examen technique courant 2013.

Fusion avec le syndicat intercommunal pour le ramassage des ordures ménagères (SIROM), et le syndicat intercommunal de ramassage des ordures ménagères de Solre-Le-Château

2 – Les syndicats

Fusion du syndicat d'électricité de l'arrondissement d'Avesnes, du syndicat intercommunal d'électrification de la région d'Eppe-Sauvage, du syndicat intercommunal d'électrification de la Vallée de l'Aunelle, du syndicat intercommunal d'électrification de Bousies Fontaine-au-Bois, du syndicat intercommunal d'électricité des communes de Saint Rémy du Nord et de Boussières sur Sambre, du syndicat intercommunal d'électrification des écarts des 2 cantons du Quesnoy, du syndicat intercommunal d'électrification de Gognies-Chaussée, du syndicat intercommunal d'électrification du canton de Solre-le-Château, du syndicat intercommunal d'électrification de la région de Taisnières-en-Thiérache et du syndicat intercommunal d'électricité du Val de Sambre

Fusion du syndicat intercommunal pour l'aménagement et l'entretien de la vieille Sambre et du syndicat intercommunal d'aménagement et d'entretien des cours d'eau de l'Avesnois

Maintien du syndicat intercommunal d'assainissement de Fourmies-Wignehies (SIAFW)

Dissolution du Syndicat intercommunal du collège du Solreziis

Dissolution du Syndicat intercommunal du CES de Sains du Nord

Dissolution du SIVOM du canton de Trélon (SICT)

Dissolution du Syndicat intercommunal des eaux de la région de Gommegnies

A – LE CONSTAT

40 structures intercommunales

11 EPCI à fiscalité propre (1 communauté d'agglomération et 10 communautés de communes)

29 syndicats

Aucune commune isolée dans l'arrondissement, car elles adhèrent toutes à un des actuels EPCI à fiscalité propre.

Problématique

Deux communautés de communes présentent des enclaves ou discontinuités territoriales : la communauté de communes de l'Enclave et la communauté de communes d'Espace Sud Cambrésis.

Six structures intercommunales n'atteignent pas le seuil de population de 5 000 habitants fixé par la loi :

- la communauté de communes de l'Enclave qui comporte 1 085 habitants
- la communauté de communes de la vallée de Vinchy avec 1 828 habitants
- la communauté de communes des Hauts du Cambrésis qui dénombre 1 920 habitants
- la communauté de communes de Haute Sambre et du Bois l'Evêque et ses 2 027 habitants
- la communauté de communes de Sensescaut qui totalise 3 688 habitants
- la communauté de l'Ouest Cambrésis qui réunit 4 502 habitants.

Même si le mouvement de rationalisation de la carte intercommunale est engagé depuis de nombreuses années, l'existence de 11 EPCI traduit une situation d'émiettement.

La rationalisation des périmètres, l'amélioration de la cohérence spatiale notamment des bassins de vie et le rapprochement des intercommunalités existantes sur un même projet de territoire ont conduit à proposer les évolutions suivantes.

B - LES PROPOSITIONS D'EVOLUTION DE LA CARTE INTERCOMMUNALE

LE PROJET DE SCHEMA

1 – La carte des EPCI à fiscalité propre

Les rapprochements qui suivent sont proposés avec une vision prospective et conformément à l'esprit de la loi : unir et non diviser (renforcer la cohésion, fédérer les volontés), améliorer la compétitivité des territoires (optimiser les moyens humains et financiers pour une meilleure efficacité) et rechercher une plus grande pertinence.

Les propositions reposent sur des rapprochements simples et pragmatiques des structures intercommunales en présence, telles qu'elles existent aujourd'hui. Elles permettent d'aboutir à une évolution significative du paysage intercommunal qui écarte tout découpage à l'intérieur des périmètres des actuelles intercommunalités. Renforcer et non briser les unions, privilégier les rapprochements et éviter les éclatements, fédérer les potentiels et les énergies, tels sont les principes qui ont guidé, dans cette démarche, la réflexion du représentant territorial de l'Etat.

Dans un arrondissement où la réalité vécue s'articule entre une partie Ouest et une partie Est, il est proposé le resserrement des 11 EPCI existants en 4 structures intercommunales :

- une grande 4C élargie (communauté de communes du Caudrésis et du Catésis – actuellement 36 communes) issue de sa fusion avec Espace Sud Cambrésis (8 communes) et la communauté de communes de Haute Sambre – Bois l'Evêque (3 communes). Le tout compose un ensemble de 47 communes rassemblant 65 779 habitants (EPCI n° 14)
- une communauté de communes du Pays du Solesmois (CCPS) temporairement conservée au nord-est de l'arrondissement, de manière à lui permettre, tout en restant solidement arrimée au Cambrésis (même si, par certains aspects, elle constitue une passerelle vers le Valenciennois) de conduire, dans une dynamique renforcée, un projet fédérateur de développement de son territoire (15 193 habitants et 15 communes) (EPCI n° 15)
- une intercommunalité redessinée à l'ouest de l'arrondissement pour créer, par une véritable dynamique de territoire, une grande communauté d'agglomération rassemblant, dans un périmètre interdépartemental pertinent, 6 EPCI voisins autour de projets structurants majeurs (BA 103 à reconverter, prochain canal à grand gabarit Seine-Nord Europe, plate-forme multimodale de Marquion, Actipôle de l'A2). Cette nouvelle communauté d'agglomération est issue de la fusion de la communauté d'agglomération de Cambrai (CAC), de la communauté de communes de Marquion (Pas-de-Calais), de la communauté de communes de l'Ouest Cambrésis (CCOC), de la communauté

de communes de l'Enclave, de la communauté de communes de la vallée de Vinchy et de la communauté de communes de Sensescaut (63 communes et 86 022 habitants) (EPCI n° 12) En effet, la proximité géographique de Cambrai impose le constat suivant : les habitants de la communauté de communes de Marquion se rendent fréquemment sur le territoire de la communauté d'agglomération de Cambrai afin de bénéficier des services intermédiaires offerts par celle-ci (santé, services à la personne, loisirs, achats divers, enseignement secondaire). La communauté de communes de Marquion appartient, en outre, à la zone d'emploi du Cambrésis, dont le bassin d'habitat déborde, par ailleurs, sur son territoire structuré par la RD 939 qui soutient ces échanges.

La communauté de communes de Marquion constitue également un territoire de projet tout particulièrement concerné par la très prochaine réalisation de la liaison fluviale Seine-Nord Europe, qui nécessite un portage intercommunal élargi. La plate-forme à vocation industrielle et logistique de Marquion, la plus importante des quatre projetées sur le tracé du futur canal, contribuera ainsi au dynamisme économique interrégional et favorisera le développement durable du nouvel ensemble ainsi proposé. La proximité immédiate du site de l'actuelle base aérienne 103, à quelques 450 m. du tracé du canal, plaide pour un prolongement naturel, à terme, de la plate-forme de Marquion sur l'emprise militaire qui sera libérée mi-2012, les deux sites ayant, avec une superficie totale de plus de 500 hectares, une évidente complémentarité et une même vocation multimodale. Ce projet économique milite pour la mise en place d'une structure intercommunale élargie et adossée à un bassin de population tenant compte des enjeux d'aménagement qui lui seront nécessaires.

Associé à la revitalisation du contrat de site de défense de la base aérienne de Cambrai, située à 60% sur son territoire, la mutualisation des ensembles intercommunaux sur lesquels la base aérienne de Cambrai rayonnait au plan économique s'avère incontournable et représente un facteur de rapprochement avec l'agglomération cambrésienne. Un tel rapprochement de la communauté de communes de Marquion et de la communauté d'agglomération de Cambrai permet également d'apporter une solution pertinente à la situation de la communauté de communes de l'Enclave, qui conserve ainsi dans une intercommunalité équilibrée ses liens avec l'arrondissement de Cambrai et le canton de Marcoing auxquels elle est administrativement et structurellement attachée.

- enfin, au sud-ouest de l'arrondissement, une entité à caractère plus rural composée de la communauté de communes de la Vacquerie et de celle des Hauts du Cambrésis, le tout réunissant 8 communes et 7036 habitants. Cet ensemble souhaite pour l'instant subsister, les communes concernées s'estimant trop éloignées des projets de la grande communauté d'agglomération de l'ouest, dont elles ne partagent pas toutes les priorités (EPCI n° 13).

2 – La carte des syndicats

Il s'agit, pour les 29 syndicats de communes de l'arrondissement, qu'ils soient à compétence multiple (10) ou à vocation unique (19) de procéder à un rééquilibrage, une rationalisation et une réduction de leur nombre pour éviter de conserver des doublons ou des structures obsolètes ou inopérantes qui desservent les finances publiques.

L'évolution vise à fusionner les syndicats exerçant des compétences techniques : fusion de 2 syndicats en matière d'assainissement et fusion de 4 syndicats avec le SIAN SIDEN (3 en matière d'eau potable et 1 en assainissement).

Par ailleurs, 10 dissolutions de syndicats sont proposées :

- SIVU « RPI Haynecourt, Blécourt, Sancourt »
- SIVU « RPI les Hauts du Cambrésis »
- Syndicat intercommunal du secteur scolaire de Walincourt, Selvigny (collège et primaire)
- Syndicat intercommunal de fonctionnement du collège de Gouzeaucourt et de ses annexes sportives (collèges)
- Syndicat intercommunal du secteur scolaire d'Iwuy (collège)
- Syndicat intercommunal du canal de la Sensée : ce syndicat n'a plus d'activité depuis 10 ans et n'a procédé à aucune dépense, ni en fonctionnement, ni en investissement depuis 10 ans.
- Syndicat intercommunal d'aménagement du territoire et d'urbanisme de Beauvois en Cambrésis (SIATUB)

Pour les 3 syndicats suivants le processus de dissolution est voulu par les élus ; il est déjà engagé pour certains :

- syndicat mixte pour la valorisation de la Vallée du Haut Escaut
- SIVOM de Vinchy : le principe de la dissolution est d'ores et déjà porté par les élus
- SIVOM de Carnières et de ses environs

Aux termes de ces propositions, le nombre de syndicats de l'arrondissement de Cambrai passerait de 29 à 14.

Au total, l'arrondissement de Cambrai, aujourd'hui organisé autour de 40 entités, serait recomposé autour de 18 structures intercommunales (4 EPCI à fiscalité propre et 14 syndicats).

**Syndicat intercommunal issu de la fusion :**

- du syndicat intercommunal d'assainissement de Fontaine-Notre-Dame, Anneux, Cantaing-sur-Escout (F.A.C)
- du syndicat intercommunal d'assainissement de l'agglomération cambrésienne (SIAC)

Dissolution des syndicats suivants :

- SIVU « R.P.I Haynecourt, Blécourt, Sancourt »
- SIVU « R.P.I les Hauts Cambrésis »
- syndicat intercommunal du secteur scolaire de Walincourt-Selvigny
- syndicat intercommunal de fonctionnement du collège de Gouzeaucourt et de ses annexes sportives
- syndicat intercommunal du secteur scolaire d'Iwuy
- syndicat intercommunal du Canal de la Sensée
- syndicat mixte pour la valorisation de la Vallée du Haut-Escout
- SIVOM de Vinchy (syndicat à la carte)
- SIVOM de Carnières et environs
- syndicat intercommunal d'aménagement du territoire et d'urbanisme de Beauvois-en-Cambrésis (SIATUB)

Fusion avec le SIAN-SIDEN :

- du SIVOM de Busigny-Maretz
- du syndicat intercommunal pour l'alimentation en eau potable de Crèvecœur-sur-Escout et Rumilly
- du syndicat intercommunal des eaux d'Honnechy, Maurois
- du syndicat intercommunal d'eau potable de Beaumont et Inchy
-

C – LES RÉSULTATS DE LA CONSULTATION DE LA CDCI : **LE SCHÉMA ADOPTÉ**

1 – Les EPCI à fiscalité propre**EPCI n° 12 amendé:**

Création d'une communauté d'agglomération par fusion de la communauté d'agglomération de Cambrai et des communautés de communes de l'Ouest Cambrésis, de Sensescaut et de la Vallée de Vinchy.

Rattachement à l'EPCI n° 12 des 2 communes d'Honnecourt sur Escout et de Villers Guislain, actuellement membres de la communauté de communes des Hauts de Cambrésis.

L'adhésion de la commune d'Esnes à la communauté d'agglomération de Cambrai est effective au 31 décembre 2011.

EPCI n° 13 amendé :

Extension du périmètre de la communauté de communes de la Vacquerie à la commune de Bantouzelle.

Rattachement des communes de Honnecourt sur Escout et de Villers Guislain à l'EPCI n° 12 amendé.

EPCI n° 14 amendé :

La fusion des 3 communautés deCaudrésis et du Catésis, de la communauté de communes Espace Sud Cambrésis et de la communauté de communes Haute Sambre – Bois l'Evêque à l'exception de la commune d'Esnes, est effective au 31 décembre 2011.

EPCI n° 15 :

Maintien de la communauté de communes du Pays Solesmois.



2 - Les syndicats

Maintien du syndicat intercommunal d'assainissement de Fontaine Notre Dame, Anneux, Cantaing-sur-Escaut, Flesquières (SIA de FACF).

Maintien du syndicat intercommunal d'assainissement de l'agglomération cambrésienne (SIAC).

Maintien du SIATUB.

Maintien du SIVU «RPI Les Hauts du Cambrésis»

Maintien du SIVU «RPI Haynecourt, Blécourt, Sancourt»

Maintien du syndicat intercommunal du secteur scolaire de Walincourt-Selvigny

Maintien du syndicat intercommunal du secteur scolaire d'Iwuy

Dissolution du syndicat intercommunal d'investissement du collège de Gouzeaucourt et de ses annexes sportives

Dissolution du SIVOM de Carnières et environs

Dissolution du SIVOM de Vinchy

Dissolution du syndicat intercommunal du canal de la Sensée

Dissolution du syndicat mixte pour la valorisation du Haut Escaut

3 – ARRONDISSEMENT DE DOUAI

A – LE CONSTAT

18 structures intercommunales :
1 communauté d'agglomération et 3 communautés de communes
14 syndicats de communes.

Problématique

Toutes les communes sont intégrées à un EPCI à fiscalité propre. Cependant, si le maillage du territoire est intégral, les territoires sont très différents en taille.

La démarche de simplification de la carte des syndicats, engagée depuis quelques années, mérite d'être poursuivie notamment en matière d'assainissement, de distribution d'eau potable ou d'électricité.

B – LES PROPOSITIONS D'EVOLUTION DE LA CARTE INTERCOMMUNALE : LE PROJET DE SCHEMA

1 - La carte des EPCI à fiscalité propre

Il est proposé d'optimiser la rationalisation de la carte intercommunale de l'arrondissement en fusionnant les communautés de communes du Cœur de Pévèle et d'Espace en Pévèle avec la communauté de communes du Pays de Pévèle dont le périmètre serait également élargi par fusion des communautés de communes du Carembault, de la Haute-Deule et du Sud Pévélois toutes 4 situées sur l'arrondissement de Lille (EPCI n° 7).

Ce nouvel espace intercommunal structure ainsi à la fois le Nord de l'arrondissement de Douai et le Sud de l'arrondissement de Lille autour d'une communauté de communes élargie à l'espace de réflexion et de travail en commun que constitue le Pays Pévélois.

S'affranchissant des limites d'arrondissement, il permet ainsi de constituer un ensemble cohérent valorisant le territoire essentiellement rural de la communauté de communes d'Espace en Pévèle, tournée vers le Pévèle plus que vers le Douaisis.

Ce nouvel ensemble proposé permet également de mettre fin à l'enclavement de la communauté de communes du Cœur de Pévèle constituée seulement de deux communes enserrées dans le territoire de la communauté de communes Espace en Pévèle. Il fédèrera 43 communes rassemblant 113 746 habitants.

Il est proposé la fusion avec la communauté d'agglomération du Douaisis avec 3 syndicats inclus dans son périmètre (EPCI n° 8).

Il n'est pas proposé d'évolution pour la communauté de communes Cœur d'Oestrovent (EPCI n° 9)

2 - La carte des syndicats

Il est proposé la fusion de syndicats à compétence identique : fusion de 3 syndicats d'alimentation en eau potable avec le SIAN SIDEN, fusion d'un syndicat d'électrification avec 4 syndicats d'électrification de l'arrondissement de Lille.

Il est proposé la fusion du syndicat intercommunal à vocation multiple de Douai, du syndicat intercommunal de la Région de Flines et Guesnain(SIRFAG) et du syndicat intercommunal de la Région d'Arleux 5 SIRA) avec la communauté d'agglomération du Douaisis.

Enfin, il est proposé la dissolution du syndicat intercommunal en eau potable de Douai (SIADO), avec la perspective d'une reprise de la compétence par la CAD.

Ainsi, aux termes de ces propositions, les syndicats, aujourd'hui au nombre de 14, seraient au nombre de 6.

Au total, la structuration intercommunale de l'arrondissement serait organisée autour de 8 groupements (1 communauté d'agglomération, 1 communauté de communes, 6 syndicats) au lieu des 18 existants.

Fusion avec le SIAN-SIDEN :

- du syndicat intercommunal des eaux potables Aniche, Auberchicourt et Monchecourt
- du syndicat intercommunal du Pévèle
- du syndicat intercommunal des eaux potables de la région de Masny

Fusion avec le SERMEP, le SIMERE, la FEAL et le syndicat d'électricité de la région de Radinghem :

- du syndicat intercommunal d'électrification de Lecelles et environs

Fusion avec la communauté d'agglomération du Douaisis

- du syndicat intercommunal de la région de Flines à Guesnain (SIRFAG)
- du syndicat intercommunal de la région d'Arleux (SIRA)
- du syndicat intercommunal à vocation multiple (syndicat du canton de Douai Nord et Ouest)

Dissolution :

- du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Douai (SIADO), dans la perspective de la reprise de la compétence par la CAD

C – LES RÉSULTATS DE LA CONSULTATION DE LA CDCI : **LE SCHÉMA ADOPTÉ**

1 – Les EPCI à fiscalité propre

EPCI n° 8 amendé :

Fusion de la communauté d'agglomération du Douaisis (CAD), du SIVOM Douai Nord Ouest (SIVOM DO) et du syndicat intercommunal de la région de Flines à Guesnain (SIRFAG)

Maintien du SIRA pour la compétence socio-culturelle. Ses autres compétences sont reprises par la CAD

EPCI n° 9 :

Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent

2 – Les syndicats

Fusion du SIADO avec la communauté d'agglomération du Douaisis pour les 6 communes situées sur son territoire (Courchelettes, Dechy, Douai, Flers en Escrebieux, Sin le Noble, Waziers)

Retrait de la commune de Brebières (Pas-de-Calais) du SIADO.



4 – ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

A – LE CONSTAT

37 structures intercommunales :
12 EPCI à fiscalité propre, 1 communauté urbaine et 11 communautés de communes
25 syndicats intercommunaux.

Problématique

5 communes sur les 113 de l'arrondissement ne sont pas incluses dans le territoire d'un EPCI à fiscalité propre : Hazebrouck (21 313 habitants), Wallon Cappel (903 habitants), Blaringhem (2 034 habitants), Watten (2 737 habitants) et Spycker (1 505 habitants).

La partie de l'arrondissement de Flandre maritime est caractérisée par une construction de l'intercommunalité organisée autour de la communauté urbaine et des communautés de communes situées dans l'arrière pays de l'agglomération dunkerquoise.

La partie Sud est marquée par un éparpillement des structures et des communes isolées dont la ville centrale d'Hazebrouck.

B – LES PROPOSITIONS D'EVOLUTION DE LA CARTE INTERCOMMUNALE : LE PROJET DE SCHEMA

1 – La carte des EPCI à fiscalité propre

Pour le territoire correspondant au SCOT de la région Flandre-Dunkerque, il est proposé, en respectant le périmètre du schéma de cohérence territoriale :

- une communauté urbaine élargie à la commune de Ghyvelde, afin de mettre fin à la discontinuité territoriale de Dunkerque Grand Littoral Communauté Urbaine (CUD) avec les communes de Zuydcoote et Bray-Dunes, ainsi qu'à la commune de Spycker, commune actuellement isolée. Ces deux communes sont déjà incluses dans le bassin de vie de Dunkerque, au sens de l'INSEE. Ainsi la CUD rassemblerait 18 communes pour 207 597 habitants. Tirant les conséquences de l'évolution de l'EPCI, il est proposé de la fusionner également avec le syndicat intercommunal des Dunes de Flandres, le SIVU pour la télédistribution et le SIVOM de l'AA (EPCI n° 1),
- une communauté de communes unique dans l'arrière-pays de l'agglomération dunkerquoise, sur des bassins de vie et d'emploi complémentaires, rassemblées autour des «unités urbaines», au sens de l'INSEE, de Watten, Bergues, Hondshoote, Wormhout et Cassel. Elle regrouperait les 5 communautés de communes de la Colme, du canton de Bergues, de Flandre, à l'exception de la commune de Ghyvelde, de l'Yser et du Pays de Cassel, 54 communes pour 63 610 habitants. Ces communautés ont d'ores et déjà pris l'habitude de bien travailler ensemble dans le cadre du Pays des Moulins de Flandre (EPCI n° 2).

Le SCOT est un outil nécessaire qui aidera ces EPCI élargis à travailler ensemble sur des problématiques communes aux espaces urbains et ruraux, comme la protection des ressources naturelles, les infrastructures et moyens de transport ou, encore , la valorisation du patrimoine.

En Flandre Intérieure, le schéma propose :

- une communauté de communes regroupant la Communauté de Communes du Pays des Géants, la Communauté de Communes de l'Houtland et la Communauté de Communes de la Voie Romaine, les communes actuellement isolées de Hazebrouck, Wallon-Cappel et Blaringhem, ainsi que deux communes membres de la Communauté Rurale des Monts de Flandre, situées dans le canton d'Hazebrouck sud (Borre et Pradelles), et dans le bassin de vie d'Hazebrouck soit 23 communes pour 48 554 habitants (EPCI n° 3),
- une communauté de communes regroupant la Communauté de Communes Monts de Flandre – Plaine de la Lys (sans Sailly-sur-la-Lys, rattachée à sa demande à la Communauté de Communes Flandre-Lys) et la Communauté Rurale des Monts de Flandre (sans les deux communes de Borre et Pradelles situées dans le canton d'Hazebrouck sud, et dans le bassin de vie d'Hazebrouck) soit 14 communes pour 40 828 habitants. Il est également proposé la fusion avec le SIVU du canton de Bailleul (EPCI n° 4),

- la Communauté de Communes Flandre-Lys et son extension à la commune de Sailly-sur-la-Lys, avec 8 communes pour 38 108 habitants (EPCI n° 5)

L'organisation proposée pour la Flandre Intérieure repose sur les regroupements des intercommunalités actuelles fondés sur les cantons de Steenvoorde et Hazebrouck nord et sud, les cantons de Bailleul nord-est et sud-ouest, et le canton de Merville, à quelques exceptions (Boëschèpe, Godewaersvelde, le Douliou, Neuf-Berquin, Strazeele). Elle repose notamment sur la notion d' « unité urbaine », à savoir, en particulier, celles de Bailleul / Méteren / Saint-Jans-Cappel, et d'Hazebrouck / Borre / Morbecque / Steenbecque. Elle tient compte des « aires urbaines » distinctes, du point de vue de l'INSEE, d'Hazebrouck, de Bailleul, de Merville, ainsi que du caractère « multi-polaire » du territoire situé autour de Steenvoorde.

Il faut néanmoins souligner que ce territoire de Flandre intérieure, s'il apparaît actuellement morcelé malgré une communauté évidente d'intérêts économiques, sociaux issue de mêmes racines historiques et culturelles, s'est d'ores et déjà doté d'outils précieux de réflexion et d'action ayant pour objectif un développement local coordonné : le SCOT et le Pays Cœur de Flandre, réunis dans le même syndicat mixte « Pays Cœur de Flandre », créé par arrêté préfectoral du 8 février 2011.

Les initiatives récentes de certaines collectivités locales, ayant affiché leur volonté de s'associer au sein de l'agence de développement économique née à Hazebrouck, concourent également à une mutualisation des politiques susceptibles d'être menées sur une échelle plus ambitieuse.

Le schéma proposé en Flandre Intérieure permet d'encourager l'évolution nécessaire des structures, dans les prochaines années, afin de répondre aux défis d'un territoire placé entre l'agglomération dunkerquoise et la métropole lilloise, sans pour autant compromettre des formules de coopération nécessaires à l'échelle du SCOT-Pays.

Ainsi, aux termes des propositions, le nombre d'EPCI à fiscalité propre passerait de 12 à 5 composés d'une communauté urbaine et de 4 communautés de communes.

2 – La carte des syndicats

L'arrondissement de Dunkerque comprend 113 communes qui se sont associées, en complémentarité des 12 établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, en :

16 syndicats intercommunaux à vocation unique (SIVU), 2 syndicats intercommunaux à vocation multiple (SIVOM), et 7 syndicats mixtes (SM) dont un GECT.

Les 113 communes sont membres d'un ou plusieurs syndicats de communes.

La rationalisation et la simplification de la carte de l'intercommunalité, prévue par la loi du 16 décembre 2010, ont pour objectifs la définition d'espaces cohérents de solidarité pour une meilleure mutualisation des services, ainsi que la réduction du nombre de syndicats, notamment par la suppression de ceux ayant une activité faible.

Il est proposé la fusion de syndicats autour de compétences techniques comme l'électrification, l'assainissement ou l'hydraulique agricole.

S'agissant de l'électrification, il est proposé de fusionner l'ensemble des syndicats existants.

S'agissant de l'hydraulique agricole, une fusion des 5 syndicats existants avec l'USAN est proposée.

En matière d'assainissement, la fusion d'un syndicat avec le SIAN/SIDEN est proposée.

Par ailleurs, sont proposées des fusions de syndicats avec des EPCI, communauté urbaine de Dunkerque élargie et EPCI issu d'une fusion proposée.

Une seule dissolution de droit selon l'article L5214-21 du code général des collectivités territoriales est envisagée, celle du SIVOM des Cantons de Bourbourg et Gravelines. En effet, après le retrait de ce SIVOM des communes membres de la Communauté Urbaine de Dunkerque, le périmètre dudit SIVOM sera identique à celui de la CC de la Colme ayant intégré la commune de Watten. Dès lors, la substitution de la CC de la Colme au SIVOM des cantons de Bourbourg-Gravelines devient de droit.

Aux termes de ces propositions, le nombre de syndicats de l'arrondissement de Dunkerque passerait de 25 à 8.

Au total, l'arrondissement de Dunkerque, aujourd'hui organisé autour de 37 entités, serait recomposé autour de 13 structures intercommunales (5 EPCI à fiscalité propre et 8 syndicats).



Syndicat intercommunal issu de la fusion dans le SI Energie des Communes de Flandre :

- du syndicat intercommunal d'énergie des communes de Flandre (SIEFC)
- du syndicat d'électrification rurale de Bourbourg
- du syndicat d'électrification de Bergues
- du syndicat intercommunal de construction d'un réseau d'énergie électrique dans la région de Morbecque
- du syndicat d'électrification de Hondskoote
- du syndicat intercommunal d'électrification de la région de Steenvoorde, des communes de l'ex-syndicat de Méteren et de la commune de Caëstre

Fusion avec le SIAN-SIDEN :

- syndicat intercommunal d'assainissement des communes de Morbecque et Steenbecque

Fusion avec l'USAN :

- du syndicat intercommunal pour l'assainissement agricole du bassin de la Bourre
- du syndicat intercommunal pour l'amélioration de l'écoulement de la Becque de Saint-Jans-Cappel
- du syndicat intercommunal des cours d'eau d'Estaires et environs
- du syndicat d'assainissement de bassin de l'Yser
- du syndicat d'aménagement du bassin de la Longue Becque

Fusion avec la Communauté Urbaine de Dunkerque :

- du syndicat intercommunal des Dunes de Flandre
- du SIVU pour la télédistribution
- du SIVOM de l'Aa

Fusion avec la Communauté de Communes Monts de Flandre Plaine de la Lys et la Communauté de Communes Rurale des Monts de Flandre :

- du SIVU du canton de Bailleul

Dissolution de plein droit après substitution de la CC Colme au SIVOM des cantons de Bourbourg et Gravelines (suite au retrait des communes membres de la Communauté Urbaine de Dunkerque), et ensuite fusion en une seule communauté de communes des communautés de communes de la Colme, du canton de Bergues, de Flandre, de l'Yser et du Pays de Cassel.

C – LES RÉSULTATS DE LA CONSULTATION DE LA CDCI : **LE SCHÉMA ADOPTE**

1- Les EPCI à fiscalité propre

EPCI n°1 amendé :

extension de la communauté urbaine de Dunkerque à la commune de Ghyvelde.

L'adhésion de la commune de Spycker est effective au 31 décembre 2011

Maintien du syndicat intercommunal des Dunes de Flandre

Maintien du SIVU pour la télédistribution

Fusion du SIVOM de l'Aa et du SIVOM des cantons de Bourbourg et Gravelines.

EPCI n°2 amendé :

fusion des communautés de communes de la Colme, du canton de Bergues, de Flandre (sauf Ghyvelde) et de l'Yser

EPCI n°3 et 4 amendés :

Fusion des communautés de communes du Pays des Géants, de l'Houtland, de la Voie Romaine, Monts de Flandre Plaine de la Lys (sauf Saille sur la Lys), rurale des Monts de Flandre, du Pays de Cassel et du SIVU du canton de Bailleul. et regroupant les communes isolées de Hazebrouck, Wallon-Cappel et Blaringhem .

Mise en œuvre au 1er janvier 2014 avec un report possible d'un an après examen technique courant 2013.

EPCI n°5 :

Communauté de communes Flandre Lys étendue à la commune de Sailly sur la Lys.

2- Les syndicats

Fusion du syndicat intercommunal d'énergie des communes de Flandre (SIEFC), du syndicat d'électrification rurale de Bourbourg, du syndicat d'électrification de Bergues, du syndicat intercommunal de construction d'un réseau d'énergie électrique dans la région de Morbecque, du syndicat d'électrification de Hondshoote, du syndicat intercommunal d'électrification de la région de Steenvoorde, des communes de l'ex-syndicat de Méteren et de la commune de Caëstre.



A – LE CONSTAT

58 structures intercommunales
6 EPCI à fiscalité propre : 1 communauté urbaine et 5 communautés de communes
52 syndicats

Problématique

- 1 commune isolée, la commune de Pont à Marcq
- un territoire structuré autour d'une communauté urbaine regroupant 85 des 124 communes de l'arrondissement et 5 communautés de communes, dont, pour 4 d'entre elles, la taille, bien que supérieure au seuil fixé par la loi, conduit à un émiettement en micro-territoires situés en zone limitrophe de la communauté urbaine.

B – LES PROPOSITIONS D'EVOLUTION DE LA CARTE INTERCOMMUNALE : LE PROJET DE SCHEMA

1 – La carte des EPCI à fiscalité propre

Il est proposé d'organiser l'espace intercommunal de l'arrondissement autour de 2 EPCI à fiscalité propre, une communauté urbaine et une communauté de communes.

Le travail en commun, qui a abouti à la création du Pays Pévélois, conduit à proposer une communauté de communes élargie par fusion de la communauté de communes du Pays de Pévèle, des communautés de communes du Carembault, de la Haute Deule et du Sud Pévélois et de 2 communautés de communes situées sur l'arrondissement de Douai à savoir Espace en Pévèle et Cœur de Pévèle (EPCI n° 7).

Cette nouvelle configuration proposée permet d'intégrer la commune isolée de Pont à Marcq, de regrouper ainsi, autour de l'identité d'un territoire pévélois, 43 communes représentant 113 746 habitants.

Il est proposé la fusion de la communauté de communes des Weppes avec la communauté urbaine de Lille (EPCI n° 6).

En effet, la communauté de communes des Weppes appartient au Pays des Weppes dont une partie des communes est située sur le territoire de la communauté urbaine. Elle est située à proximité des zones commerciales de la communauté urbaine que sont Englos et Lomme ainsi que de ses pôles de loisirs.

Cette fusion porterait le périmètre de la communauté urbaine de Lille à 90 communes et sa population à 1 129 433 habitants.

2 – La carte des syndicats

Les syndicats de l'arrondissement de Lille sont au nombre de 59, soit près du tiers des syndicats du département. 28 d'entre eux sont inclus en totalité dans le périmètre d'un EPCI à fiscalité propre existant dont 25 dans le périmètre actuel de la communauté urbaine de Lille.

Il est proposé de fusionner les syndicats à compétence technique :
- fusion avec le syndicat mixte de l'USAN, auquel la majorité adhère, de 13 syndicats d'hydraulique situés sur les territoires des arrondissements de Lille, Dunkerque et Valenciennes,
- de 2 syndicats mixtes compétents en matière de collecte et traitement des déchets,
- de 8 syndicats d'assainissement et d'eau potable avec le SIAN SIDEN
- de 5 syndicats d'électrification dont l'un a son siège à Douai.

Il est proposé la dissolution de 6 syndicats dont l'activité est réduite.

Ainsi, sur la base de ces propositions, le nombre de syndicats de l'arrondissement de Lille passerait de 52 à 33.

Au total, les évolutions proposées conduiraient à une structuration de l'arrondissement de Lille autour de 35 structures intercommunales, alors qu'aujourd'hui leur nombre est de 58.

Syndicat mixte issu de la fusion :

- de l'union des syndicats d'assainissement du Nord (USAN)
- du syndicat intercommunal pour l'assainissement agricole du Bassin de la Bourre
- du syndicat intercommunal pour l'amélioration de l'écoulement de la Becque de Saint-Jans-Cappel
- du syndicat intercommunal des cours d'eau d'Estaires et environs
- du syndicat d'assainissement du Bassin de l'Yser
- du syndicat d'aménagement du bassin de la Longue Becque
- du syndicat intercommunal pour l'assainissement agricole des communes de Camphin-en-Carembault et Phalempin
- du syndicat intercommunal d'assainissement des Vallées de la Lys et de la Deûle
- du syndicat intercommunal d'assainissement du Bassin de la Becque de Neuville
- du SIVOM pour l'aménagement du Bassin de la Tortue
- du syndicat intercommunal pour l'assainissement du Bassin de la Libaude
- du syndicat mixte pour l'aménagement hydraulique des vallées de la Scarpe et du Bas-Escaut (SMAHVSBE)
- du syndicat pour l'entretien et le curage de la " Petite Sensée "
- du syndicat intercommunal pour l'aménagement de l'Ecaillon et de ses affluents

Syndicat mixte issu de la fusion :

- du syndicat mixte pour le traitement des déchets ménagers du Pays de Pévèle au Pays des Weppes (SYMIDEME)
- du syndicat mixte pour le ramassage et l'incinération des ordures ménagères (SIRIOM)

Syndicat mixte issu de la fusion :

- du syndicat mixte d'assainissement et de distribution d'eau du nord (SIDEN-SIAN)
- du syndicat intercommunal de la banlieue Sud-Ouest de Lille (SIASOL)
- du syndicat intercommunal d'assainissement des communes de Camphin-en-Carembault et Phalempin
- du syndicat intercommunal d'eau potable d'Avelin et Pont-à-Marcq
- du syndicat intercommunal d'eau potable d'Allennes-les-Marais, Annoeullin, Bauvin et Provin
- du syndicat intercommunal des eaux potables de la région de Masny
- du syndicat intercommunal des eaux potables de Aniche, Auberchicourt et Monchecourt
- du syndicat intercommunal du Pévèle
- du syndicat intercommunal d'assainissement des communes de Morbecque et Steenbecque
- du SIVOM de Busigny-Maretz
- du syndicat intercommunal pour l'alimentation en eau potable de Crèvecœur-sur-Escaut et Rumilly
- du syndicat intercommunal des eaux d'Honnechy, Maurois
- du syndicat intercommunal d'eau potable de Beaumont et Inchy

Syndicat mixte issu de la fusion :

- du syndicat d'électrification de la région de Mons-en-Pévèle (SERMEP)
- de la fédération d'électricité de l'arrondissement de Lille (FEAL)
- du SIVOM métropolitain des réseaux de transport et de distribution d'énergies (SIMERE)
- du syndicat d'électricité de la région de Radinghem
- du syndicat intercommunal d'électrification de Lecelles et environs

Dissolution des syndicats suivants :

- Syndicat intercommunal de l'ilôt de la Haute-Deûle
- Syndicat intercommunal d'établissement et d'exploitation du réseau câblé
- Syndicat intercommunal pour le développement environnemental, sportif, culturel et social Herlies-Illies (SIDESCS)
- Syndicat de communes en vue de la création et de l'exploitation du réseau câblé de Lomme, Loos, Haubourdin, Sequedin
- Syndicat intercommunal pour le cadre de vie (SICAVIE)
- Syndicat intercommunal du Pévèle-Mélantois (SIPEM)

C – LES RÉSULTATS DE LA CONSULTATION DE LA CDCI : LE SCHÉMA ADOPTÉ

1- Les EPCI à fiscalité propre

EPCI n° 6 amendé :

Maintien de Lille Métropole Communauté Urbaine
Maintien de la Communauté de Communes des Weppes

EPCI n° 7 amendé :

Maintien de la communauté de communes de la Haute- Deûle

Fusion des communautés de communes du Carembault, du Pays de Pévèle, du Sud Pévélois, Espace en Pévèle, Cœur de Pévèle, et rattachement de la commune de Pont-à-Marcq

2- Les syndicats

Fusion de l'USAN , du SI d'aménagement du bassin de la Bourre , du SI d'aménagement du bassin de la Longue Becque , du SI d'aménagement du bassin de l'Yser , du SI d'amélioration de la Becque de Saint-Jans-Cappel , du SI des cours d'eau d'Estaires et environs , du SI assainissement agricole des communes de Camphin et Phalempin ; du SI assainissement vallée de la Lys et de la Deûle et du SI pour l'assainissement du bassin de la Libaude

Fusion du SIAN-SIDEN , du SI assainissement des communes de Camphin et Phalempin ; du SI eau potable d'Avelin et Pont-à-Marcq ; du SI des eaux potables de la région de Masny et du SI eau potable d'Aniche, Auberchicourt et Monchecourt

Maintien du SIASOL ;

Maintien du SI eau potable d'Allennes les Marais, Annoeullin, Bauvin et Provin ;

Maintien du SI du Pévèle ;

Maintien du SI assainissement des communes de Morbecque et Steenbecque ;

Maintien du SIVOM de Busigny-Marets ;

Maintien du SI des eaux d'Honnechy, Maurois

Le SI d'eau potable de Beaumont et Inchy et le SI pour l'alimentation en eau potable de Crevecoeur-sur-Escaut et Rumilly ont été dissous le 31 décembre 2011

Maintien du SIVOM de la Tortue

Maintien du SI d'assainissement du bassin de la Becque de Neuville

Maintien du SIRIOM

Maintien du SYMIDEME

Maintien du SERMEP

Maintien de la FEAL

Maintien du SIMERE

Maintien du syndicat d'électrification de Radinghem

Maintien du syndicat d'électrification de Lécelles et environ

Maintien du syndicat intercommunal de l'îlot de la Haute-Deûle

Les dissolutions du syndicat intercommunal d'établissement et d'exploitation du réseau câblé et du syndicat de communes en vue de la création et de l'exploitation du réseau câblé de Lomme, Loos, Haubourdin, Séquedin ne seront mises en œuvre qu'à l'issue de la négociation entre Lille Métropole et ces syndicats d'une part, le câblo-opérateur d'autre part, préalable à l'exercice effectif par Lille Métropole Communauté Urbaine de la compétence correspondante, programmé fin 2013.

Dissolution du syndicat intercommunal pour le cadre de vie (SICAVIE)

Dissolution du syndicat intercommunal du Pévèle-Mélantois

Dissolution du syndicat intercommunal pour le développement environnemental, sportif, culturel et social Herlies-Illicies

A – LE CONSTAT

44 structures intercommunales
3 EPCI à fiscalité propre (2 communautés d'agglomération, 1 communauté de communes)
41 syndicats

Problématique

L'espace intercommunal est structuré autour de 2 communautés d'agglomération regroupant 150 000 habitants ou plus et d'une communauté de communes.

La communauté de communes rurales de la Vallée de la Scarpe (CCRVS), si elle compte plus de 5 000 habitants, se présente néanmoins comme un EPCI de relative faible dimension, avec une position géographique de relatif enclavement au sein de la CAPH.

Le maillage du territoire est caractérisé par un nombre de syndicats important dont les périmètres d'action, les objets ou les collectivités adhérentes se recourent ou des champs d'action communs ou proches entre eux ou avec des EPCI existants.

B – LES PROPOSITIONS D'EVOLUTION DE LA CARTE INTERCOMMUNALE : LE PROJET DE SCHEMA

1 - La carte des EPCI à fiscalité propre

Il est proposé de fusionner la CCRVS avec la CAPH (EPCI n° 10) pour les raisons suivantes :

- La CCRVS est une communauté de relative petite taille à l'échelle du Département du Nord.
- L'ensemble des études de bassins de vie montre que cette communauté de communes n'est pas assise sur un bassin de vie propre, mais est comprise dans les bassins de Saint Amand les Eaux et de Valenciennes, essentiellement. La CCRVS fait d'ailleurs partie du SCOT qui couvre l'ensemble de l'arrondissement.
- Enfin, en terme de configuration géographique, les communes de la CCRVS apparaissent comme partiellement enclavées au sein de la CAPH.

Dès lors, le maintien en l'état de la CCRVS n'apparaissait pas fondé en pertinence.

Il n'est pas proposé d'évolution pour la communauté d'agglomération Valenciennes- Métropole (EPCI n°11)

2 - La carte des syndicats

Si l'arrondissement de Valenciennes paraît relativement bien structuré en matière d'EPCI autour de deux grandes communautés d'agglomération, le territoire comprend encore, cependant, un très grand nombre de syndicats : 41.

Les propositions de réforme s'organisent autour de quatre grands axes d'argumentation :

a - Dissoudre des SIVOM dont les dates de création et les logiques étaient antérieures à la constitution des communautés d'agglomération, voire même des communautés de communes qui les ont précédées.

b - Rationaliser un certain nombre d'intercommunalités techniques :

en matière d'électrification : réunir en un seul syndicat les trois syndicats existants actuellement sur le territoire de l'arrondissement. Dans un contexte où le législateur a prévu la constitution d'un seul syndicat d'électrification par département, l'orientation a été prise dans le département du Nord, compte tenu de sa taille, de retenir un schéma fondé sur un syndicat d'électrification par arrondissement.

En matière d'eau potable et d'assainissement (AEP) et sur la base de réflexions déjà en cours dans l'arrondissement sur ce sujet, il n'apparaissait plus pertinent de continuer à séparer, d'une part, la logique AEP de la logique « eaux usées », tel que c'est le cas actuellement (10 syndicats spécialisés en assainissement et 2 syndicats spécialisés en AEP) et, d'autre part, de maintenir un morcellement du sujet AEP/assainissement en 12 structures différentes.

Dès lors, il est proposé de former deux syndicats, ayant chacun la compétence assainissement + AEP.



c – Par ailleurs, il est proposé de dissoudre un certain nombre de syndicats qui n'ont plus d'activité réelle ou qui existent autour d'un équipement public dont la gestion devrait pouvoir être reprise, soit par une communauté d'agglomération, soit par un système de convention de fonctionnement entre communes intéressées, sans plus avoir recours à une structure intercommunale dédiée.

d – Enfin, deux syndicats qui regroupent le même périmètre de collectivités (l'ensemble des communes de l'arrondissement) gèrent aujourd'hui deux sujets fondamentalement liés : la conception d'un SCOT et l'organisation des transports. Il est proposé de fusionner, au 1^{er} janvier 2015, ces deux syndicats. La date du 1^{er} janvier 2015 est justifiée par la nécessité, pour ces deux syndicats, d'achever deux importants chantiers en cours : la rédaction du SCOT pour l'un, la réalisation des lignes de tramway vers Condé-sur-l'Escaut et Quiévrechain, pour l'autre.

Aux termes de ces propositions, le nombre de syndicats passerait de 41 à 10.

Au total, l'arrondissement de Valenciennes serait structuré autour de 12 structures intercommunales (2 communautés d'agglomération et 10 syndicats) au lieu des 44 existantes.

Syndicat mixte issu de la fusion :

- du syndicat intercommunal des transports urbains de la région de Valenciennes (SITURV)
- du syndicat intercommunal pour la promotion de l'enseignement supérieur de l'arrondissement de Valenciennes.

Syndicat mixte issu de la fusion :

- du syndicat d'assainissement entre les communes d' Avesnes-le-Sec, Bouchain, Hordain et Lieu-Saint-Amand
- du syndicat intercommunal d'assainissement et d'évacuation des eaux pluviales de la région de Denain (SIAD)
- du syndicat intercommunal d'assainissement et d'évacuation des eaux pluviales des communes de Douchy, Haspres, Noyelles-sur-Selle
- du syndicat intercommunal d'assainissement des communes de Roelux, Abscon, Mastaing, Emerchicourt

Syndicat intercommunal issu de la fusion :

- du syndicat intercommunal d'assainissement de Saultain, Estreux et Préseau
- du syndicat d'assainissement de la région de Condé-sur-l'Escaut
- du syndicat intercommunal d'aménagement de la région d'Anzin, Raismes, Beuvrages, Aubry-du-Hainaut, Petite-Forêt
- du syndicat intercommunal d'assainissement d'Aulnoy-lez-Valenciennes, Famars, La Sentinelle, Maing, Marly, Monchaux-sur-Ecaillon, Saint-Saulve, Valenciennes (SIAV)
- du syndicat intercommunal d'assainissement de Prouvy, Thiant, Haulchin, Trith-Saint-Léger (SIAPTHT)
- du syndicat intercommunal d'assainissement d'Onnaing, Vicq, Quarouble (SOVIQUA)
- du syndicat intercommunal de la région de Valenciennes pour l'adduction d'eau potable (SIRVAEP)
- du syndicat intercommunal pour la distribution d'eau potable dans la région de Condé (SIDERC)

Syndicat intercommunal issu de la fusion :

- du syndicat intercommunal de distribution d'énergie électrique et de gaz de l'arrondissement de Valenciennes
- du syndicat d'électrification de la Basse Vallée de l'Escaut et de la Scarpe (SIEBVES)
- du syndicat intercommunal d'électrification de Marquette-en-Ostrevant

Dissolution des syndicats suivants :

- SIVOM de Mortagne du Nord
- SIVOM de Crespin, Quiévrechain, Thivencelles et Saint-Aybert
- Syndicat intercommunal pour la consolidation de la rive droite de l'Hogneau
- Syndicat pour la création et la gestion d'une base de loisirs
- Syndicat intercommunal à la carte de gestion du fonctionnement de la piscine d'Escaudain
- Syndicat intercommunal socio-éducatif et de loisirs
- SIVU intercommunal de loisirs Estreux-Sebourg
- Syndicat pour la gestion du CES de Bouchain
- Syndicat intercommunal de fonctionnement et d'investissement du collège nationalisé « Voltaire » de Louches
- Syndicat intercommunal de création et de gestion d'un site informatique à Prouvy

- Syndicat intercommunal pour la réalisation du programme d'aménagement de la 3ème section de l'autoroute A2 et des échangeurs
- Syndicat intercommunal pour la construction et la gestion de l'immeuble abritant la recette perception de Marly
- Syndicat mixte de dessèchement de la Vallée de la Naville
- Syndicat intercommunal d'incendie et de secours de l'Amandinois (SISA)
- Syndicat mixte « Les Tertiales »

Fusion avec l'USAN :

- du syndicat mixte pour l'aménagement hydraulique des vallées de la Scarpe et du Bas-Escout (SMAHVSBE)
- du syndicat pour l'entretien et le curage de la "Petite Sensée"
- du syndicat intercommunal pour l'aménagement de l'Ecaillon et de ses affluents

C – LES RÉSULTATS DE LA CONSULTATION DE LA CDCI : **LE SCHÉMA ADOPTÉ**

1 – Les EPCI à fiscalité propre

EPCI n° 10 :

Communauté d'agglomération issue de la fusion de la Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut et de la Communauté de communes Rurales de la Vallée de la Scarpe.

EPCI n° 11 :

Communauté d'agglomération Valenciennes Métropole.

2 – Les syndicats

Fusion du syndicat intercommunal de la région de Valenciennes pour l'adduction d'eau potable et du syndicat intercommunal pour la distribution d'eau potable dans la région de Condé.

Fusion du syndicat intercommunal d'assainissement et d'évacuation des eaux pluviales dans la région de Denain, du syndicat intercommunal d'assainissement des communes de Roeulx, Abscon, Mastaing, Emerchicourt, du syndicat intercommunal d'assainissement entre les communes d'Avesnes le Sec, Bouchain, Hordain et Lieu Saint Amand, du syndicat intercommunal d'assainissement et d'évacuation des eaux pluviales des communes de Douchy, Haspres, Noyelles, du syndicat intercommunal d'assainissement de Prouvy, Thiant, Haulchin, Trith-saint-Léger .

Fusion au 1^{er} janvier 2014 avec hypothèse de report d'un an après examen technique courant 2013 du syndicat intercommunal d'assainissement de la région de Condé-sur-l'Escaut, du syndicat intercommunal d'assainissement d'Onnaing, Vicq, Quarouble, du syndicat intercommunal d'assainissement de Saultain, Estreux, Préseau avec les communes du syndicat intercommunal d'aménagement de la région d'Anzin, Raismes, Beuvrages, Aubry-du-Hainaut, Petite Forêt qui transmettront leurs compétences «assainissement eaux usées» à cette nouvelle entité.

Fusion du syndicat mixte de dessèchement de la Vallée de la Naville avec le syndicat mixte pour l'aménagement hydraulique de la Scarpe et du Bas-Escout, le Syndicat pour l'entretien et le curage de la Petite Sensée, et le SI aménagement de l'Ecaillon et de ses affluents.

Fusion du SI pour les transports urbains de la région de Valenciennes et du SI pour la promotion de l'enseignement supérieur dans l'arrondissement de Valenciennes.

Fusion du SI de distribution d'énergie électrique et de gaz de l'arrondissement de Valenciennes, du syndicat d'électrification de la Basse Vallée de l'Escaut et de la Scarpe et du SI d'électrification de Marquette-en-Ostrevant.

Maintien en l'état du syndicat intercommunal d'assainissement d'Aulnoy, Bruay-sur-Escout, , Famars, La Sentinelle, Maing, Marly, Monchaux sur Ecaillon, Saint-Saulve, Valenciennes.

Maintien du syndicat intercommunal d'aménagement de la région d'Anzin, Raismes, Beuvrages, Aubry-du-Hainaut, Petite Forêt pour ses compétences autres qu' «<assainissement eaux usées>>».

Transformation du SIVOM de Mortagne du Nord en SIVU à vocation unique "petite enfance-activités socio-éducatives».

Transformation du SIVOM de Crespin, Quiévrechain, Thivencelles et Saint-Aybert en syndicat à vocation unique «piscine de Quiévrechain «avec possibilité de compétences optionnelles (art L5212-16 du CGCT).



Dissolution du SI à la carte de gestion du fonctionnement de la piscine d'Escaudain.

Dissolution du SI pour la création et la gestion d'une base de loisirs de Wavrechain-sous-Denain.

Dissolution du syndicat socio-éducatif et de loisirs de Famars.

Dissolution du SIVU intercommunal de loisirs Estreux-Sebourg.

Dissolution du SI pour la gestion du C.E.S. de Bouchain.

Dissolution du SI de fonctionnement et d'investissement du collège nationalisé «Voltaire» de Louches.

Dissolution du SI de création et de gestion d'un site informatique à Prouvy.

Dissolution du SI pour la construction et la gestion de l'immeuble abritant la recette-perception de Marly.

Dissolution du SI pour la réalisation du programme d'aménagement de la troisième section de l'autoroute A2 et des échangeurs.

Dissolution du SI incendie et secours de l'Amandinois.

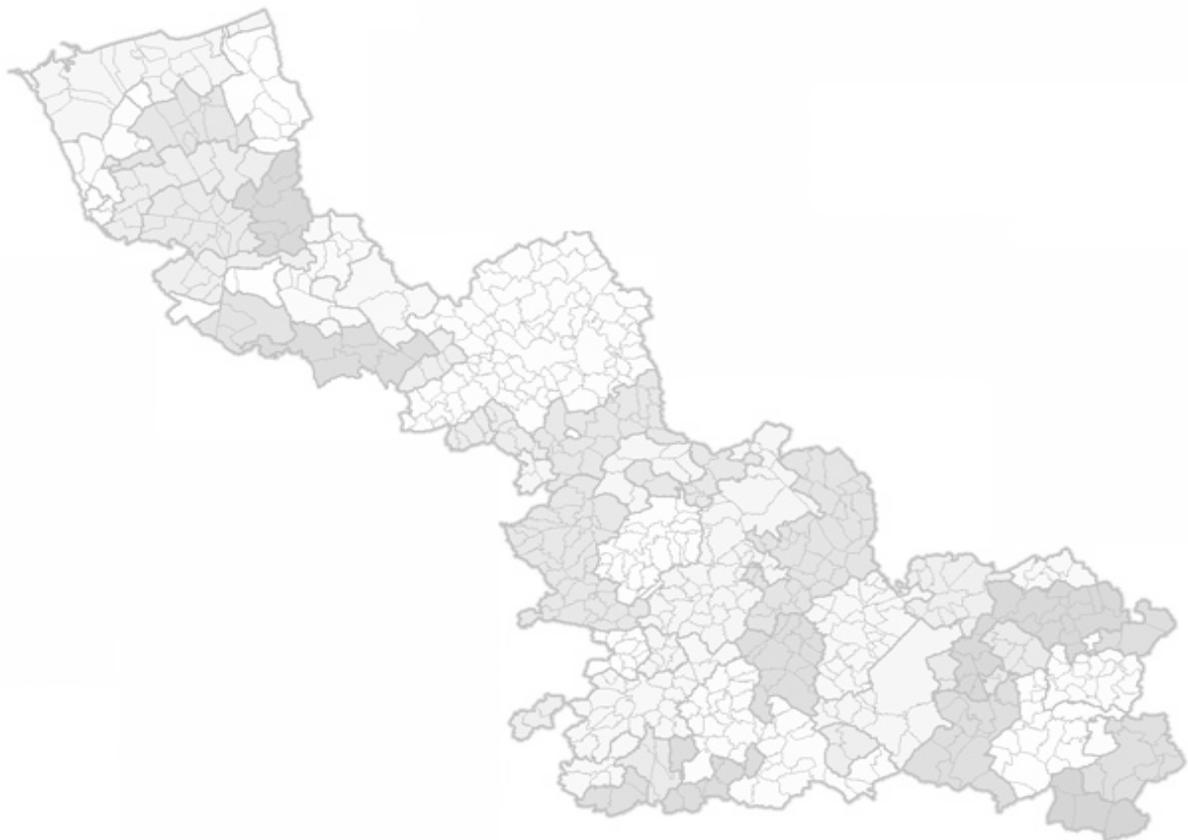
Dissolution du syndicat mixte «Les Tertiales».

Dissolution du SI pour la consolidation de la rive droite de l'Hogneau

III - La cartographie des évolutions adoptées

A - Les EPCI à fiscalité propre du département du Nord

- 1 - Le projet de SDCI
 - 2 - Le schéma adopté
-





A - Les EPCI à fiscalité propre du département du Nord

1 – Le projet de SDCI

EPCI n°1:

Communauté urbaine issue de la fusion de la communauté urbaine de Dunkerque, du syndicat intercommunal des Dunes de Flandre, du SIVU pour la télédistribution et du SIVOM de l'Aa et du rattachement des communes de Spycker et Ghyvelde.

EPCI n°2:

Communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes de la Colme, du canton de Bergues, de Flandre (sauf Ghyvelde), de l'Yser et du Pays de Cassel.

EPCI n°3:

Communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes du Pays des Géants, de l'Houtland, de la Voie Romaine et regroupant les communes isolées de Hazebrouck, Wallon-Cappel et Blaringhem ainsi que deux communes membres de la communauté de communes Rurale des Monts de Flandre (Borre et Pradelles).

EPCI n°4:

Communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes Monts de Flandre Plaine de la Lys (sauf Saily sur la Lys), de la communauté de communes rurale des Monts de Flandre (sauf Borre et Pradelles) et du SIVU du canton de Bailleul.

EPCI n°5:

Communauté de communes Flandre Lys étendue à la commune de Saily sur la Lys.

EPCI n°6:

Communauté urbaine issue de la fusion de Lille Métropole Communauté Urbaine et de la communauté de communes des Weppes.

EPCI n°7:

Communauté de communes issue de la fusion de la communauté de communes du Carembault, de la communauté de communes du Pays de Pévèle, de la communauté de communes du Sud Pévélois, de la communauté de communes Espace en Pévèle, de la communauté de communes Cœur de Pévèle, de la communauté de communes de la Haute-Deûle et du rattachement de la commune de Pont-à-Marcq.

EPCI n°8:

Communauté d'agglomération issue de la fusion de la communauté d'agglomération du Douaisis, du syndicat intercommunal à vocation multiple de Douai, du syndicat intercommunal de la région de Flines à Guesnain (SIRFAG) et du syndicat intercommunal de la région d'Arleux (SIRA).

EPCI n°9:

Communauté de communes Cœur d'Ostrevent.

EPCI n°10:

Communauté d'agglomération issue de la fusion de la communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut et de la communauté de communes rurales de la Vallée de la Scarpe.

EPCI n°11:

Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole

EPCI n°12:

Communauté d'agglomération issue de la fusion de la communauté d'agglomération de Cambrai et des communautés de communes de l'Ouest Cambrésis, de Sensescaut, de la vallée de Vinchy, de l'Enclave et de Marquion.

EPCI n°13:

Communauté de communes issue de la fusion de la communauté de communes de la Vacquerie et de la communauté de communes des Hauts du Cambrésis.

EPCI n°14:

Communauté de communes issue de la fusion de la communauté de communes du Caudrésis et du Catésis, de la communauté de communes Espace Sud Cambrésis et de la communauté de communes Haute-Sambre-Bois-l'Evêque.

EPCI n°15:
Communauté de communes du Pays Solesmois

EPCI n°16:
Communauté de communes issue de la fusion de la communauté de communes du Quercitain, de la communauté de communes du Bavaisis et de la communauté de communes du Pays de Mormal et de Maroilles.

EPCI n°17:
Communauté d'agglomération issue de la fusion de la communauté d'agglomération Maubeuge Val de Sambre, de la communauté de communes Nord Maubeuge, de la communauté de communes Sambre Avesnois, de la communauté de communes frontalière du Nord-Est Avesnois, de la commune de Quiévelon, du S.I.V.U pour la requalification de la friche industrielle "CLECIM" et du syndicat intercommunal pour l'exploitation d'une piscine.

EPCI n°18:
Communauté de communes issue de la fusion de la communauté de communes rurales des deux Helpes, de la communauté de communes du Pays d'Avesnes, de la communauté de communes Action Fourmies et environs, de la communauté de communes Guide du Pays de Trélon, de la communauté de communes des vallées de la Solre, de la Thure et de l'Helpe à l'exception de la commune de Quiévelon, du syndicat intercommunal pour le ramassage des ordures ménagères (SIROM), du syndicat intercommunal de ramassage des ordures ménagères de Solre-Le-Château et du syndicat intercommunal d'assainissement de Fourmies-Wignehies (SIAFW)

2 – Le schéma adopté

Extension de la communauté urbaine de Dunkerque à la commune de Ghyvelde

Fusion des communautés de communes de la Colme, du canton de Bergues, de Flandre (sauf Ghyvelde) et de l'Yser

Fusion des communautés de communes du Pays des Géants, de l'Houtland, de la Voie Romaine, Monts de Flandre Plaine de la Lys (sauf Sailly sur la Lys), rurale des Monts de Flandre, du Pays de Cassel et du SIVU du canton de Bailleul et regroupant les communes isolées de Hazebrouck, Wallon-Cappel et Blaringhem

Communauté de communes Flandre Lys étendue à la commune de Sailly sur la Lys

Communauté urbaine de Lille

Communauté de communes des Weppes

Communauté de communes de la Haute Deûle

Fusion des communautés de communes du Carembault, du Pays de Pévèle, du Sud Pévélois, Espace en Pévèle, Cœur de Pévèle et rattachement de la commune de Pont à Marcq

Fusion de la communauté d'agglomération du Douaisis (CAD), du SIVOM Douai Nord Ouest (SIVOM DO) et du syndicat intercommunal de la région de Flines à Guesnain (SIRFAG) et fusion du SIADO avec la CAD et de la commune de Brebières (Pas-de-Calais)

Maintien du SIRA pour la compétence socio-culturelle. Ses autres compétences sont reprises par la CAD

Communauté de communes Cœur d'Ostrevent

Fusion de la communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut et de la communauté de communes rurales de la Vallée de la Scarpe

Communauté d'agglomération Valenciennes Métropole

Fusion de la communauté d'agglomération de Cambrai et des communautés de communes de l'Ouest-Cambrésis, de Sensescaut et de la Vallée de Vinchy et rattachement des communes de Honnecourt sur Escaut et de Villers Guislain



Extension du périmètre de la communauté de communes de la Vacquerie à la commune de Bantouzelle

Fusion des 3 communautés de communes du Caudrésis et du Catésis, Espace Sud Cambrésis et Haute Sambre – Bois l'Evêque à l'exception de la commune d'Esnes (effective le 31 décembre 2011)

Communauté de communes du Pays Solesmois

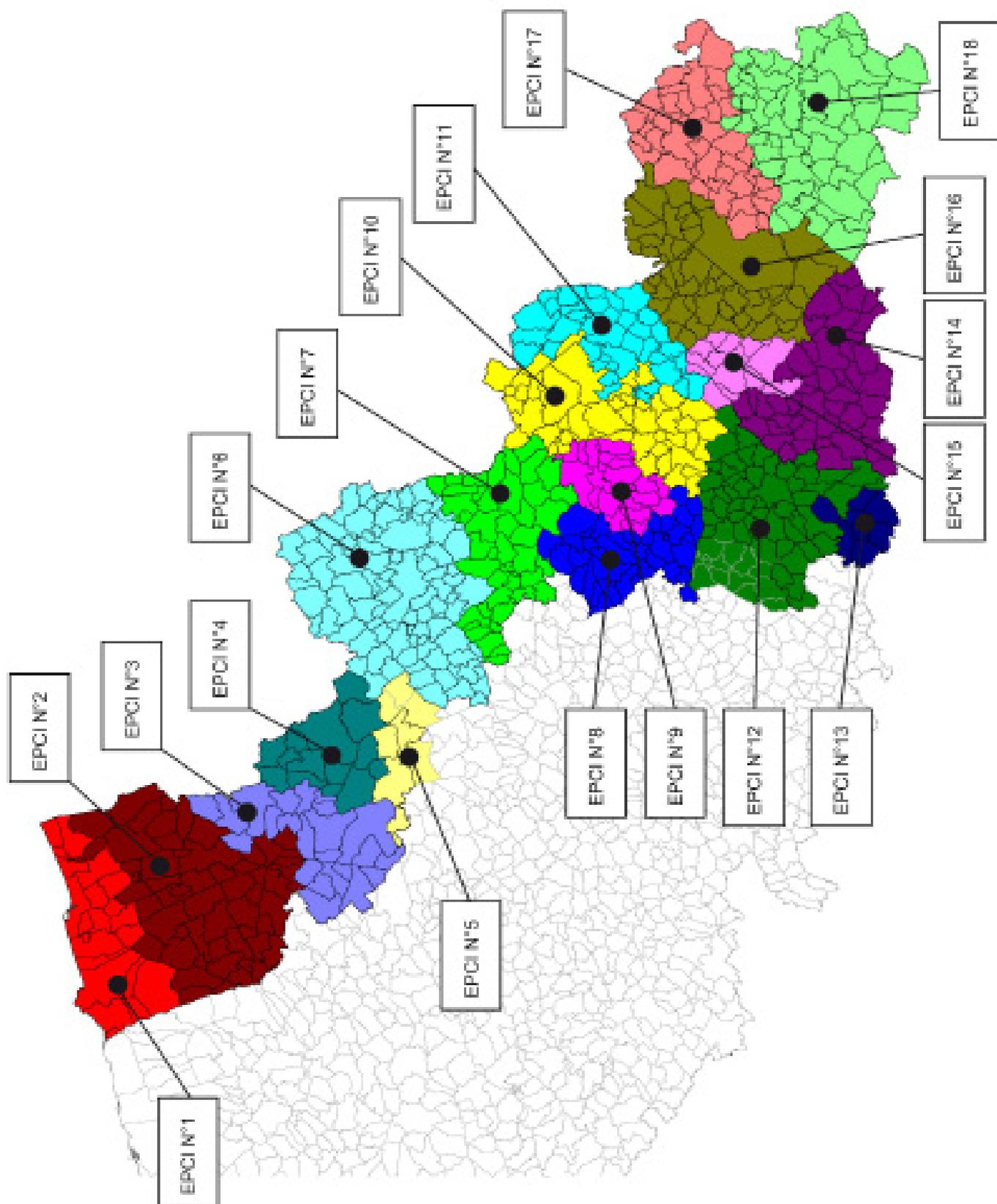
Fusion de la communauté d'agglomération Maubeuge Val de Sambre et des communautés de communes Nord Maubeuge, Sambre Avesnois, frontalière du Nord-Est Avesnois, du SIVU pour la requalification de la friche industrielle « CLECIM » et du syndicat intercommunal pour l'exploitation d'une piscine.

Fusion des communautés de communes du Quercitain, du Bavaisis et du Pays de Mormal et de Maroilles

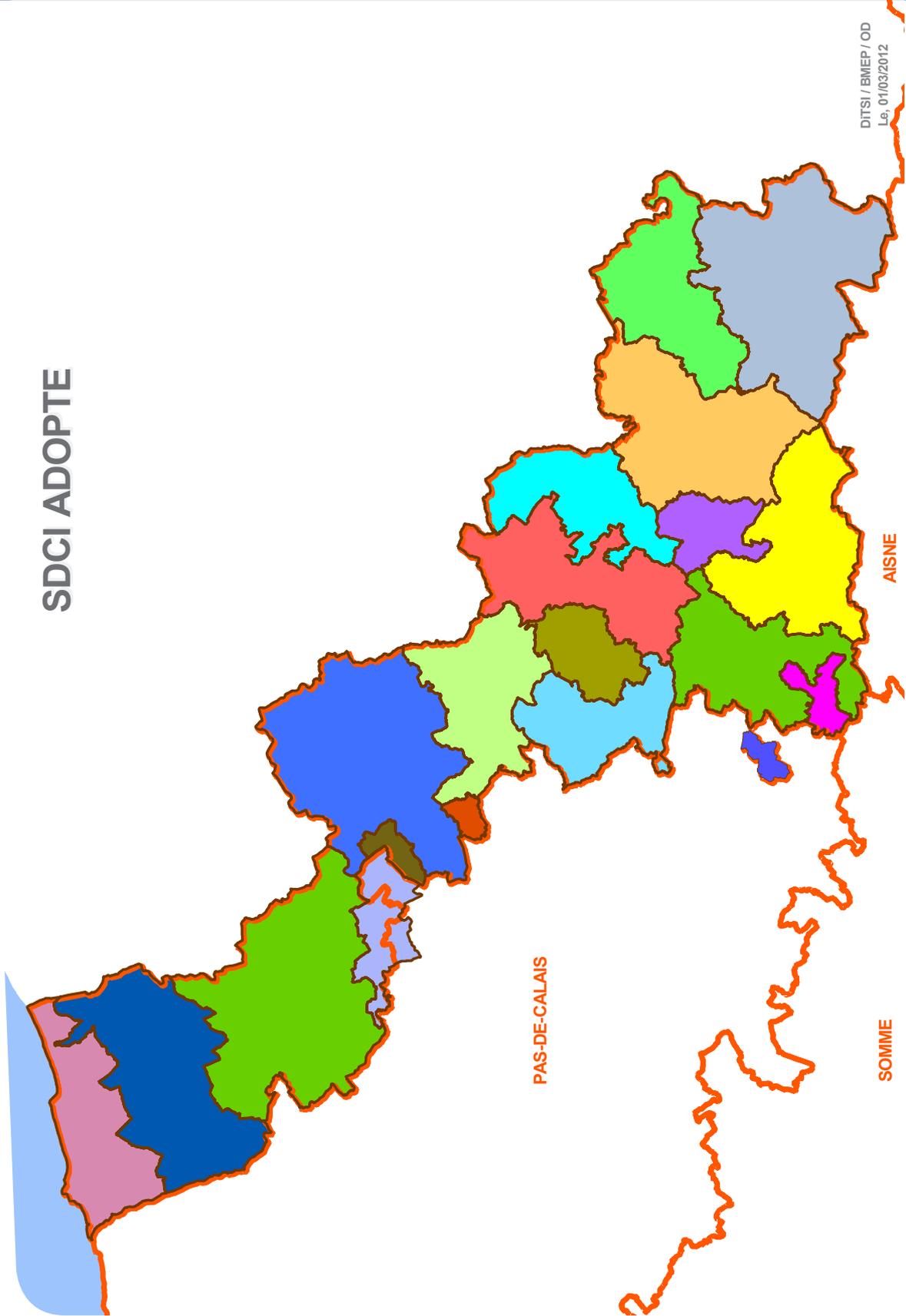
Fusion au 1er janvier 2014 avec hypothèse de report d'un an après examen technique courant 2013

Fusion de la communauté de communes du Cœur de l'Avesnois (créée au 1er janvier 2012) avec les communautés de communes Action Fourmies et environs et Guide du Pays de Trélon au 1er janvier 2014 avec hypothèse de report d'un an après examen technique courant 2013.

Fusion avec le syndicat intercommunal pour le ramassage des ordures ménagères (SIROM) et le syndicat intercommunal de ramassage des ordures ménagères de Solre le Château



SDCI ADOPTE

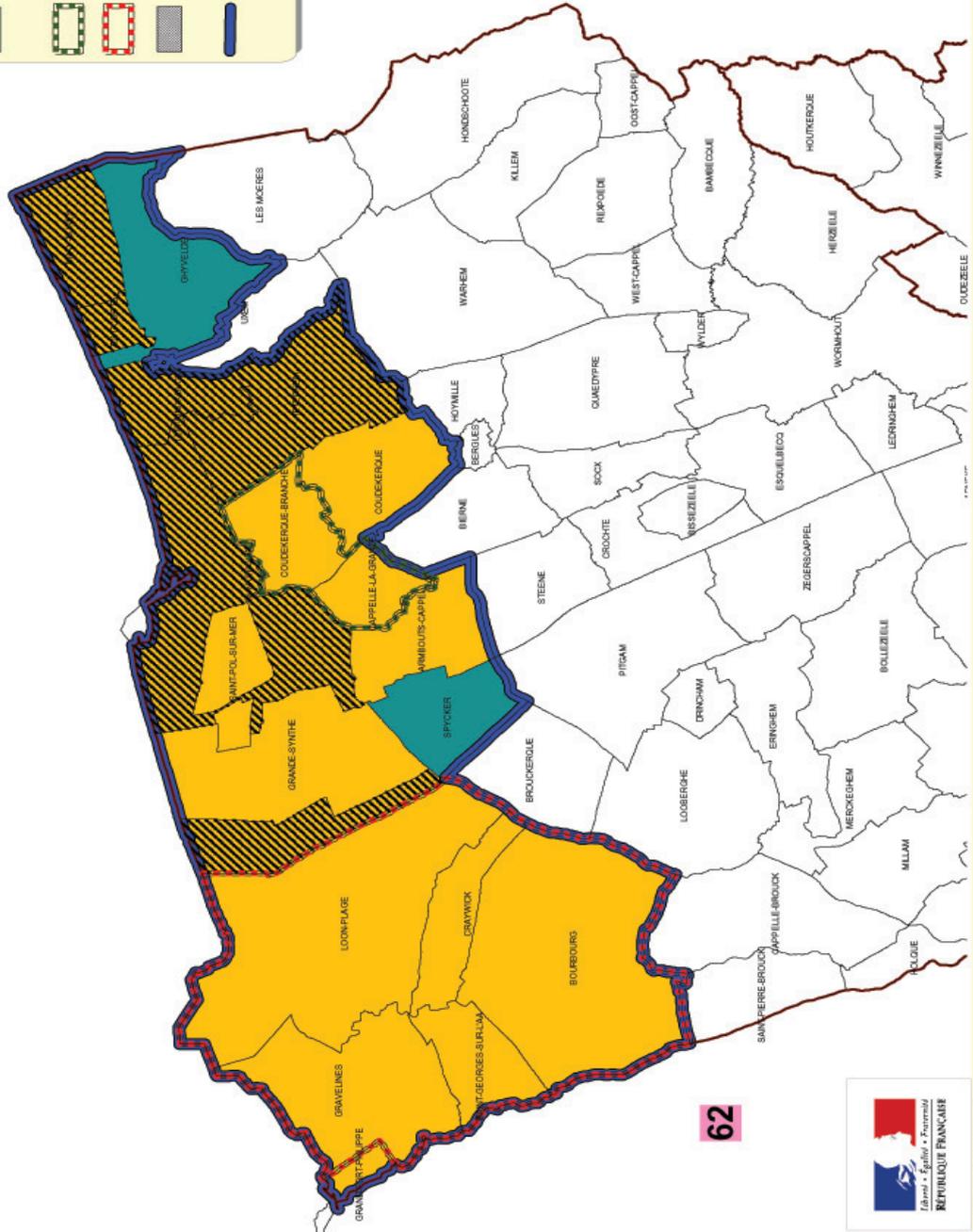


PROJET SDCI

EPCI n°1 :

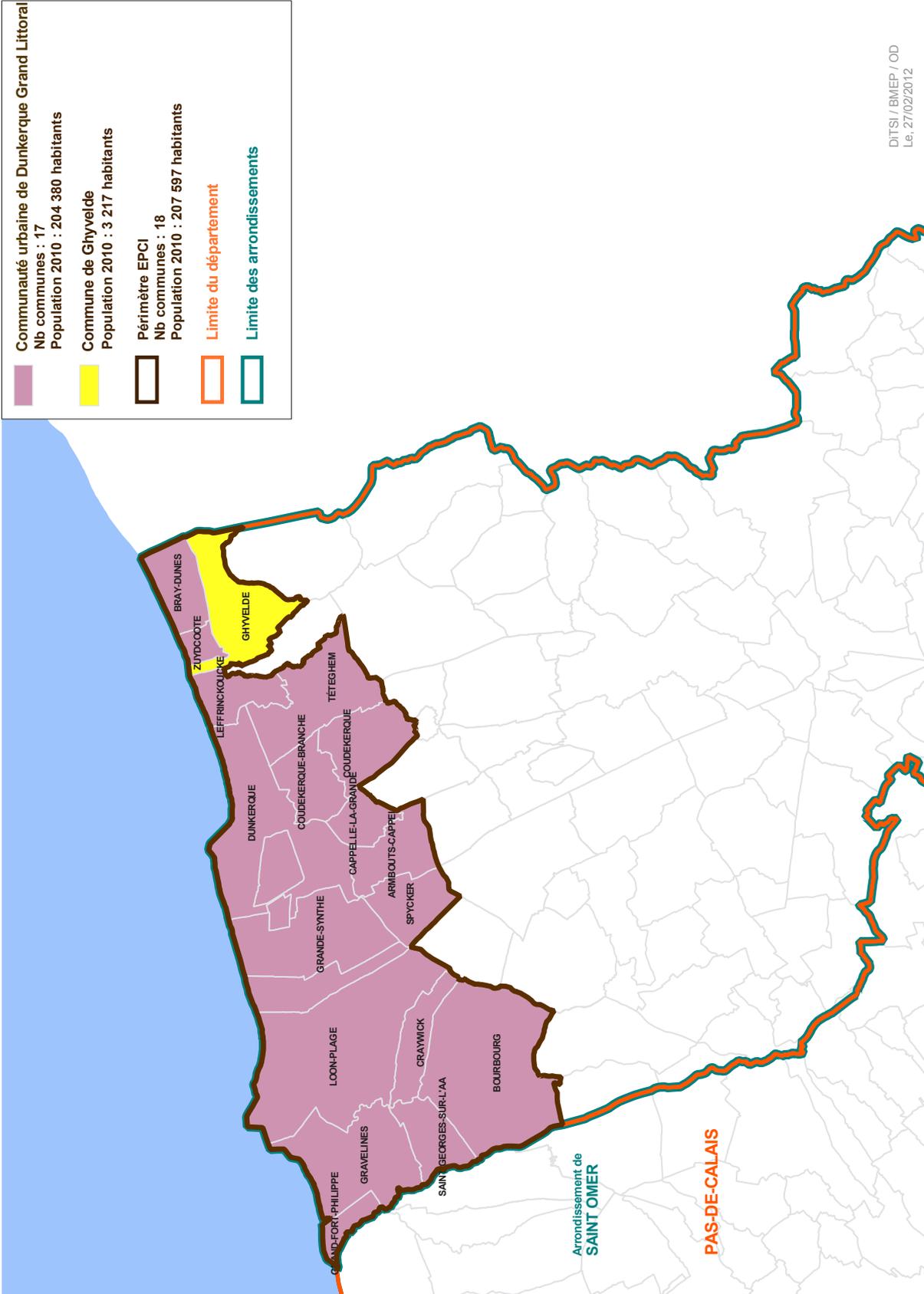
Communauté urbaine issue de la fusion de la communauté urbaine de Dunkerque, du syndicat intercommunal des Dunes de Flandre, du SIVU pour la télédistribution et du SIVOM de l'Aa et du rattachement des communes de Spycker et Ghyvelde.

Communes
 Périmètres Scot
 Parc Naturel Régional (PNR)
 Communauté urbaine de Dunkerque
 Nb communes : 16
 Population 2010 : 202 852 habitants
 Extension à Ghyvelde et intégration de Spycker
 Nb communes : 2
 Population 2010 : 4 745 habitants
 SIVU pour la télédistribution
 SIVOM de l'Aa
 Syndicat intercommunal des Dunes de Flandre
 Périmètre Epci proposé
 Nb communes : 16
 Population 2010 : 207 597 habitants



Préfet du Nord

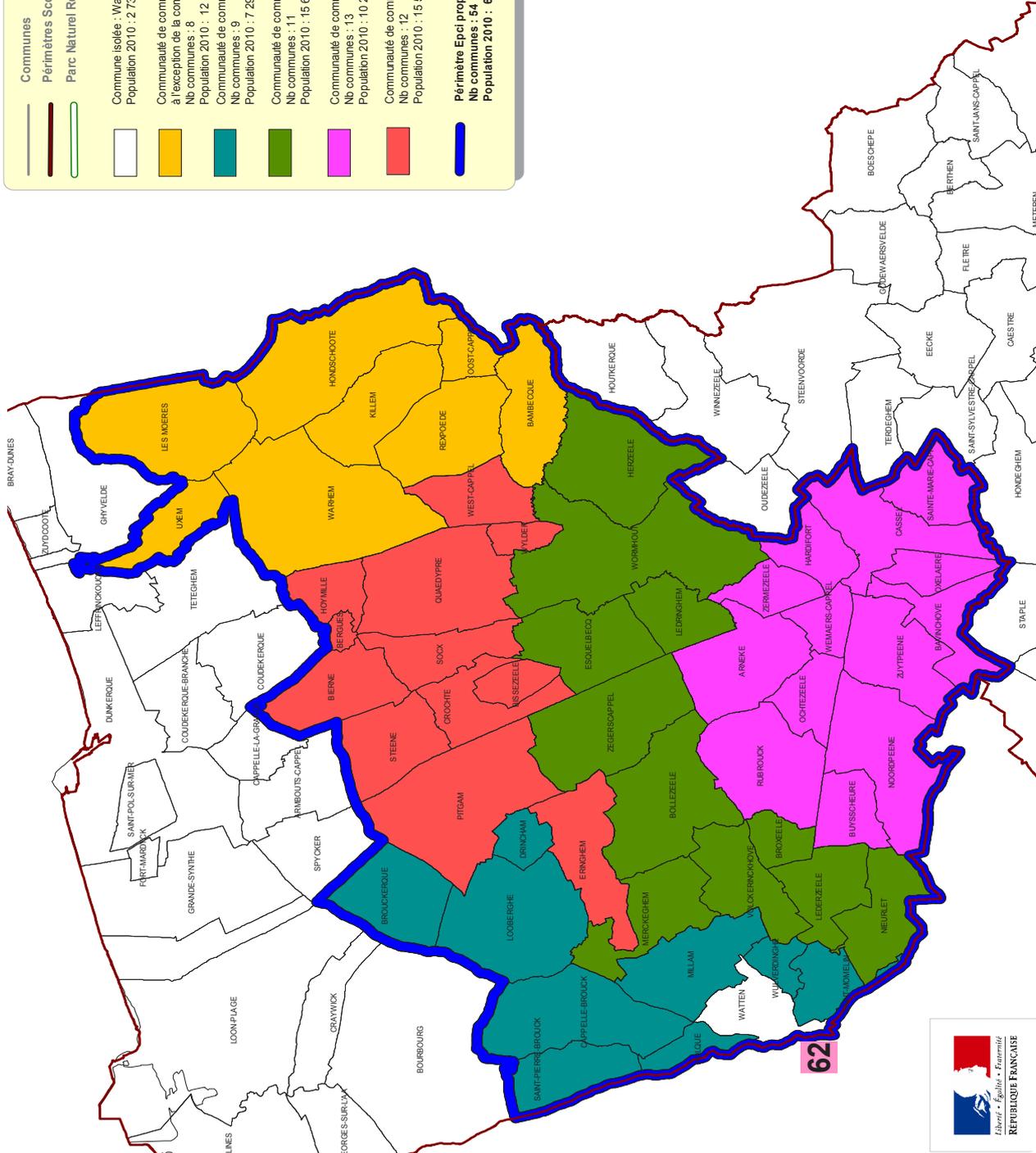
Extension de la
communauté urbaine
de Dunkerque à la
commune de Ghyvelde



EPCI n°2 :

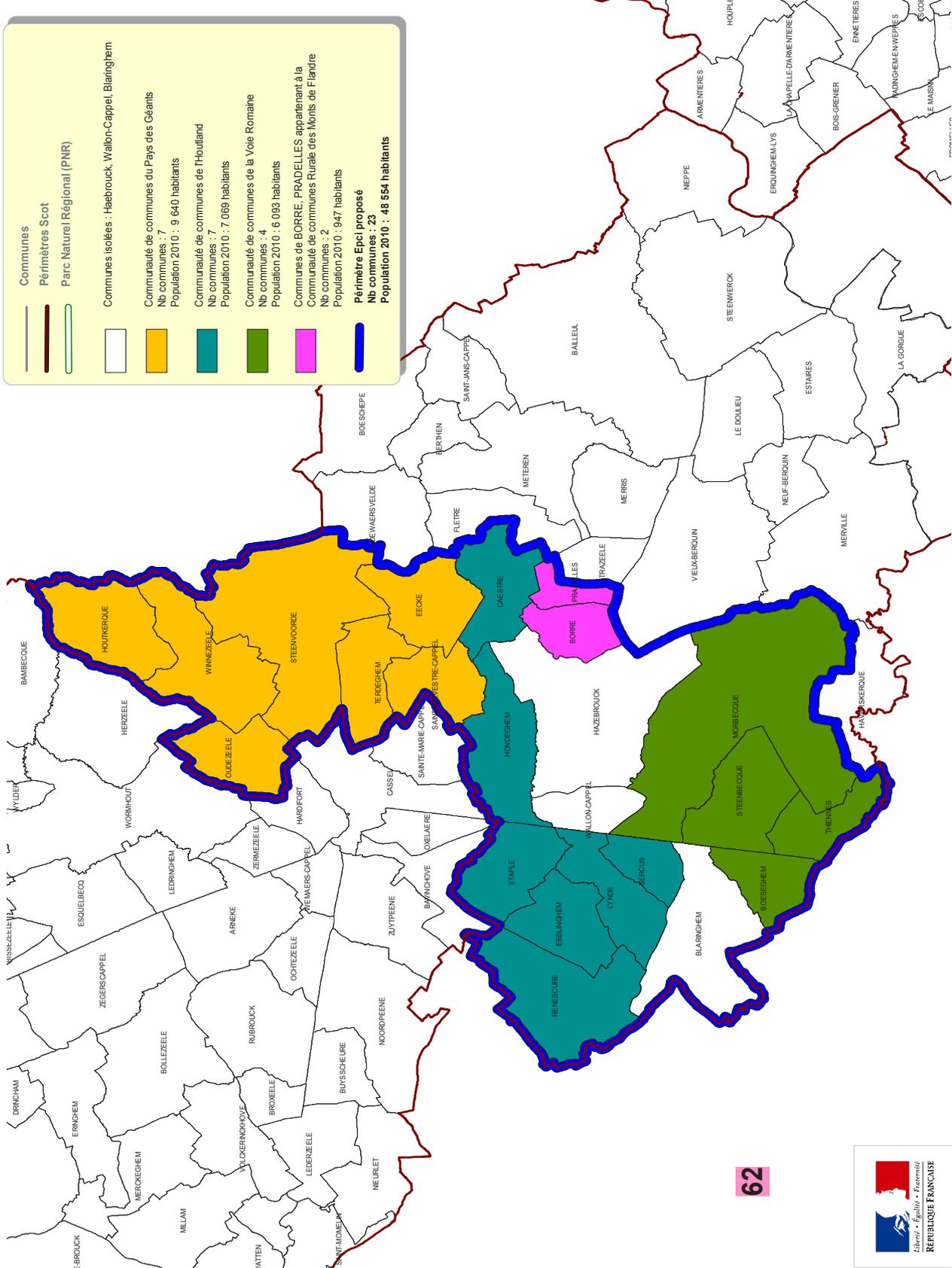
Communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes de la Colme, du canton de Bergues, de Flandre (sauf Ghyvelde), de l'Yser et du Pays de Cassel

	Communes
	Périmètres Scot
	Parc Naturel Régional (PNR)
	Commune isolée : Watten Population 2010 : 2 737 habitants
	Communauté de communes de Flandre à l'exception de la commune de Ghyvelde Nb communes : 8 Population 2010 : 12 117 habitants
	Communauté de communes de la Colme Nb communes : 9 Population 2010 : 7 297 habitants
	Communauté de communes de l'Yser Nb communes : 11 Population 2010 : 15 634 habitants
	Communauté de communes du Pays de Cassel Nb communes : 13 Population 2010 : 10 280 habitants
	Communauté de communes du Canton de Bergues Nb communes : 12 Population 2010 : 15 565 habitants
	Périmètre Epci proposé Nb communes : 54 Population 2010 : 63 610 habitants



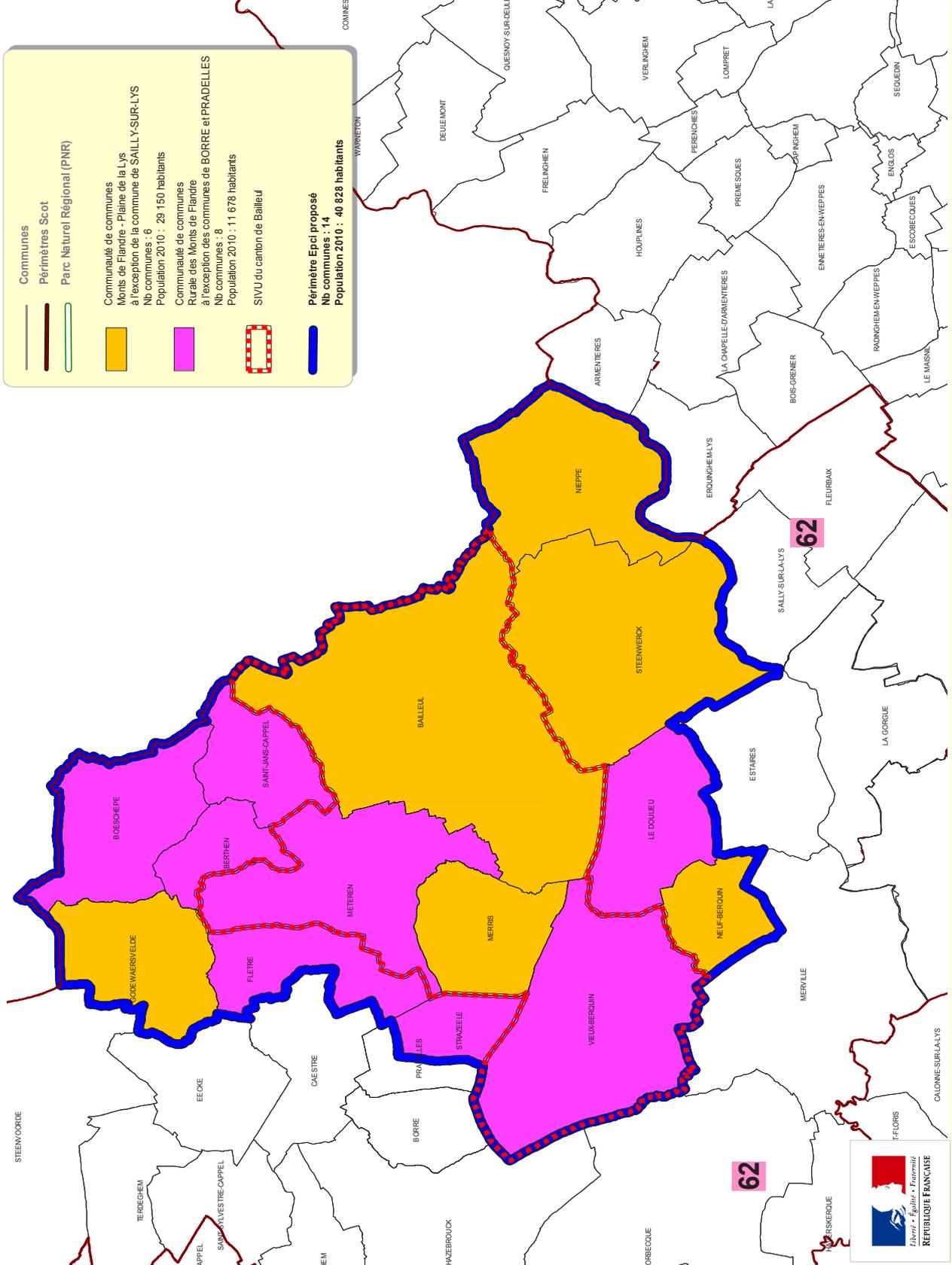
EPCI n°3 :

Communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes du Pays des Géants, de l'Houtland, de la Voie Romaine et regroupant les communes isolées de Hazebrouck, Wallon-Cappel et Blaringhem ainsi que deux communes membres de la communauté de communes Rurale des Monts de Flandre (Borre et Pradelles).



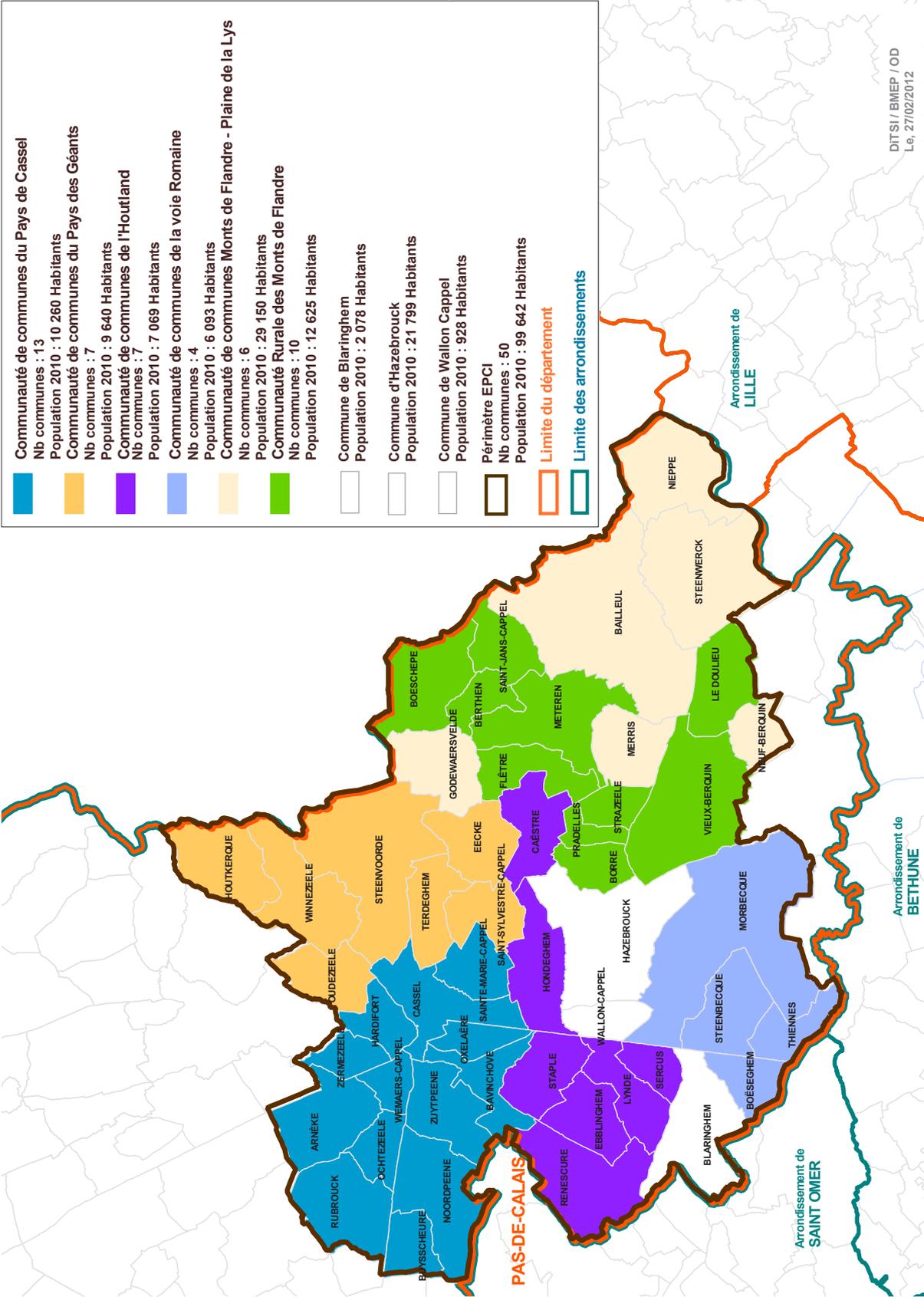
EPCI n°4 :

Communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes Monts de Flandre Plaine de la Lys (sauf Saily sur la Lys), de la communauté de communes rurale des Monts de Flandre (sauf Borre et Pradelles) et du SIVU du canton de Bailleul.



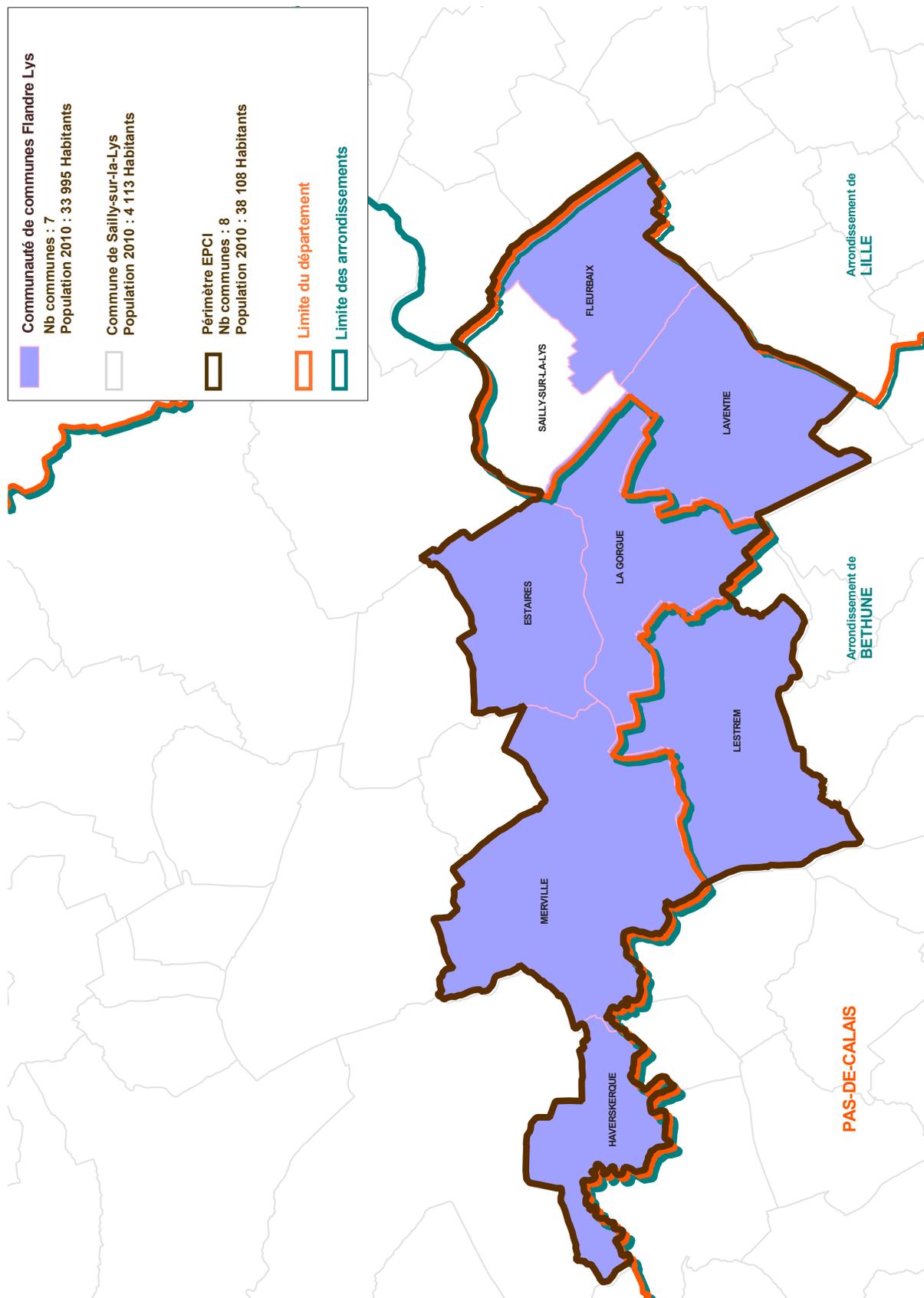
SDCI ADOPTÉ

Fusion des communautés de communes du Pays de Cassel Géants, de l'Houtland, de la Voie Romaine, Monts de Flandre Plaine de la Lys (sauf Saily sur la Lys), rurale des Monts de Flandre, du Pays de Cassel et du SIVU du canton de Bailleul et regroupant les communes isolées de Hazebrouck, Wallon-Cappel et Blaringhem



SDCI ADOPTÉ

Communauté de
communes Flandre Lys
étendue à la commune
de Sailly sur la Lys

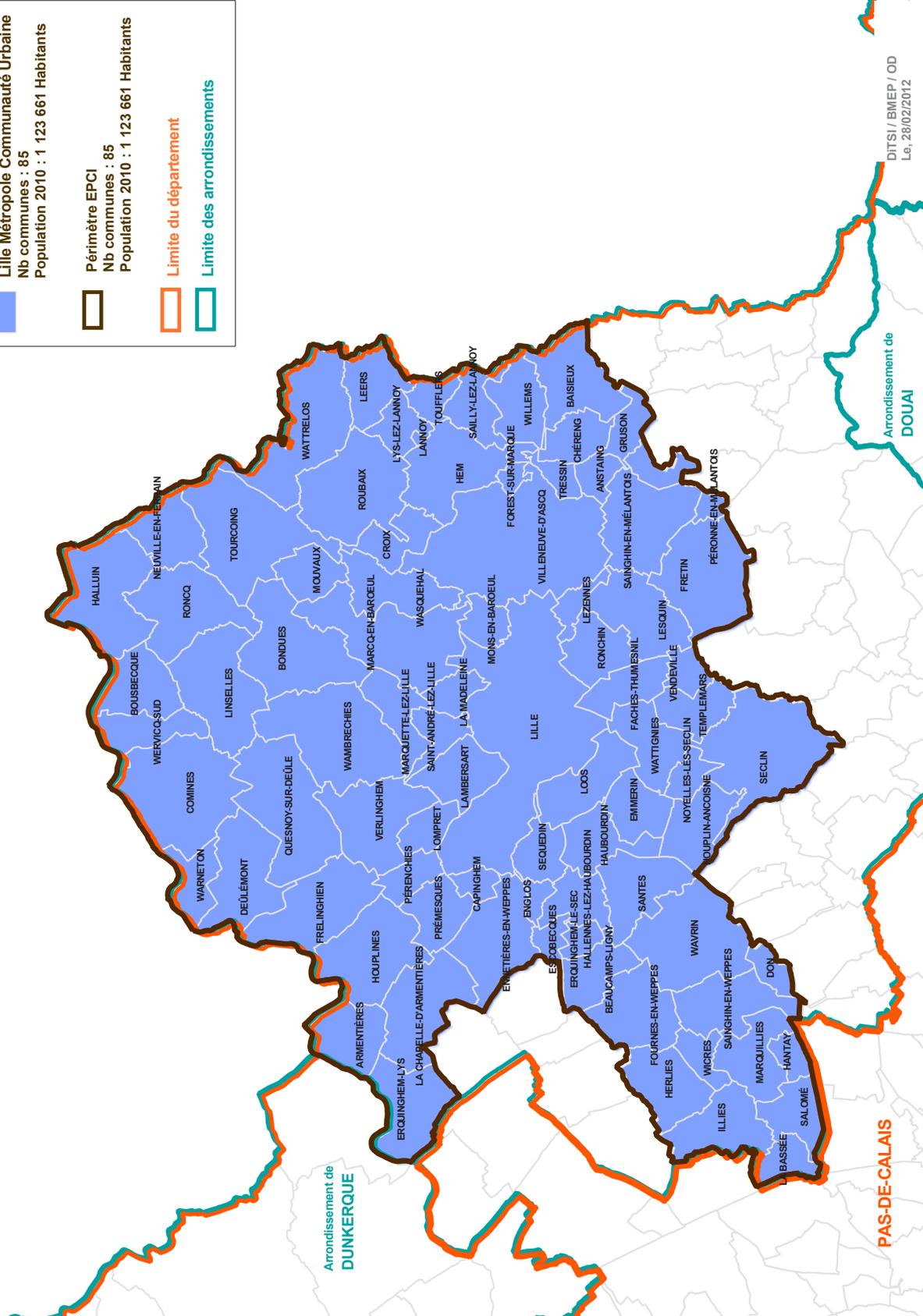


Lille Métropole Communauté Urbaine
 Nb communes : 85
 Population 2010 : 1 123 661 Habitants

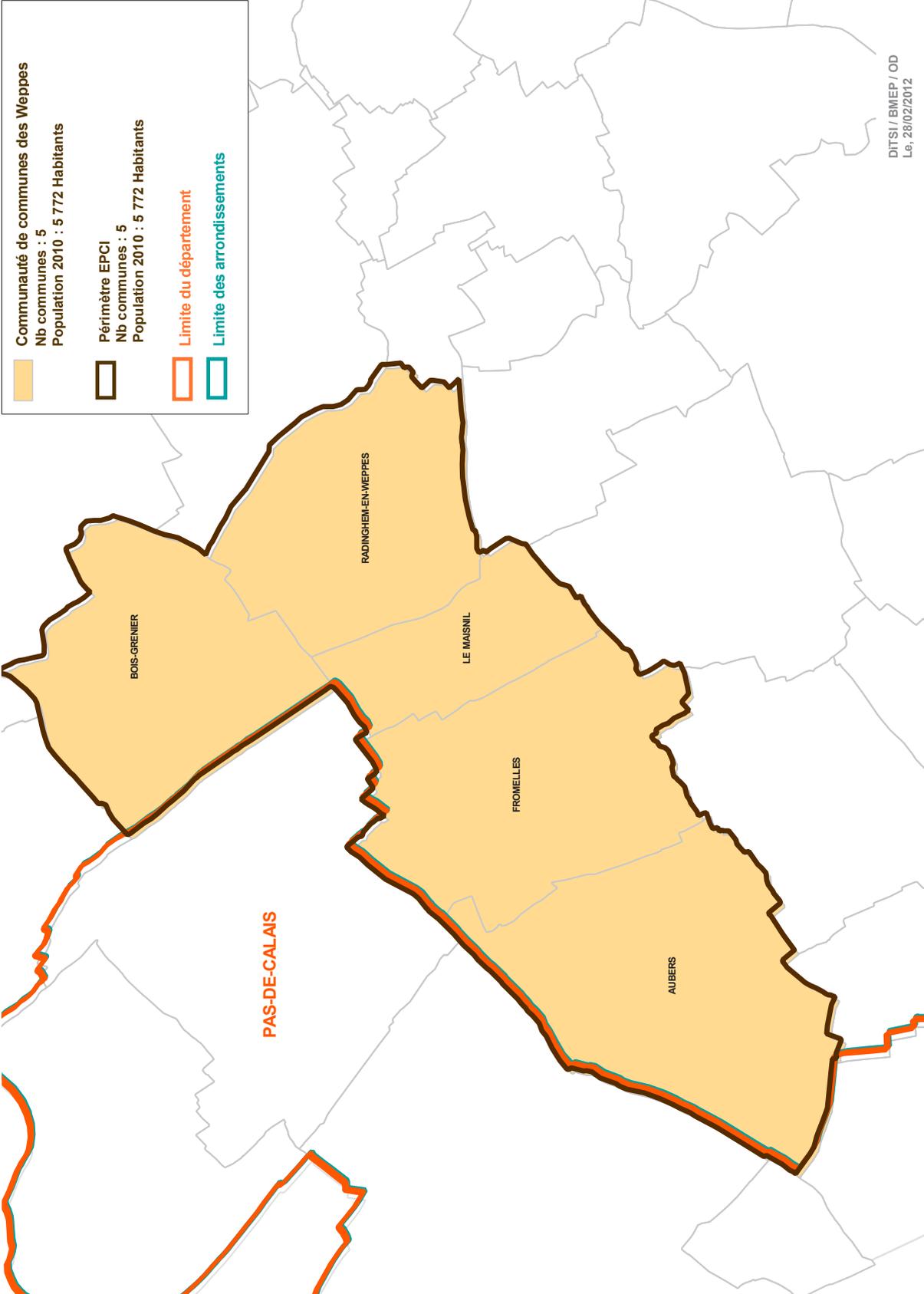
Périmètre EPCI
 Nb communes : 85
 Population 2010 : 1 123 661 Habitants

Limite du département

Limite des arrondissements

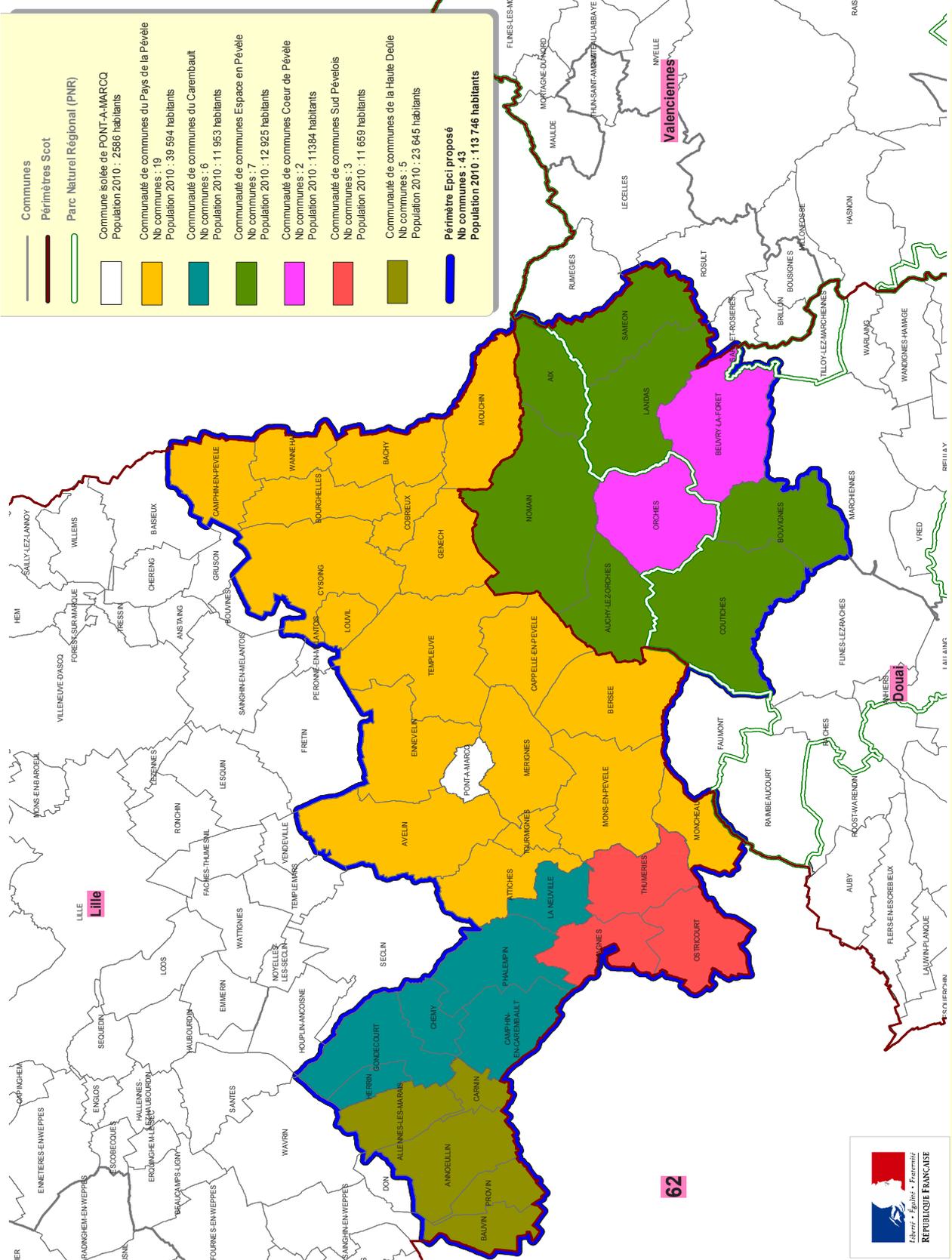


DITSI / BMEP / OD
Le, 28/02/2012



EPCI n°7 :

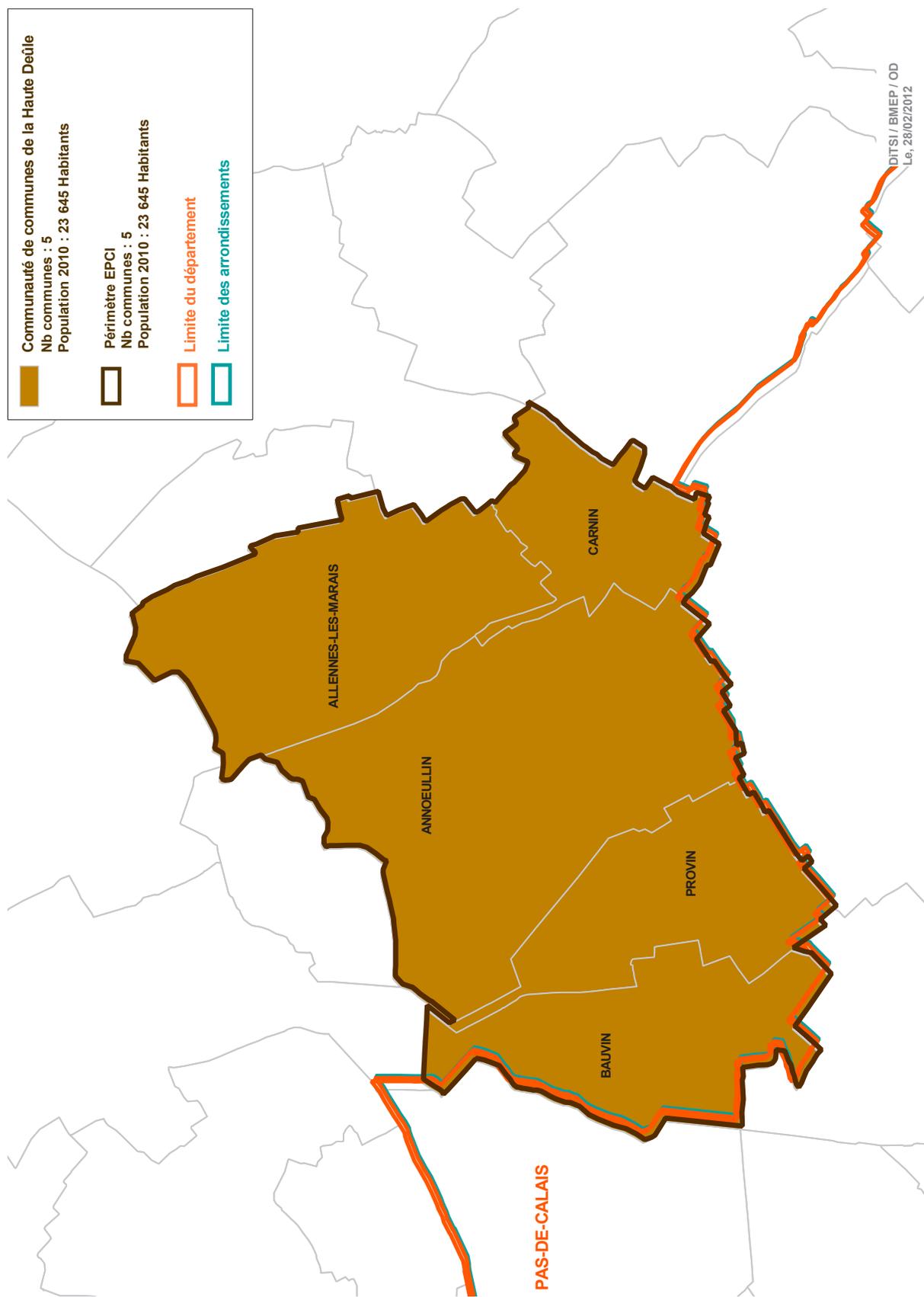
Communauté de communes issue de la fusion de la communauté de communes du Carembault, de la communauté de communes du Pays de Pévèle, de la communauté de communes du Sud Pévélois, de la communauté de communes Espace en Pévèle, de la communauté de communes Cœur de Pévèle, de la communauté de communes de la Haute Deûle et du rattachement de la commune de Pont-à-Marcq.



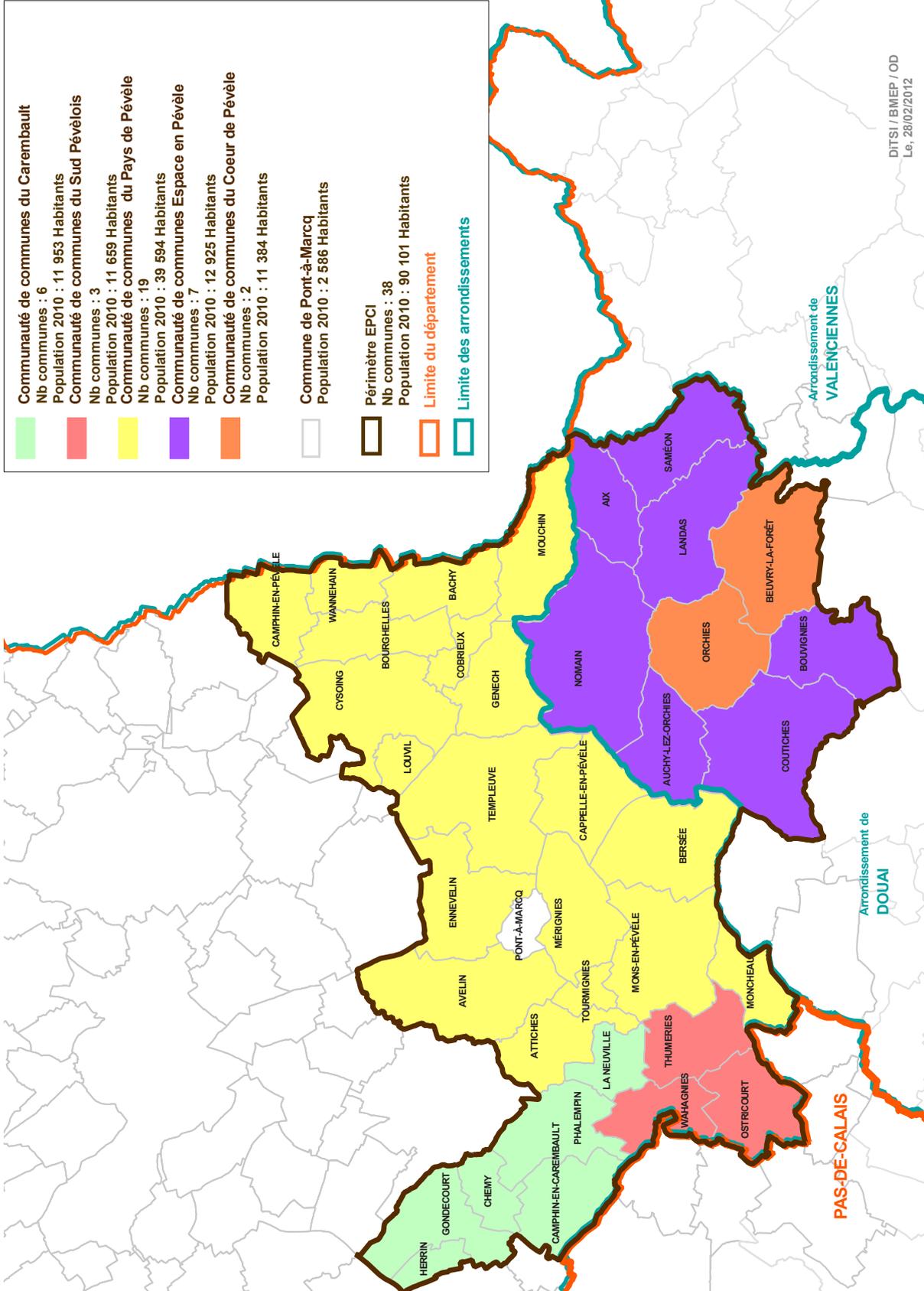
62



Préfet du Nord

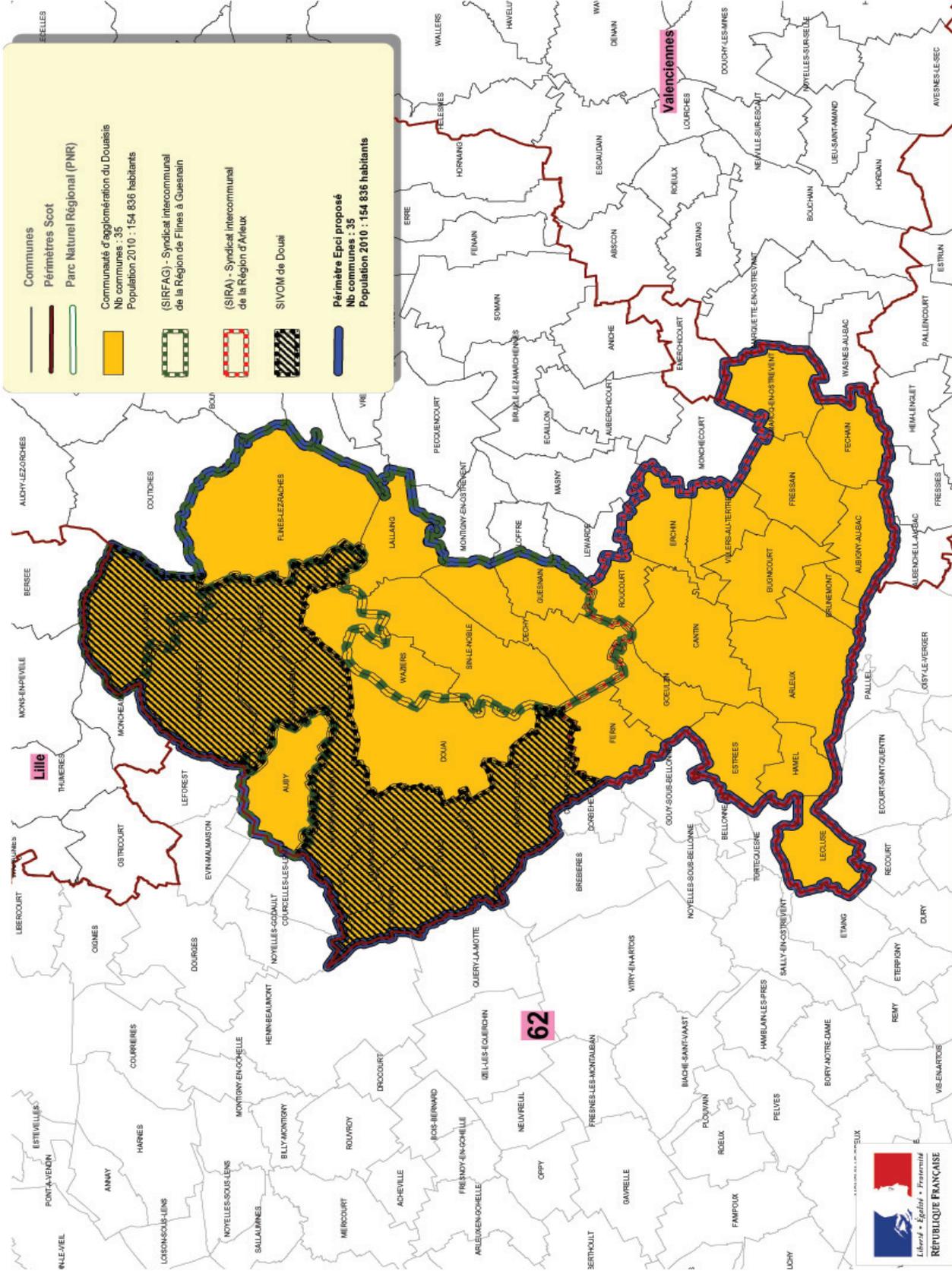


Fusion des communautés de communes du Carembault, du Pays de Pévèle, du Sud Pévèlois, Espace en Pévèle, Cœur de Pévèle et rattachement de la commune de Pont à Marcq



EPCI n°8 :

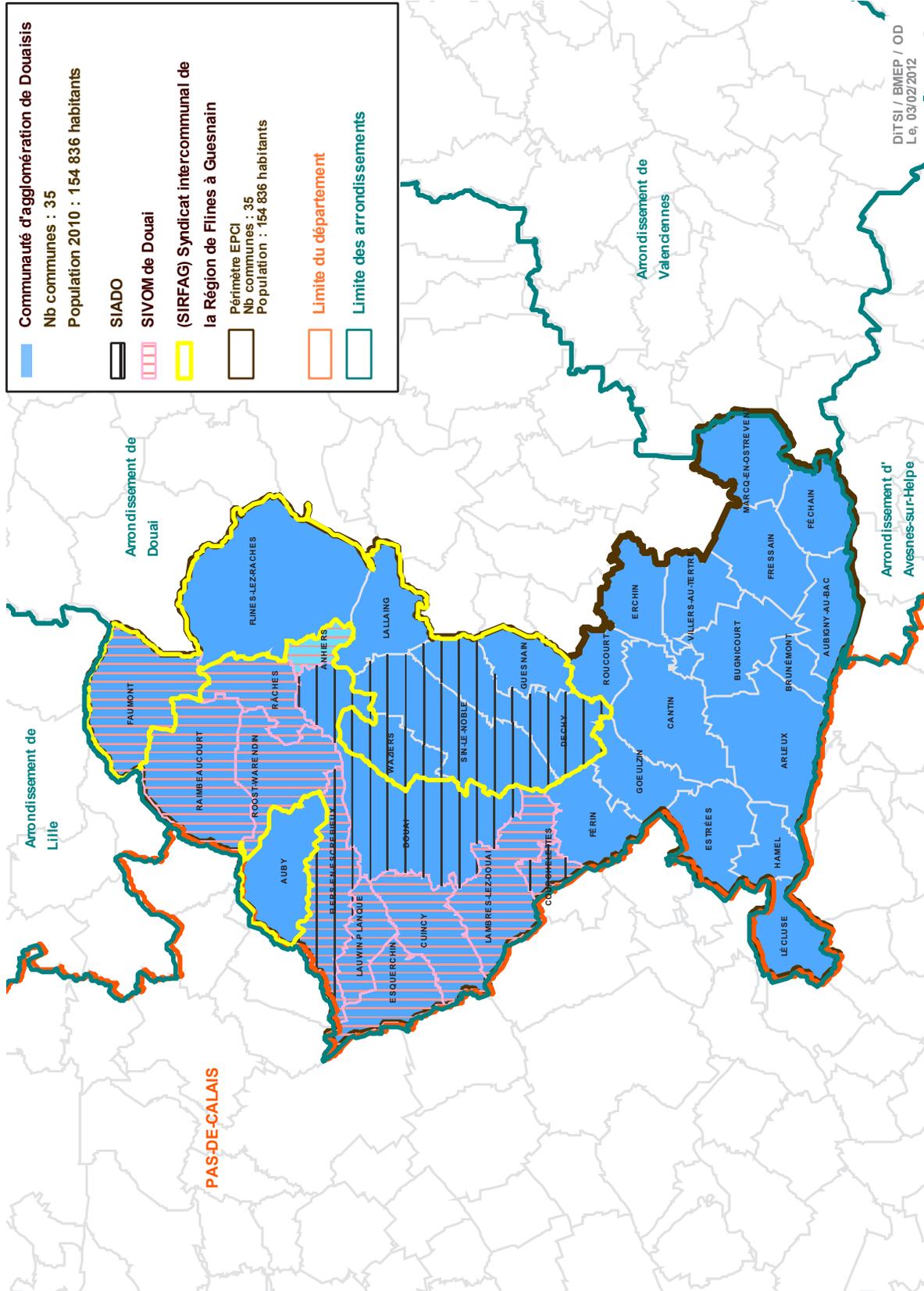
Communauté d'agglomération issue de la fusion de la communauté d'agglomération du Douaisis, du syndicat intercommunal à vocation multiple de Douai, du syndicat intercommunal de la région de Fines à Guesnain (SIRFAG) et du syndicat intercommunal de la région d'Arleux (SIRA).

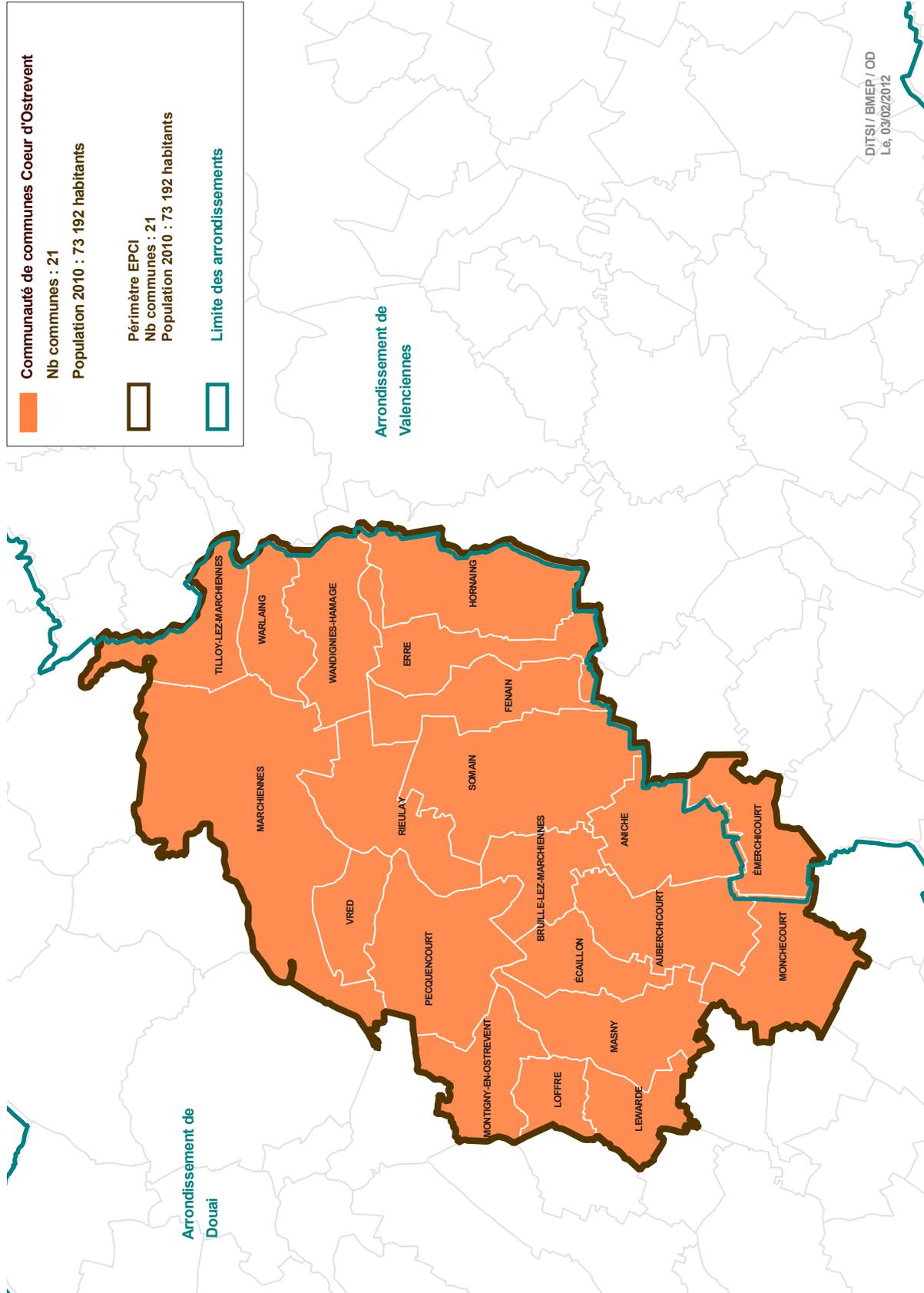


SDCI ADOPTÉ

Fusion de la communauté d'agglomération de Douaisis (CAD), du SIVOM Douai Nord Ouest (SIVOM DO) et du syndicat intercommunal de la région de Fines à Guesnain (SIRFAG) et fusion du SIADO avec la CAD et de la commune de Brebrières (Pas-de-Calais)

Maintien du SIRA pour la compétence socio-culturelle. Ses autres compétences sont reprises par la CAD





EPCI n°10 :

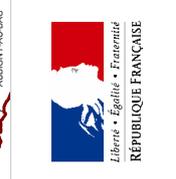
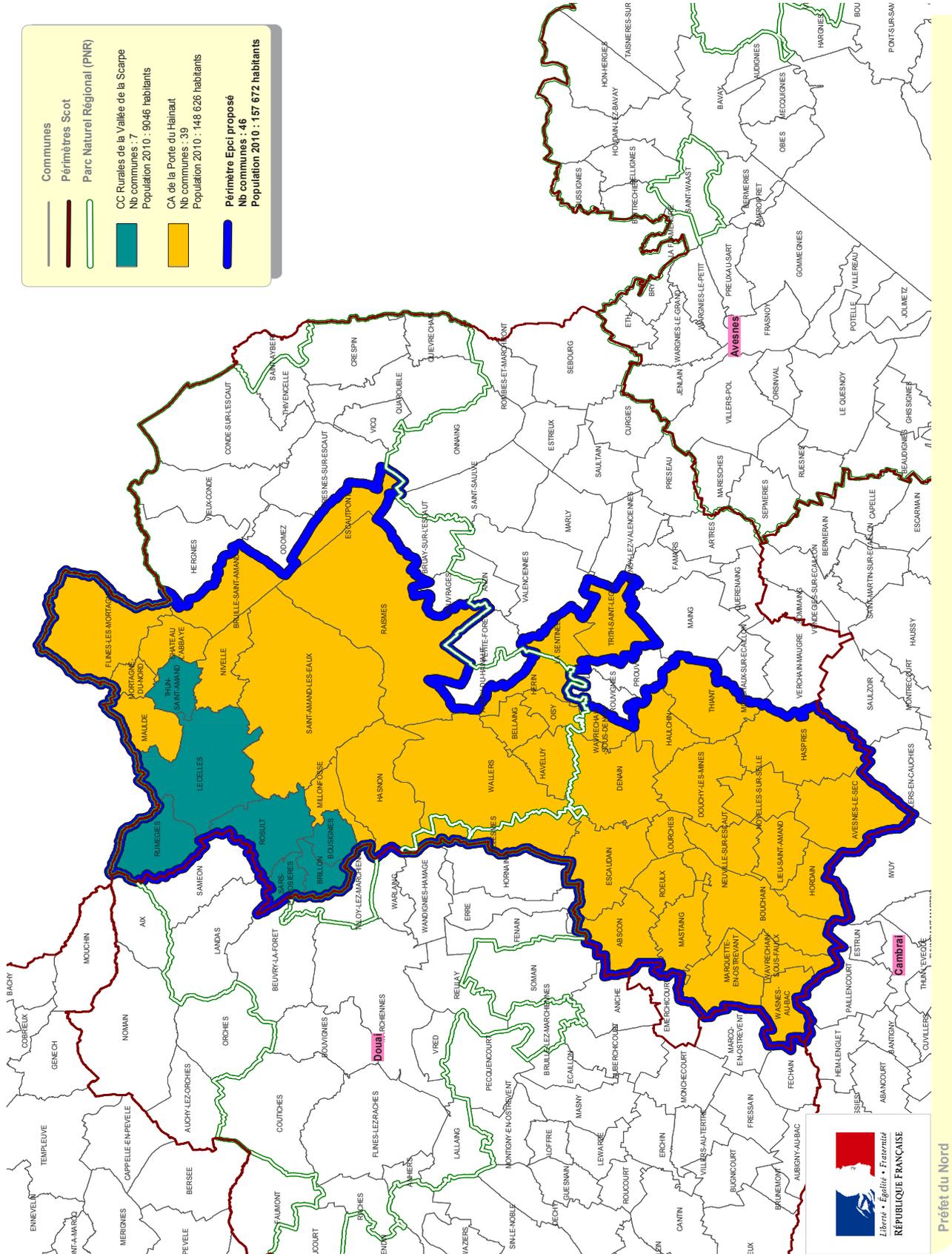
Communauté
d'agglomération
issue de la fusion
de la communauté
d'agglomération de la
Porte du Hainaut et
de la communauté de
communes rurales de la
Vallée de la Scarpe.

Communes
Périmètres Scot
Parc Naturel Régional (PNR)

CC Rurales de la Vallée de la Scarpe
Nb communes : 7
Population 2010 : 9046 habitants

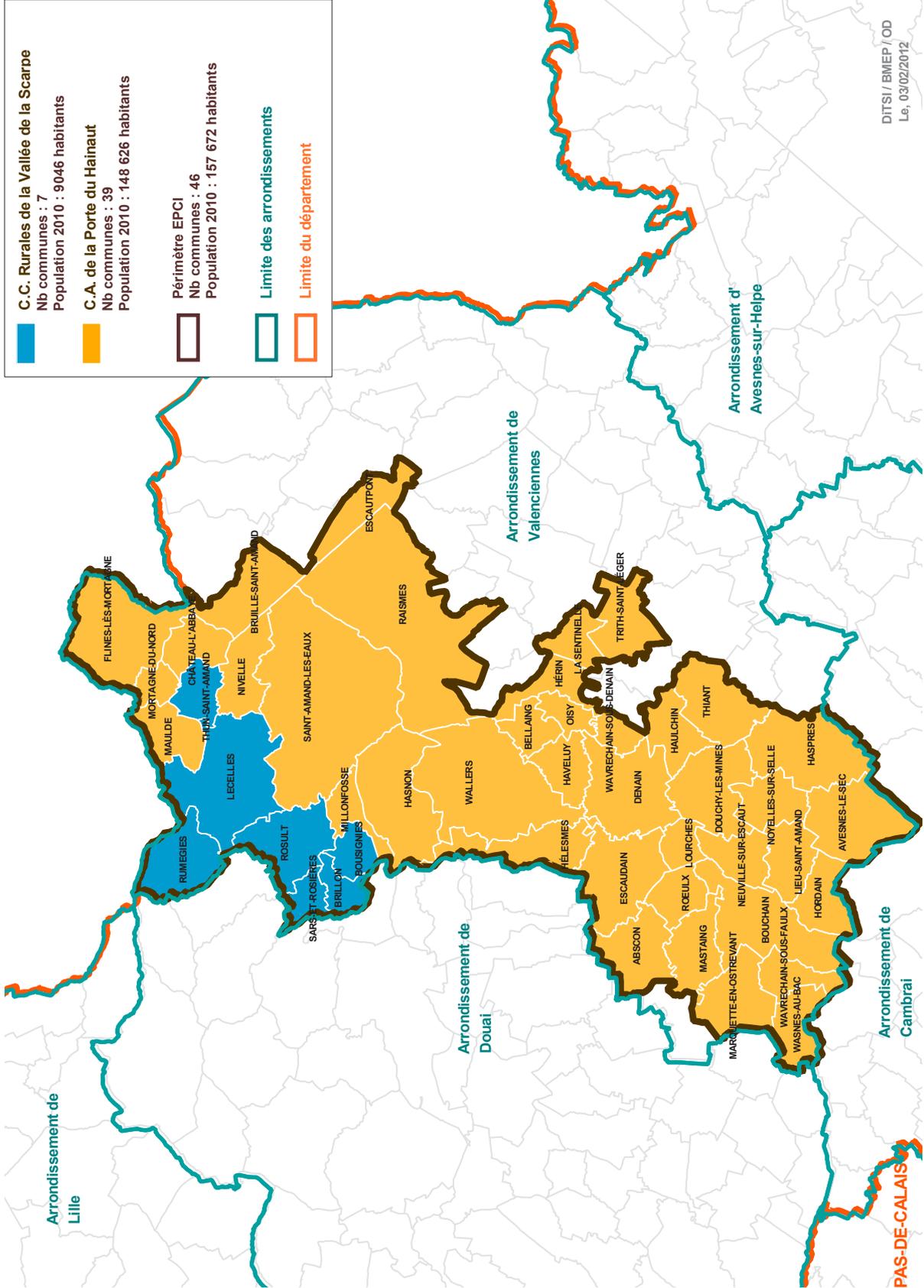
CA de la Porte du Hainaut
Nb communes : 39
Population 2010 : 148 626 habitants

Périmètre Epci proposé
Nb communes : 46
Population 2010 : 157 672 habitants



SDCI ADOPTÉ

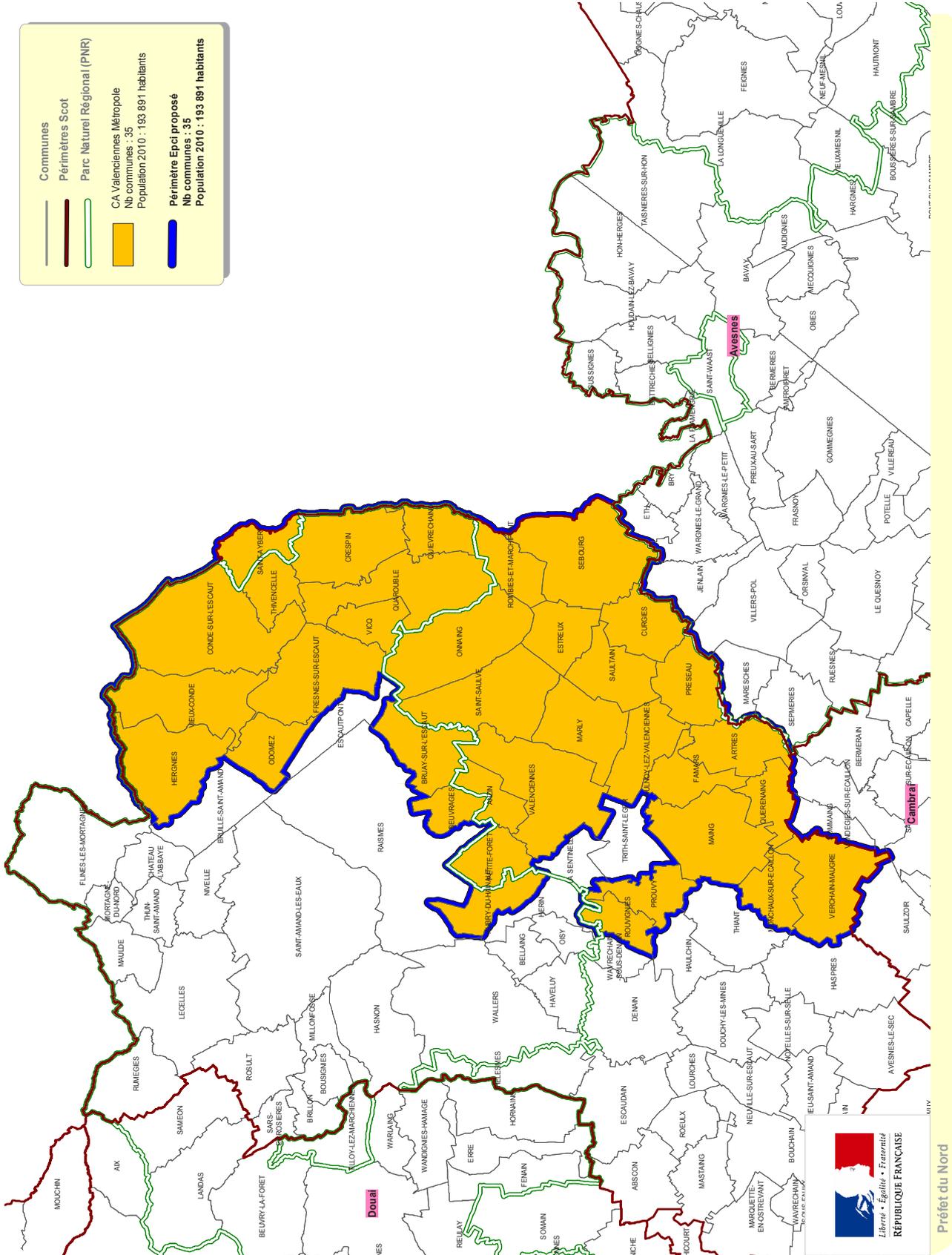
Fusion de la communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut et de la communauté de communes rurales de la Vallée de la Scarpe



EPCI n°11 :

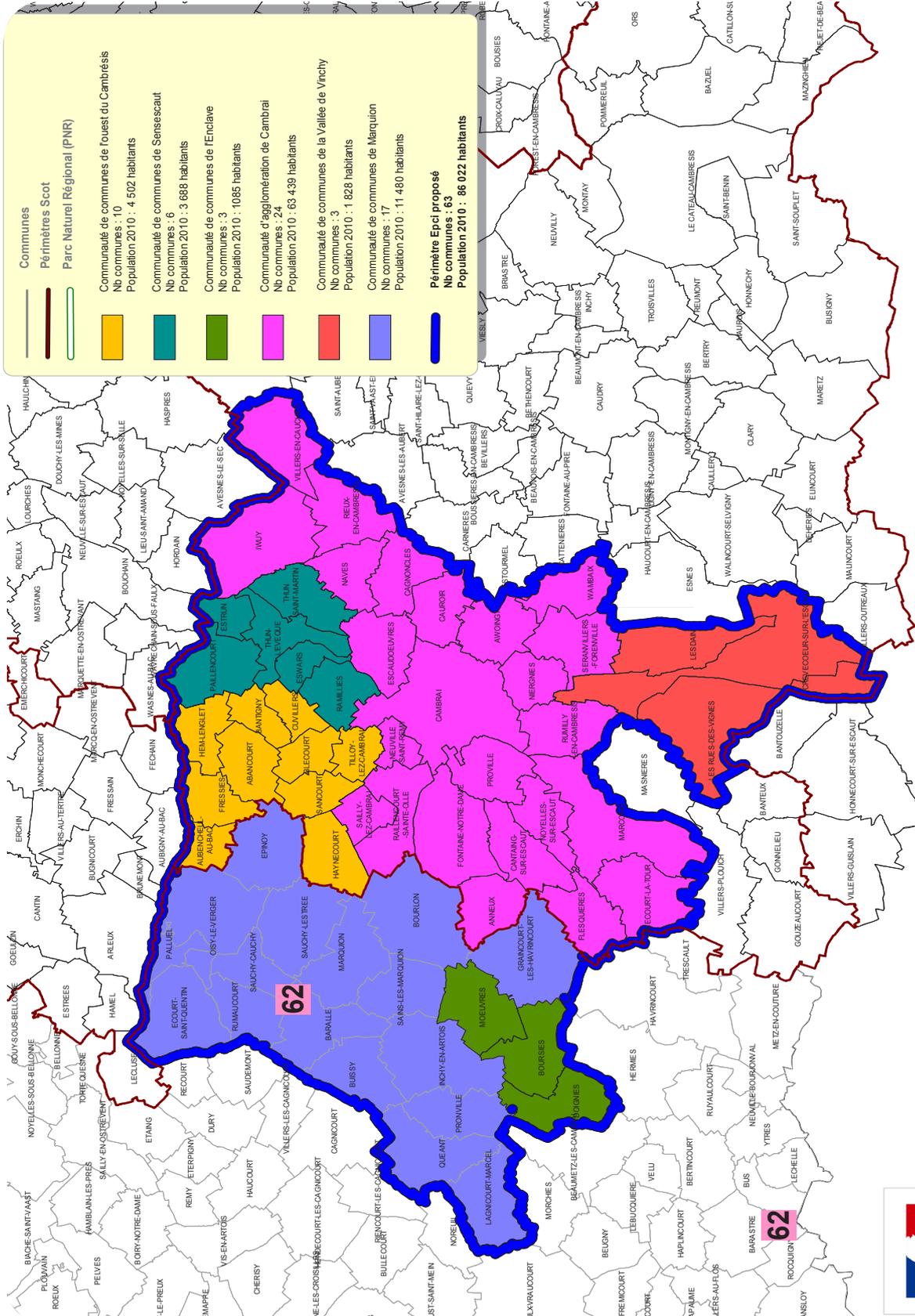
Communauté
d'Agglomération
Valenciennes Métropole

Communes
 Périmètres Scot
 Parc Naturel Régional (PNR)
 CA Valenciennes Métropole
 Nb communes : 35
 Population 2010 : 193 891 habitants
 Périmètre Epci proposé
 Nb communes : 35
 Population 2010 : 193 891 habitants



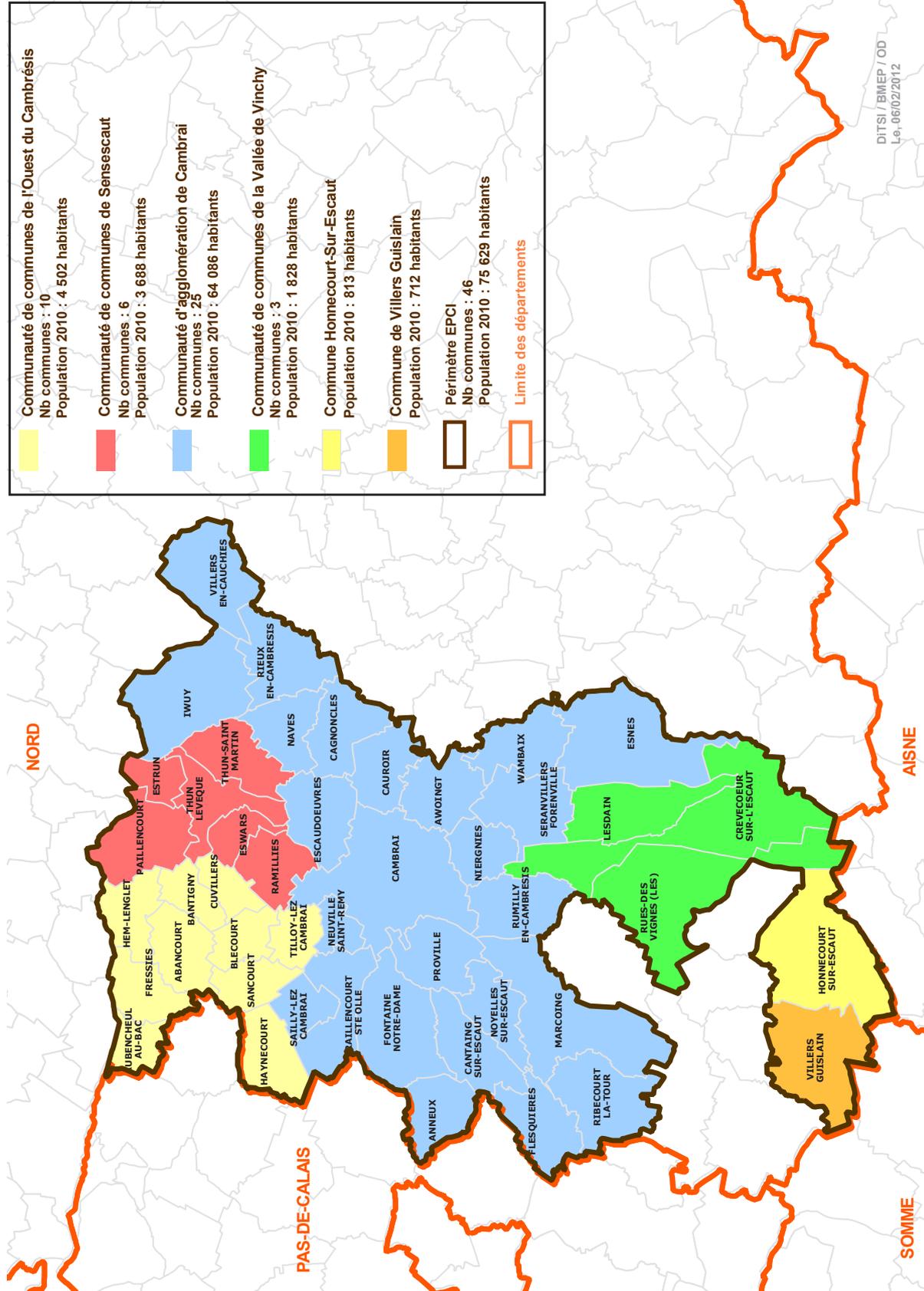
EPCI n°12 :

Communauté
d'agglomération
issue de la fusion
de la communauté
d'agglomération
de Cambrai et des
communautés de
communes de l'Ouest
Cambrésis, de
Sensescout, de la vallée
de Vinchy, de l'Enclave
et de Marquion.



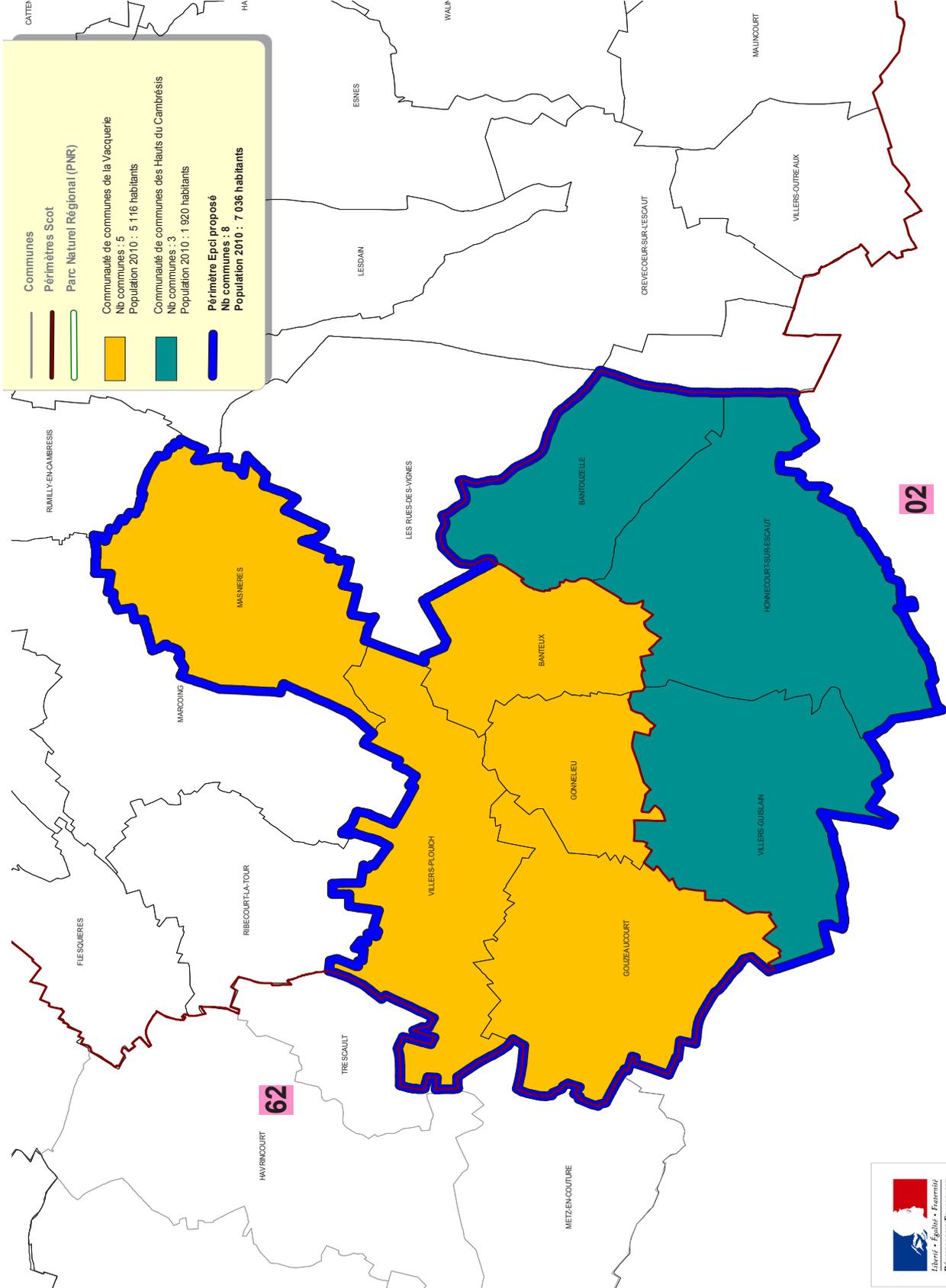
Préfet du Nord

Fusion de la communauté d'agglomération de Cambrai et des communautés de communes de l'Ouest-Cambrésis, de Sensecaut et de la Vallée de Vinchy et rattachement des communes de Honnecourt sur Escaut et de Villers Guislain



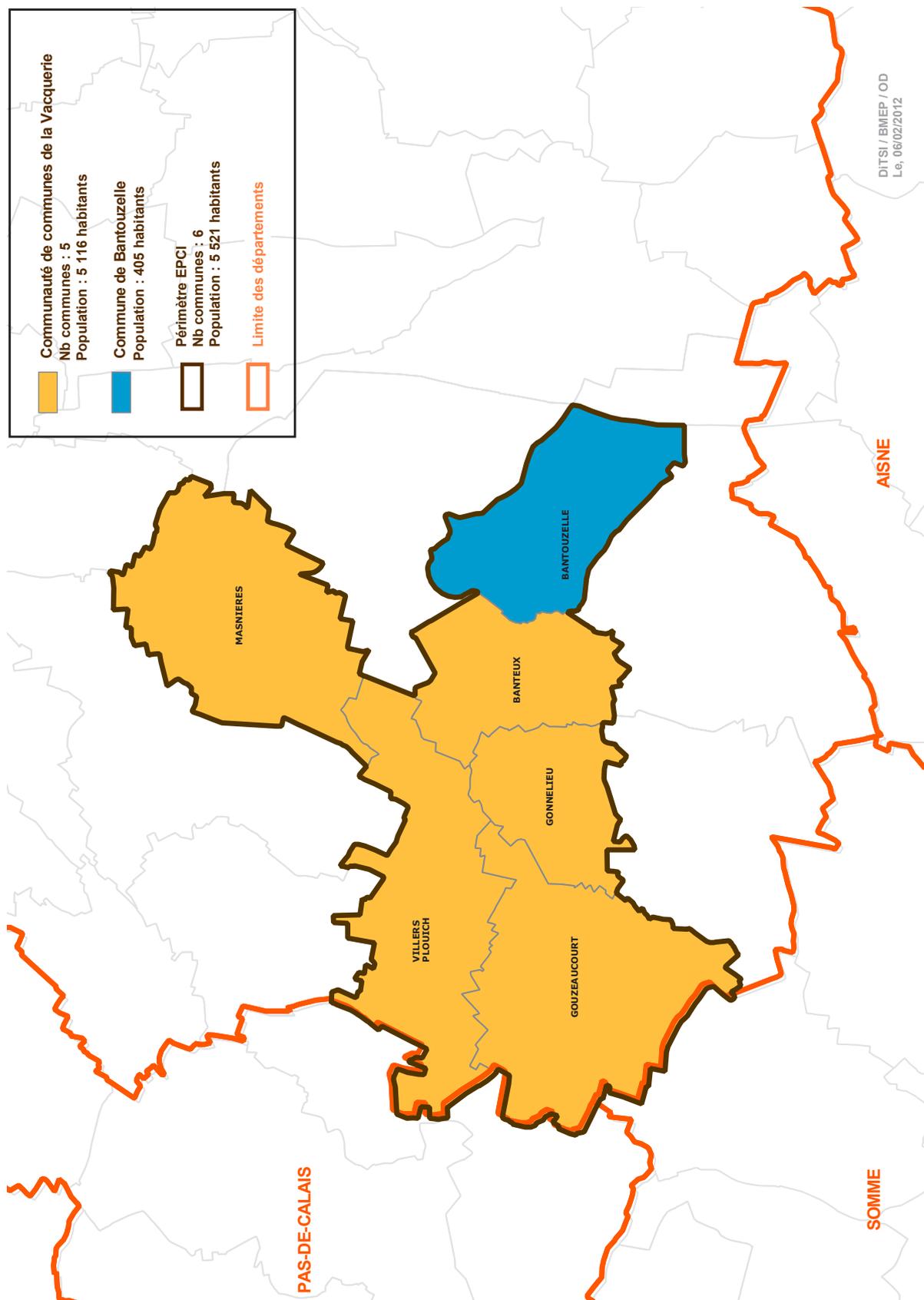
EPCI n°13 :

Communauté de communes issue de la fusion de la communauté de communes de la Vacquerie et de la Vacquerie et de la communauté de communes des Hauts du Cambrésis.



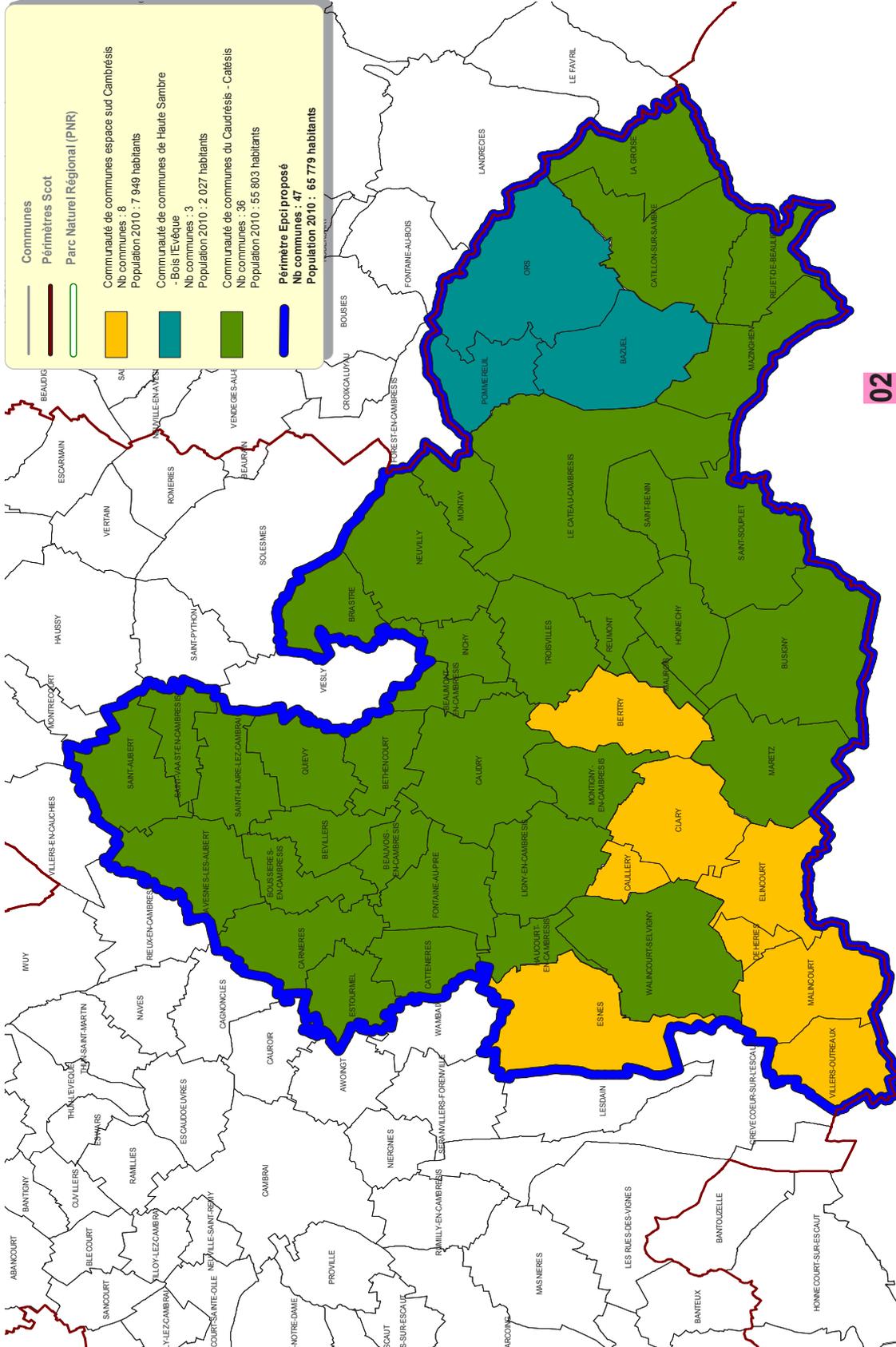
Préfecture du Nord

Extension du périmètre de la communauté de communes de la Vacquerie à la Vacquerie à la commune de Bantouzelle



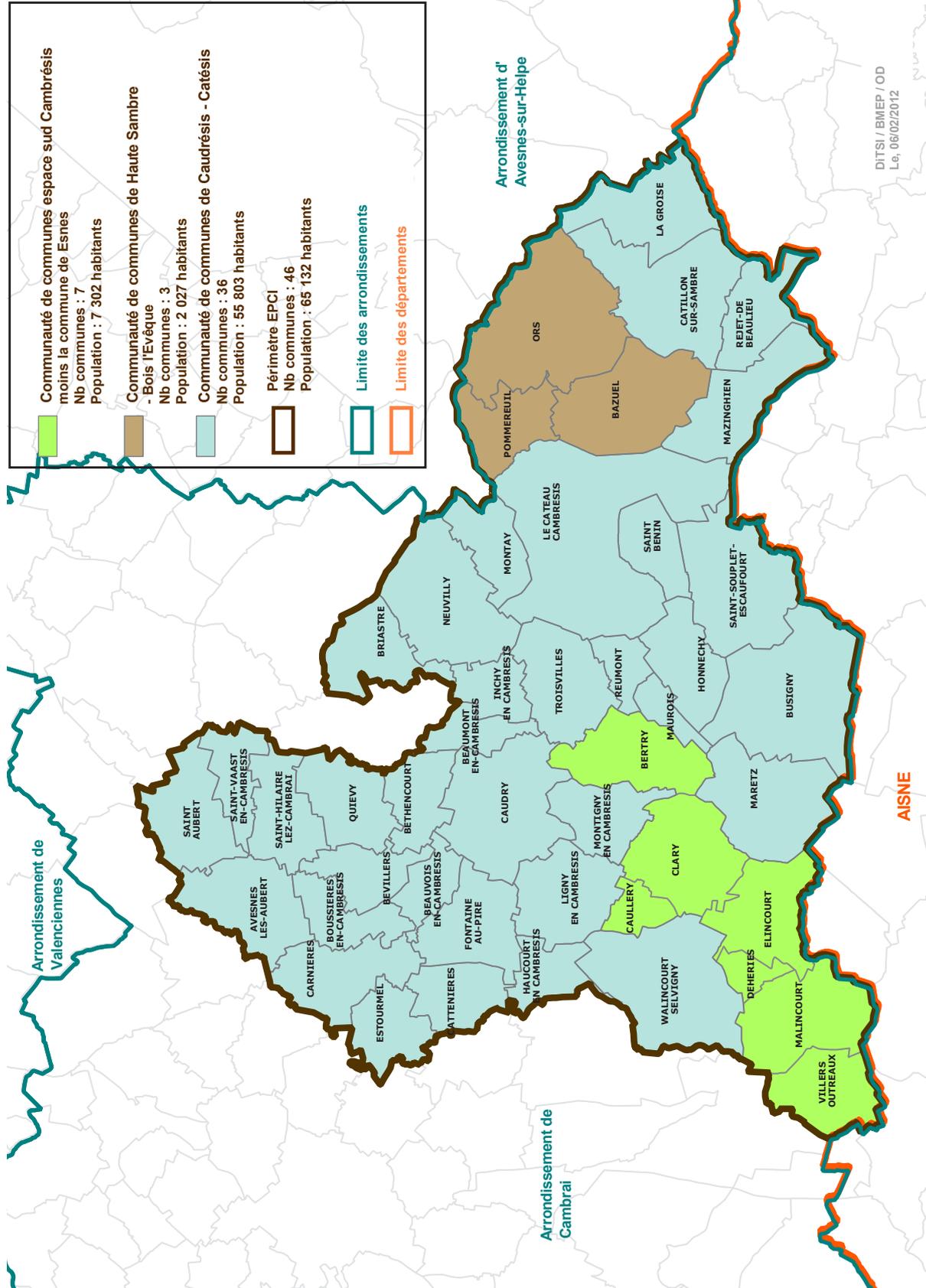
EPCI n°14 :

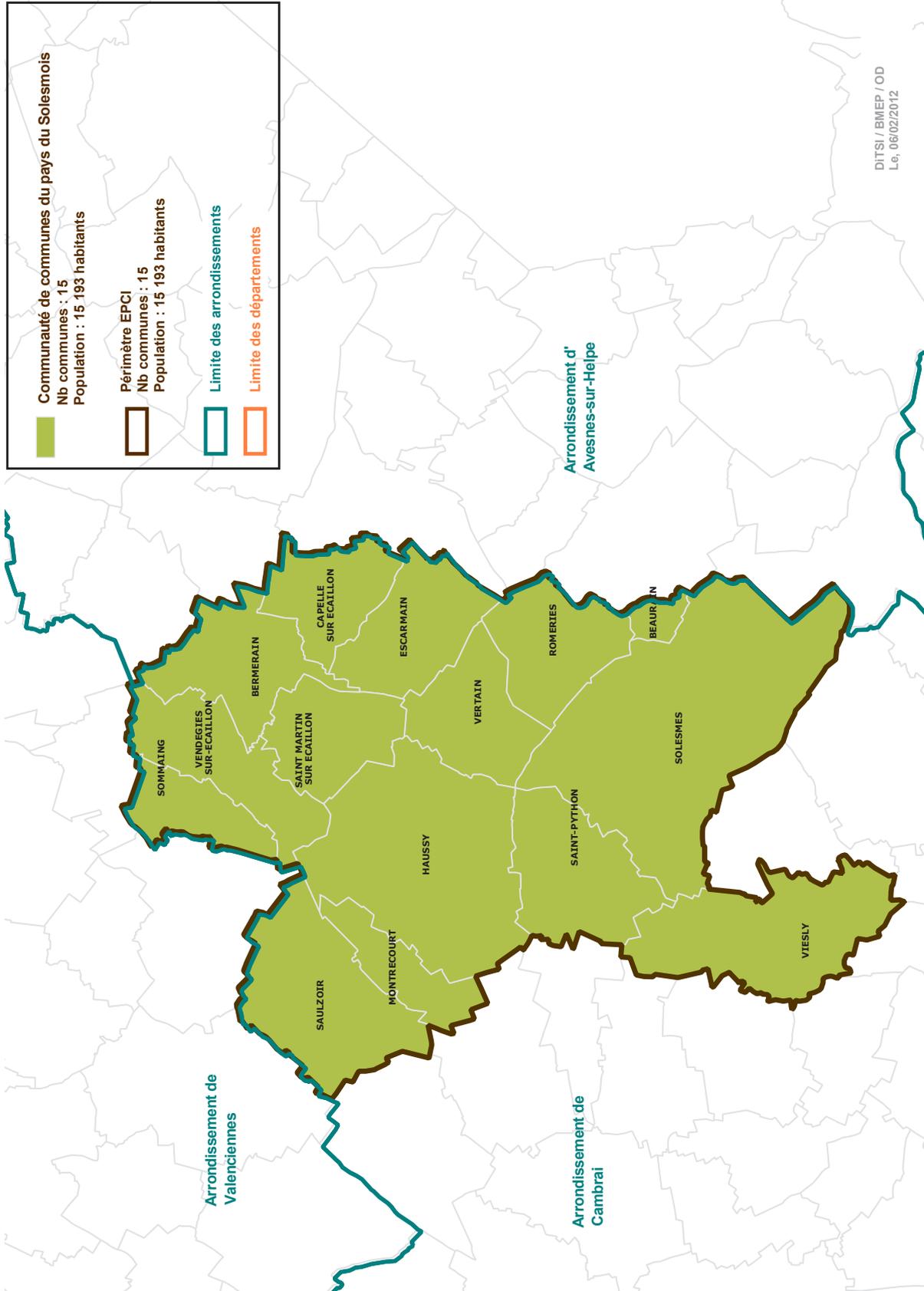
Communauté de communes issue de la fusion de la communauté de communes du Caudrésis et du Catésis, de la communauté de communes Espace Sud Cambrésis et de la communauté de communes Haute-Sambre-Bois-l'Evêque.



SDCI ADOPTÉ

Fusion des 3 communautés de communes du Caudrésis, Espace Sud Cambrésis et Haute Sambre – Bois l'Evêque à l'exception de la commune d'Esnes (effective le 31 décembre 2011)





EPCI n°16 :

Communauté de communes issue de la fusion de la communauté de communes du Quercitain, de la communauté de communes du Bavais et de la communauté de communes du Pays de Mormal et de Maroilles.

Communes

Périmètres Scot

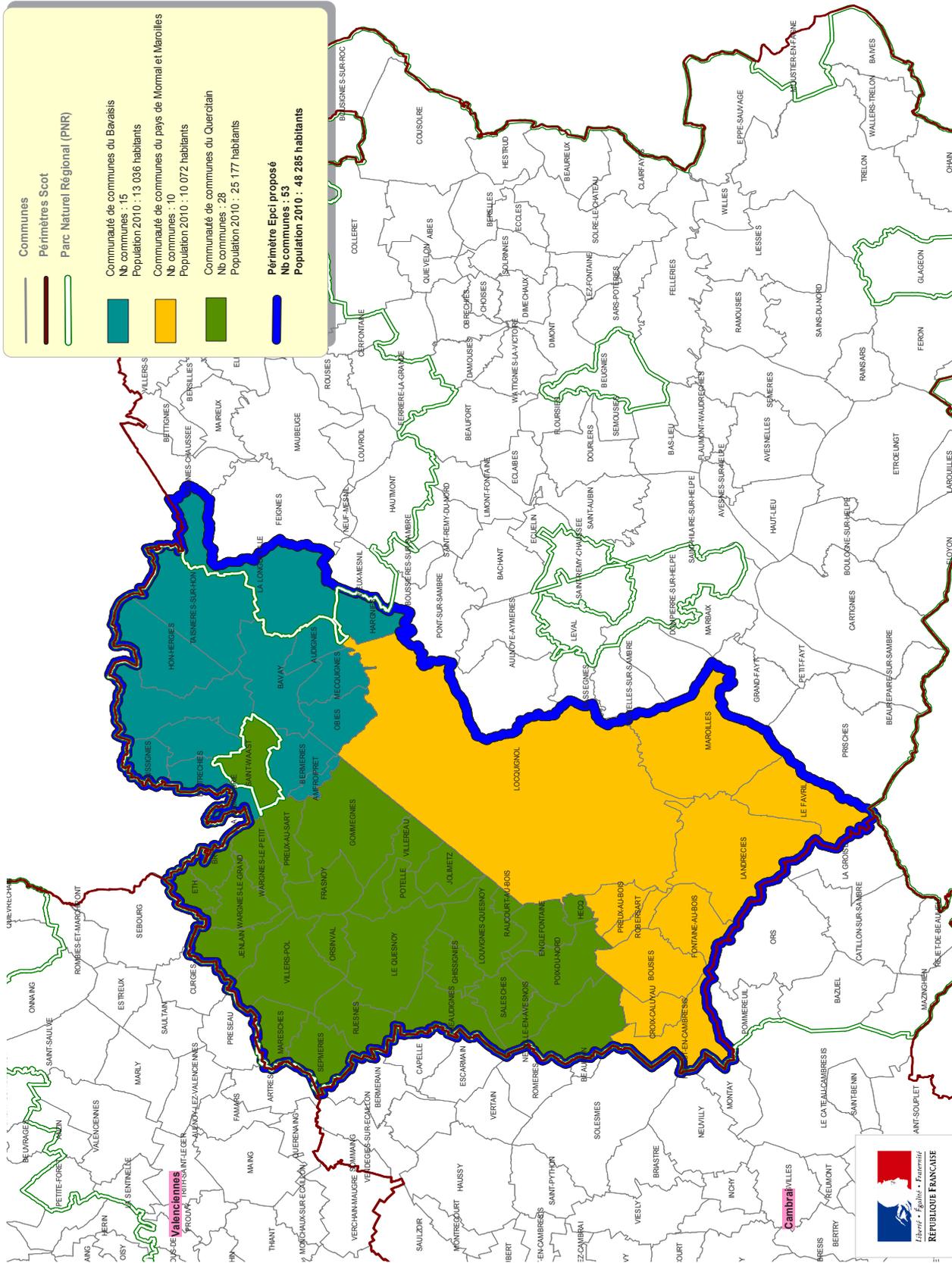
Parc Naturel Régional (PNR)

Communauté de communes du Bavais
Nb communes : 15
Population 2010 : 13 036 habitants

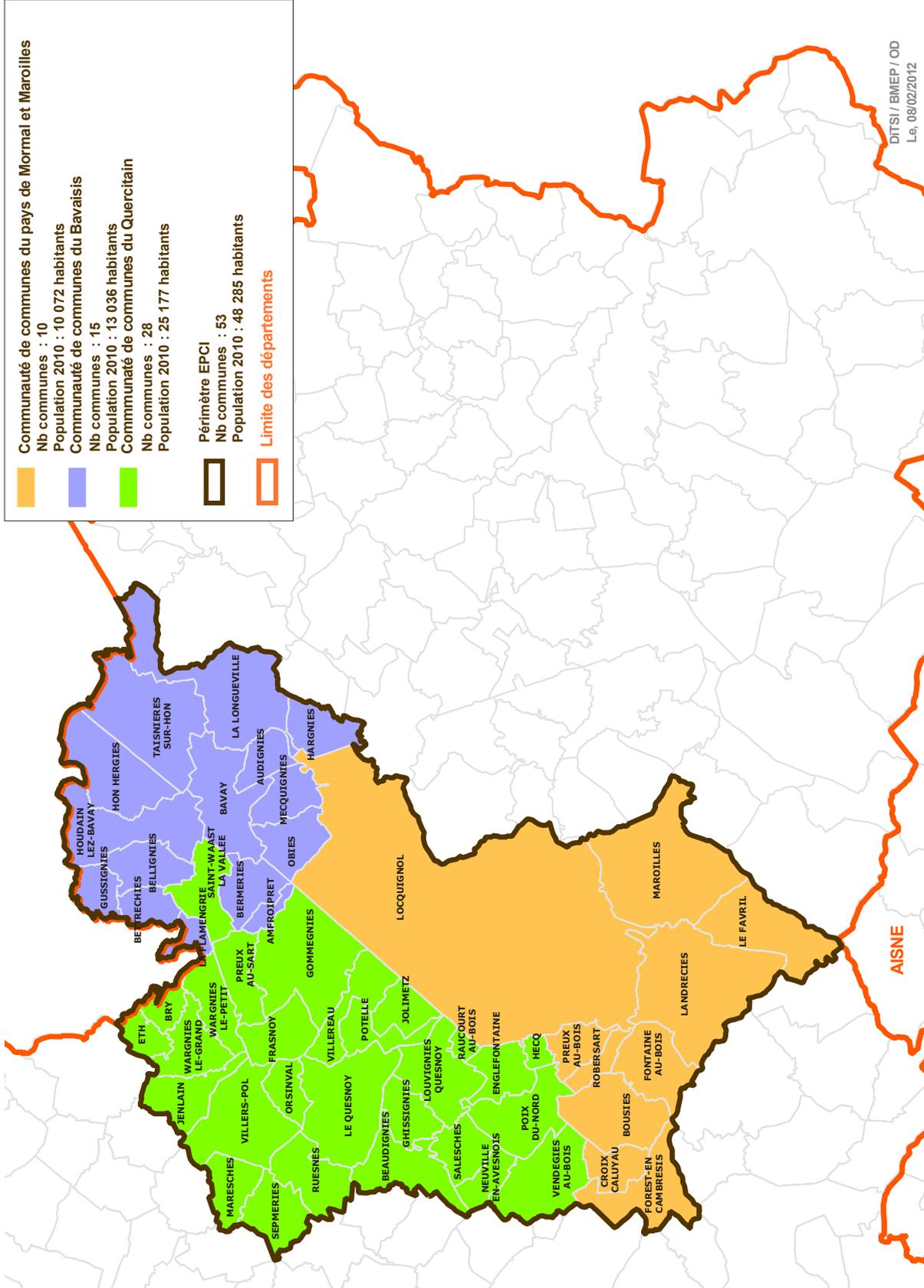
Communauté de communes du pays de Mormal et Maroilles
Nb communes : 10
Population 2010 : 10 072 habitants

Communauté de communes du Quercitain
Nb communes : 28
Population 2010 : 25 177 habitants

Périmètre Epci proposé
Nb communes : 53
Population 2010 : 48 285 habitants



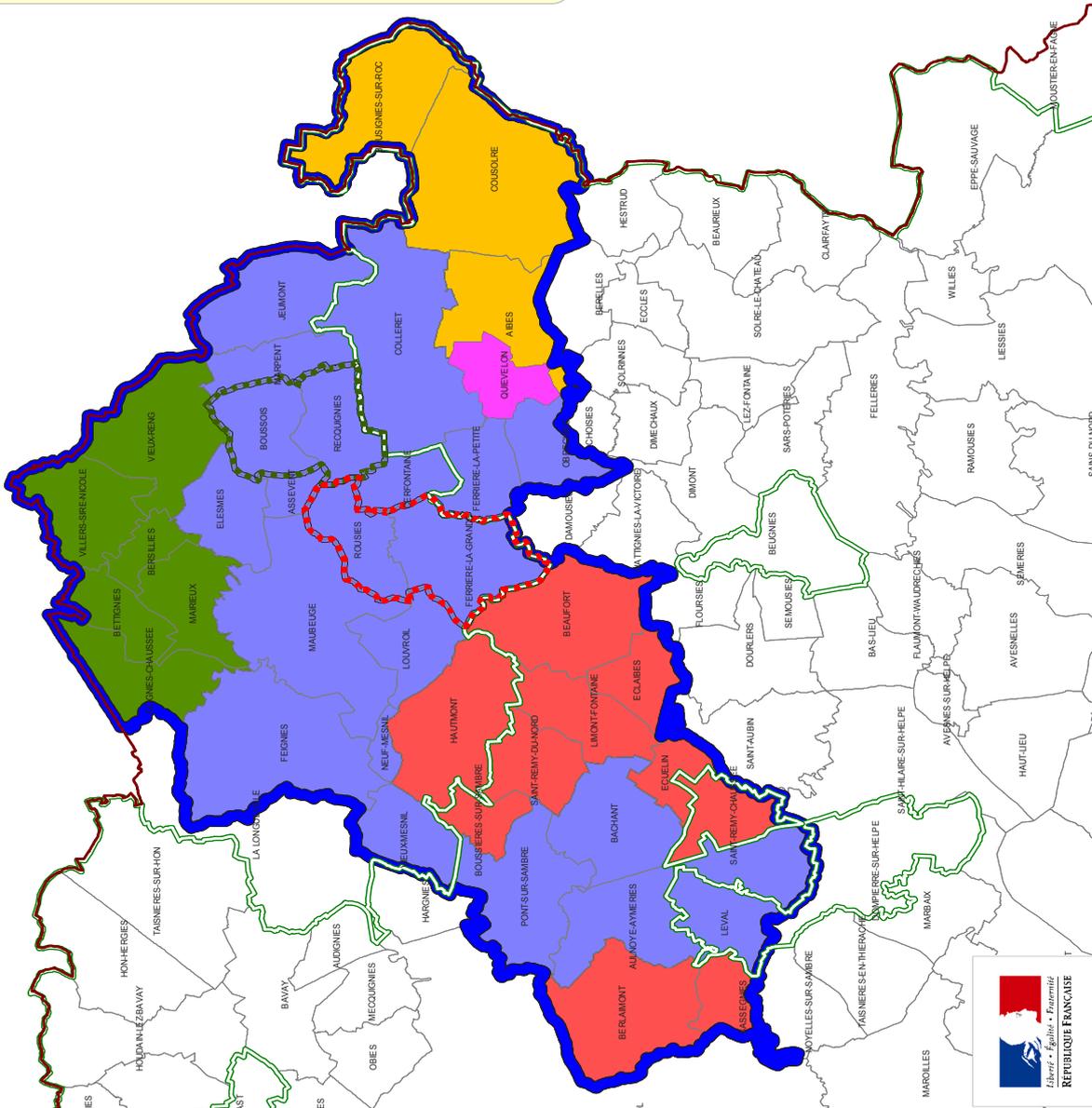
Fusion des communautés de communes du Quercitain, du Bavais et du Pays de Mormal et de Maroilles
 Fusion au 1er janvier 2014 avec hypothèse de report d'un an après examen technique courant 2013



EPCI n°17 :

Communauté d'agglomération issue de la fusion de la communauté d'agglomération Maubeuge Val de Sambre, de la communauté de communes Nord Maubeuge, de la communauté de communes Sambre Avesnois, de la communauté de communes frontalière du Nord-Est Avesnois, de la commune de Quiévelon, du S.I.V.U de la requaification de la friche industrielle "CLECIM" et du syndicat intercommunal pour l'exploitation d'une piscine.

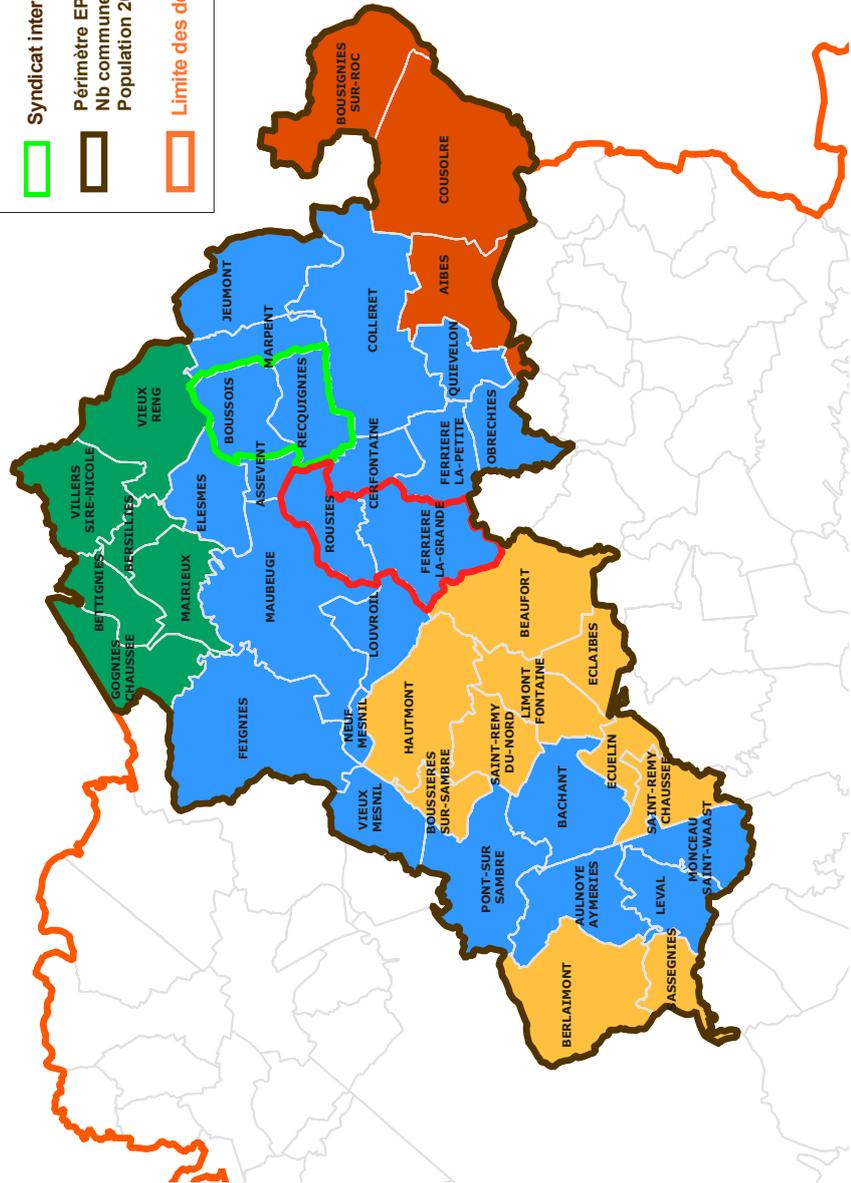
	Communes
	Périmètres Scot
	Parc Naturel Régional (PNR)
	Communauté d'agglomération Maubeuge Val de Sambre Nb communes : 22 Population 2010 : 100 725 habitants
	Communauté de communes frontalière du Nord Est Avesnois Nb communes : 3 Population 2010 : 3 330 habitants
	Communauté de communes Nord de Maubeuge Nb communes : 6 Population 2010 : 3 941 habitants
	QUIEVELON appartenant à la Communauté de communes Vallées de la Soire, Thure et Hebe) Nb communes : 1 Population 2010 : 157 habitants
	Communauté de communes Sambre Avesnois Nb communes : 10 Population 2010 : 22 962 habitants
	SIVU pour la requaification de la friche industrielle (CLECIM)
	Syndicat intercommunal pour l'exploitation d'une piscine
	Périmètre Epci proposé Nb communes : 41 Population 2010 : 131 115 habitants



Préfet du Nord

Fusion de la communauté d'agglomération Maubeuge Val de Sambre et des communautés de communes Nord Maubeuge, Sambre Avesnois, frontalière du Nord-Est Avesnois, du SIVU pour la requalification de la friche industrielle « CLECIM » et du syndicat intercommunal pour l'exploitation d'une piscine.

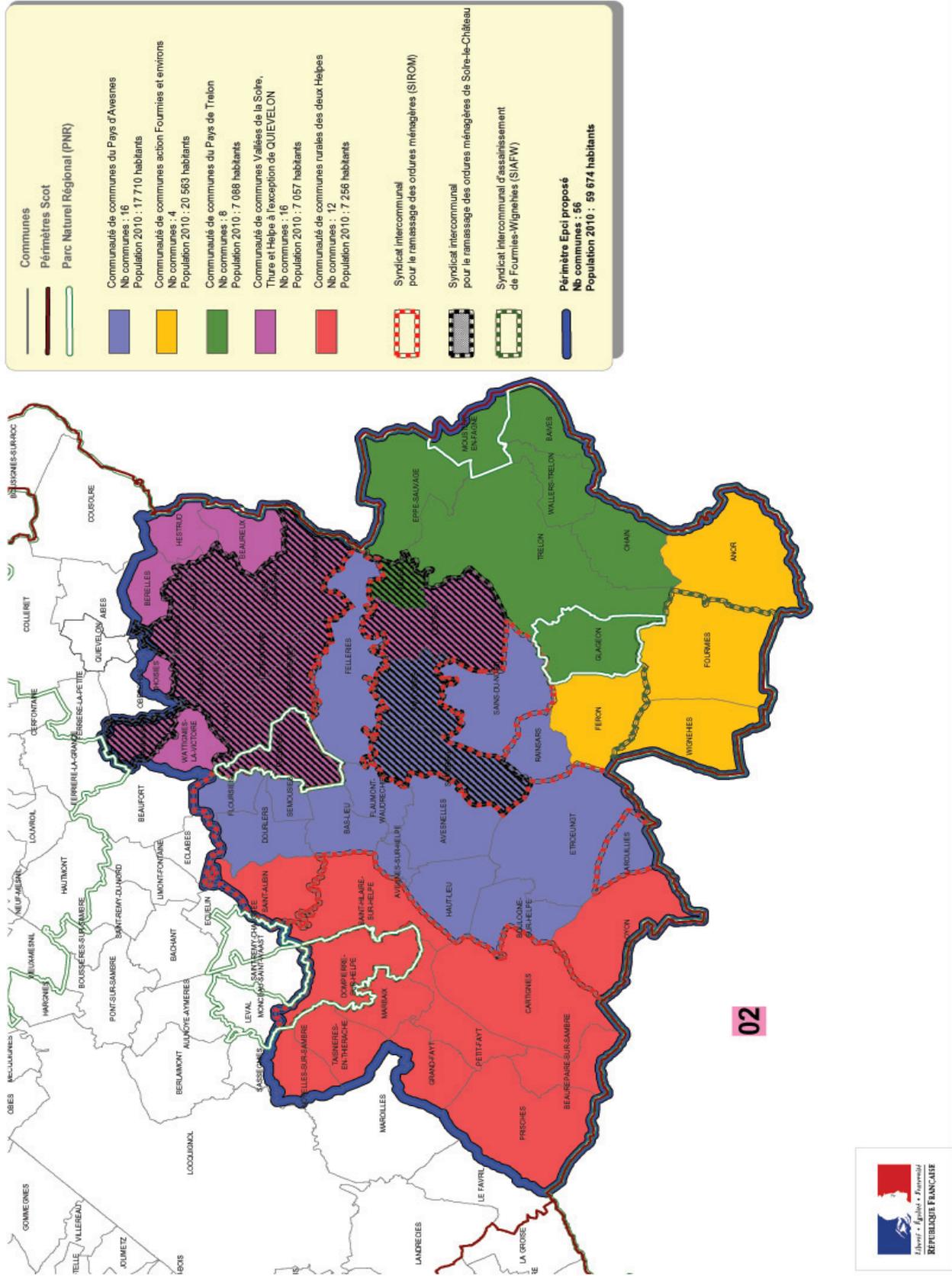
	Communauté d'agglomération Maubeuge Val de Sambre Nb communes : 23 Population 2010 : 100 882 habitants
	Communauté de communes Sambre - Avesnois Nb communes : 10 Population 2010 : 22 962 habitants
	Communauté de communes Nord de Maubeuge Nb communes : 6 Population 2010 : 3 941 habitants
	Communauté de communes frontalières du Nord Est Avesnois Nb communes : 3 Population 2010 : 3 330 habitants
	SIVU pour la requalification de la friche industrielle (CLECIM)
	Syndicat intercommunal pour l'exploitation d'une piscine
	Périmètre EPCI Nb communes : 42 Population 2010 : 131 115 habitants
	Limite des départements



DITSI / BMIEP / OD
Le, 08/02/2012

EPCI n°18 :

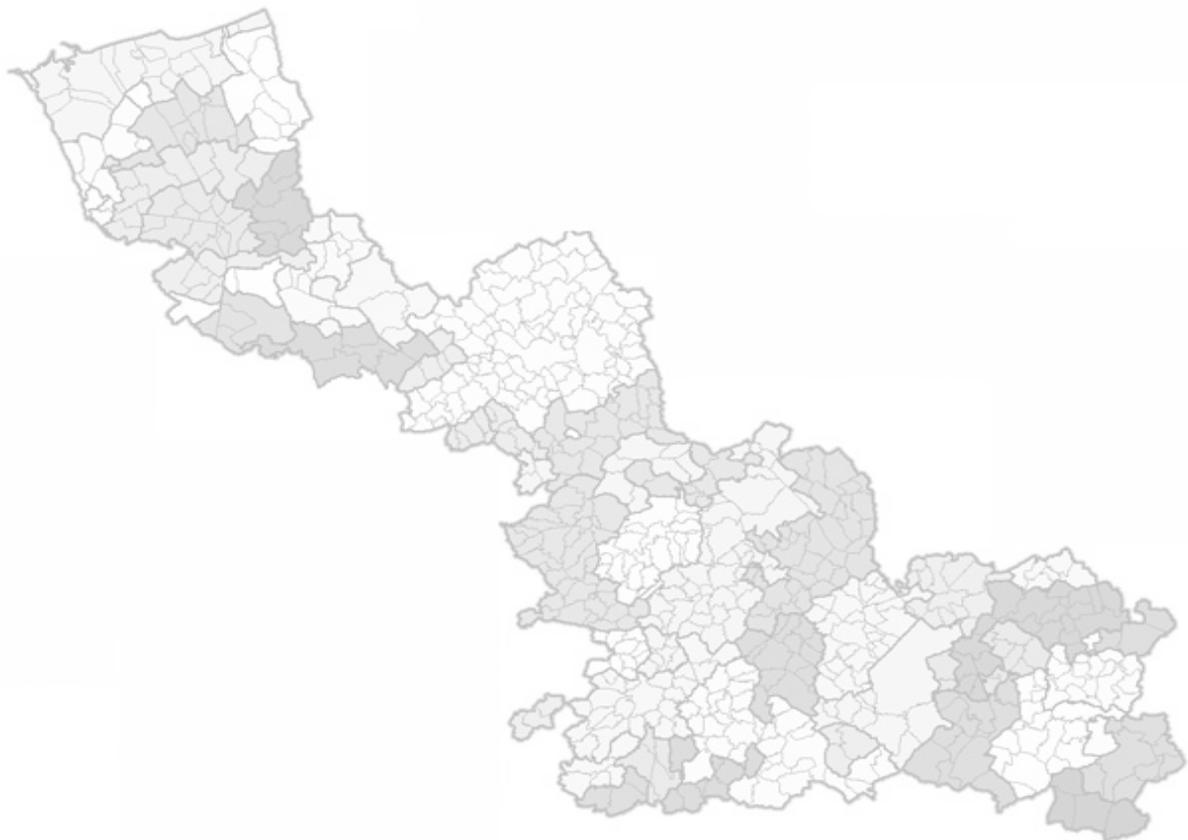
Communauté de communes issue de la fusion de la communauté de communes rurales des deux Helpes, de la communauté de communes du Pays d'Avesnes, de la communauté de communes Action Fourmies et environs, de la communauté de communes Guide du Pays de Trélon, de la communauté de communes des vallées de la Soire, de la Thure et de l'Helpe à l'exception de la commune de Quiévelon, du syndicat intercommunal pour le ramassage des ordures ménagères (SIROM), du syndicat intercommunal de ramassage des ordures ménagères de Soire-le-Château et du syndicat intercommunal d'assainissement de Fourmies-Wignehies (SIAFW).



III - La cartographie des évolutions adoptées

B - Les syndicats

Arrondissement d'Avesnes
Arrondissement de Cambrai
Arrondissement de Douai
Arrondissement de Dunkerque
Arrondissement de Lille
Arrondissement de Valenciennes



1 – FUSION DE SYNDICATS

Fusion du SIVU pour la requalification de la friche industrielle « CLECIM », du syndicat intercommunal pour l'exploitation d'une piscine avec la communauté d'agglomération Maubeuge Val de Sambre, la communauté de communes Nord Maubeuge, la communauté de communes Sambre Avesnois, et la communauté de communes frontalière du Nord-Est Avesnois

Fusion du syndicat intercommunal pour le ramassage des ordures ménagères (SIROM), du syndicat intercommunal de ramassage des ordures ménagères de Solre le Château avec les communautés de communes du Cœur de l'Avesnois, Guide du Pays de Trélon et Action Fourmies et environs au 1er janvier 2014 avec hypothèse de report d'un an après examen technique courant 2013

Fusion du syndicat d'électricité de l'arrondissement d'Avesnes, du syndicat intercommunal d'électrification de la région d'Eppe-Sauvage, du syndicat intercommunal d'électrification de la Vallée de l'Aunelle, du syndicat intercommunal d'électrification de Bousies Fontaine-au-Bois, du syndicat intercommunal d'électricité des communes de Saint Rémy du Nord et de Boussières sur Sambre, du syndicat intercommunal d'électrification des écarts des 2 cantons du Quesnoy, du syndicat intercommunal d'électrification de Gognies-Chaussée, du syndicat intercommunal d'électrification du canton de Solre-le-Château, du syndicat intercommunal d'électrification de la région de Taisnières-en-Thiérache et du syndicat intercommunal d'électricité du Val de Sambre

Fusion du syndicat intercommunal pour l'aménagement et l'entretien de la vieille Sambre et du syndicat intercommunal d'aménagement et d'entretien des cours d'eau de l'Avesnois

2 – DISSOLUTION DE SYNDICATS

Dissolution du Syndicat intercommunal du collège du Solrezis

Dissolution du Syndicat intercommunal du CES de Sains du Nord

Dissolution du SIVOM du canton de Trélon (SICT)

Dissolution du Syndicat intercommunal des eaux de la région de Gommeignies

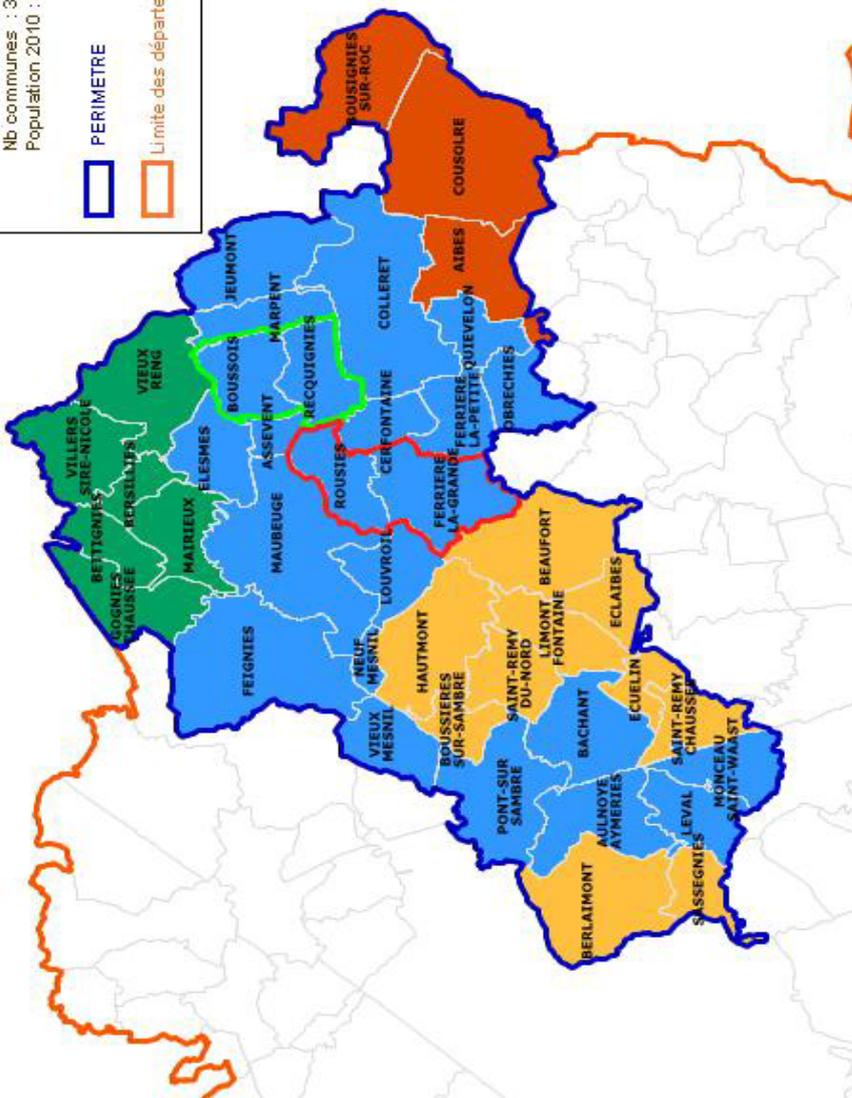
3 – MAINTIEN D'UN SYNDICAT DONT LA FUSION ETAIT PROPOSEE DANS LE PROJET DE SDCI

Maintien du syndicat intercommunal d'assainissement de Fourmies-Wignehies (SIAFW)

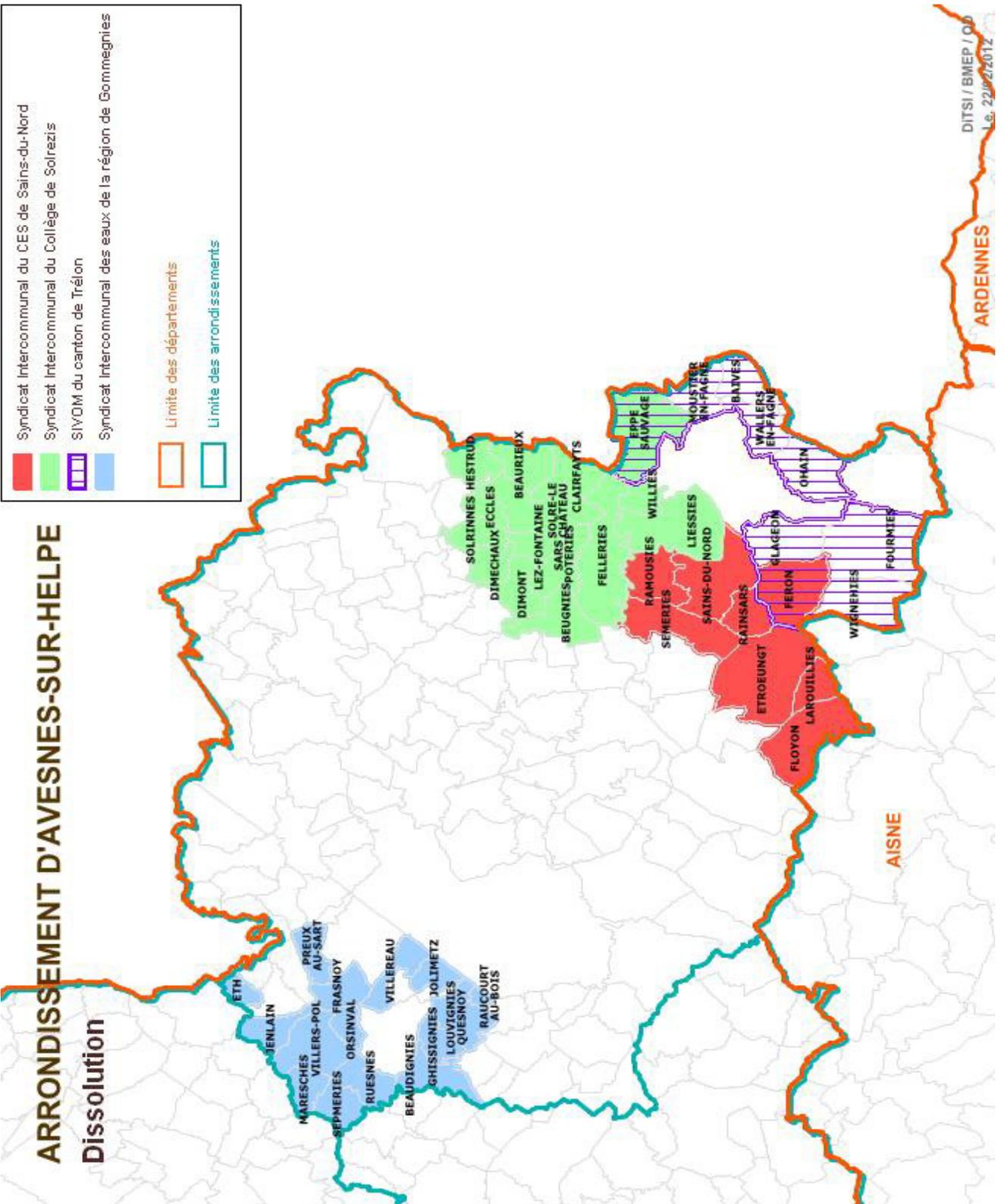
ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE

FUSION

- ▭ SIVU pour la requalification de la friche industrielle (CLECIM)
- ▭ Syndicat intercommunal pour l'exploitation d'une piscine
- ▭ Communauté d'agglomération Maubeuge Val de la Sambre
Nb communes : 23
Population 2010 : 100 882 habitants
- ▭ Communauté de communes Sambre - Avesnois
Nb communes : 10
Population 2010 : 22 962 habitants
- ▭ Communauté de communes Nord de Maubeuge
Nb communes : 6
Population 2010 : 3 941 habitants
- ▭ Communauté de communes frontalières du Nord Est Avesnois
Nb communes : 3
Population 2010 : 3 330 habitants
- PERIMETRE
- Limite des départements



DITSI / BMEP / OD
Le. 08/02/2012





1 – DISSOLUTION DE SYNDICATS

Dissolution du syndicat intercommunal d'investissement du collège de Gouzeaucourt et de ses annexes sportives

Dissolution du SIVOM de Carnières et environs

Dissolution du SIVOM de Vinchy

Dissolution du syndicat intercommunal du Canal de la Sensée

Dissolution du syndicat mixte pour la valorisation du Haut Escaut

2 – MAINTIEN DE SYNDICATS DONT LA DISSOLUTION ETAIT PROPOSEE DANS LE PROJET DE SDCI

Maintien du SIATUB

Maintien du SIVU « RPI Les Hauts du Cambrésis »

Maintien du SIVU « RPI Haynecourt, Blécourt, Sancourt »

Maintien du syndicat intercommunal du secteur scolaire de Walincourt-Selvigny

Maintien du syndicat intercommunal du secteur scolaire d'Iwuy

3 – MAINTIEN DE SYNDICATS DONT LA FUSION ETAIT PROPOSEE DANS LE PROJET DE SDCI

Maintien du syndicat intercommunal d'assainissement de Fontaine Notre Dame, Anneux, Cantaing-sur-Escaut, Flesquières (SIA de FACF)

Maintien du syndicat intercommunal d'assainissement de l'agglomération cambrésienne (SIAC)



1 – FUSION DE SYNDICATS

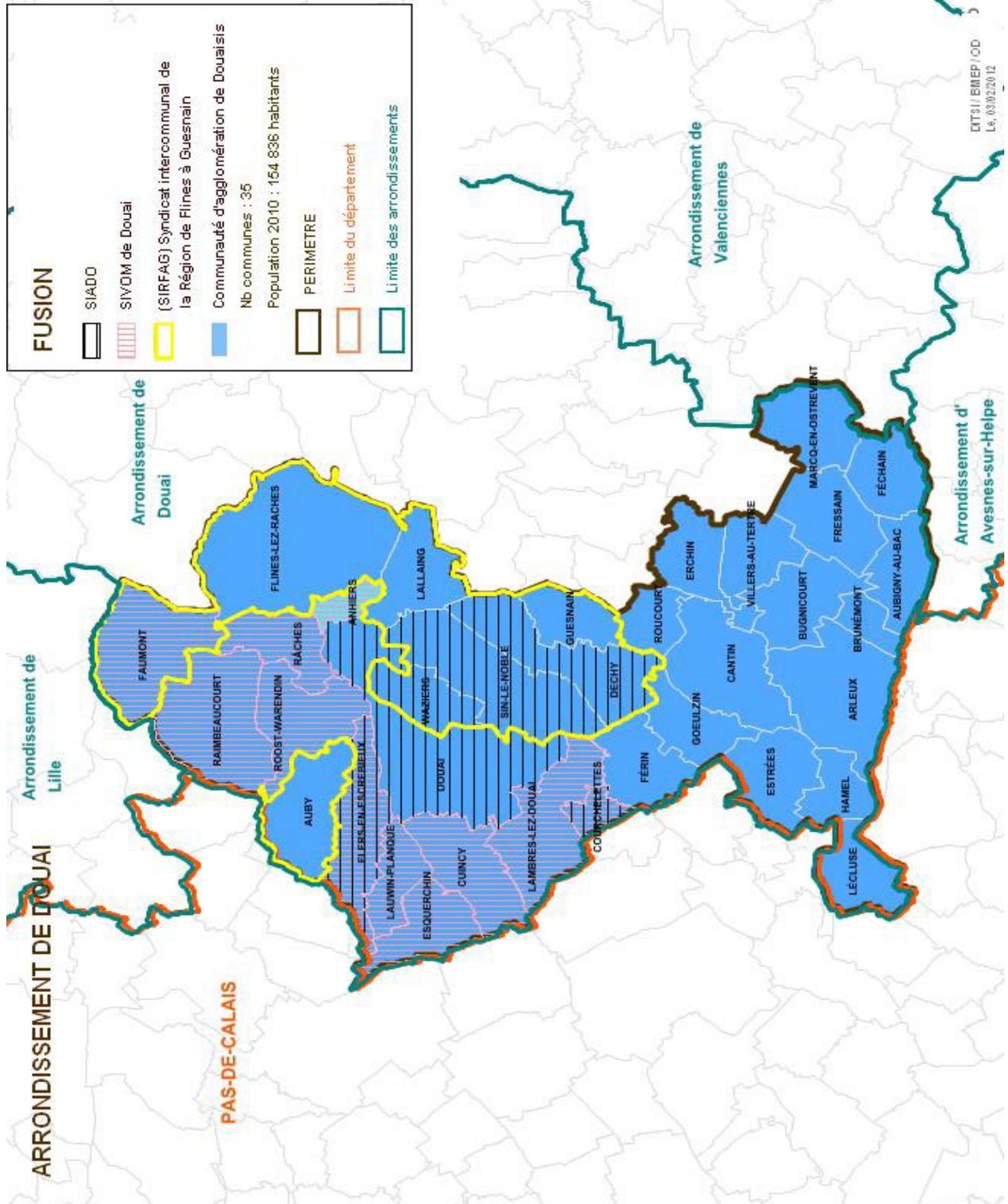
Fusion du SIVOM Douai Nord Ouest (SIVOM DO), du syndicat intercommunal de la région de Flines à Guesnain (SIRFAG) et de la communauté d'agglomération du Douaisis (CAD)

Fusion du SIADO avec la communauté d'agglomération du Douaisis pour les 6 communes situées sur son territoire (Courchelettes, Dechy, Douai, Flers en Escrebieux, Sin le Noble, Waziers)

Retrait de la commune de Brebières (Pas-de-Calais) du SIADO

2 – MAINTIEN D'UN SYNDICAT DONT LA FUSION ETAIT PROPOSEE DANS LE PROJET DE SDCI

Maintien du SIRA pour la compétence socio-culturelle ; ses autres compétences sont reprises par la CAD





1 – FUSION DE SYNDICATS

Fusion du SIVU du canton de Bailleul et des communautés de communes du Pays des Géants, de l'Houtland, de la Voie Romaine, Monts de Flandre Plaine de la Lys (sauf Saily sur la Lys), rurale des Monts de Flandre, du Pays de Cassel et regroupant les communes isolées de Hazebrouck, Wallon-Cappel et Blaringhem

Mise en œuvre au 1er janvier 2014 avec un report possible d'un an après examen technique courant 2013.

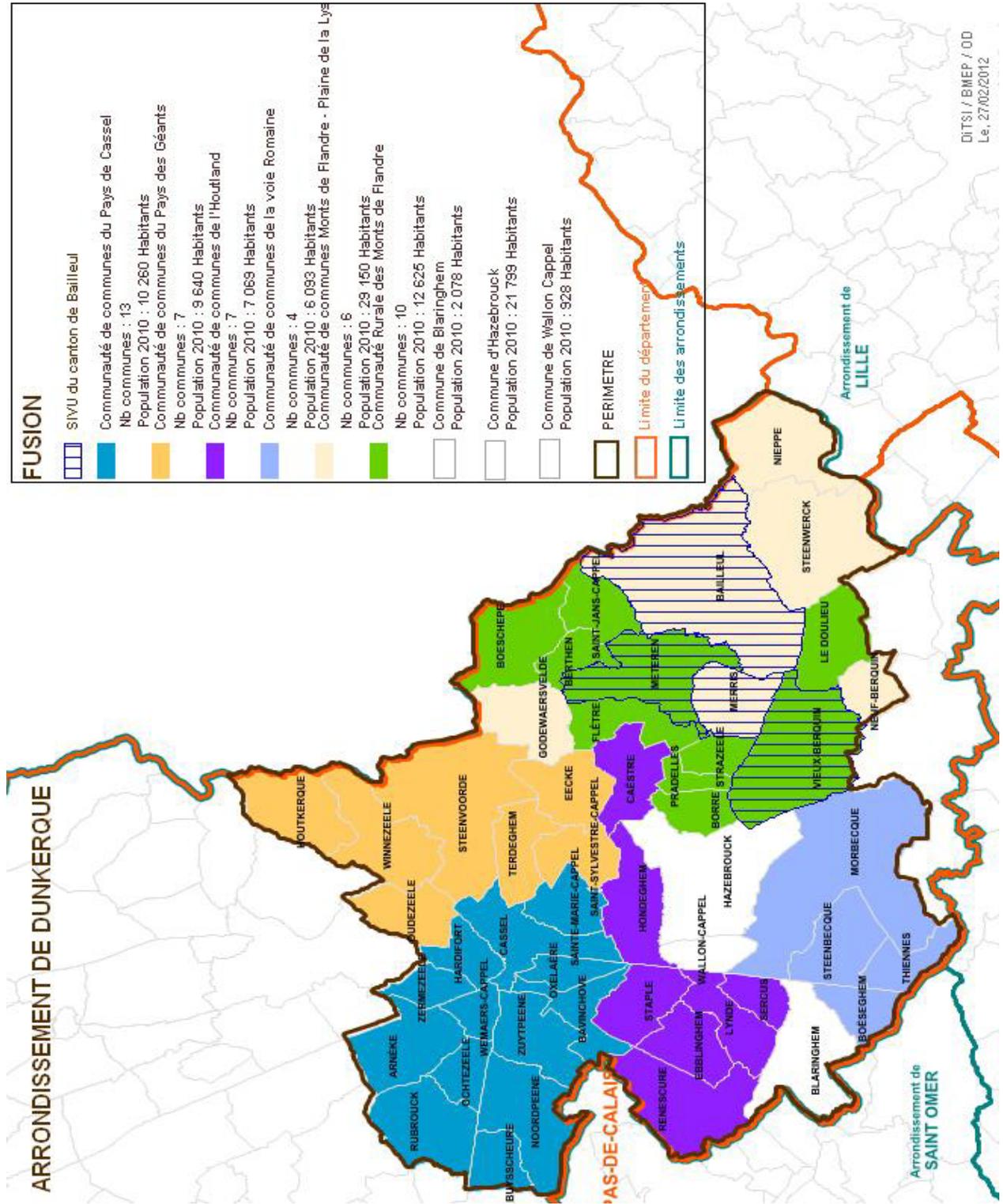
Fusion du syndicat intercommunal d'énergie des communes de Flandre (SIEFC), du syndicat d'électrification rurale de Bourbourg, du syndicat d'électrification de Bergues, du syndicat intercommunal de construction d'un réseau d'énergie électrique dans la région de Morbecque, du syndicat d'électrification de Hondschoote, du syndicat intercommunal d'électrification de la région de Steenvoorde, des communes de l'ex-syndicat de Méteren et de la commune de Caëstre

Fusion du SIVOM de l'Aa et du SIVOM des cantons de Bourbourg et de Gravelines

2 – MAINTIEN DE SYNDICATS DONT LA FUSION ETAIT PROPOSEE DANS LE PROJET DE SDCI

Maintien du syndicat intercommunal des Dunes de Flandre

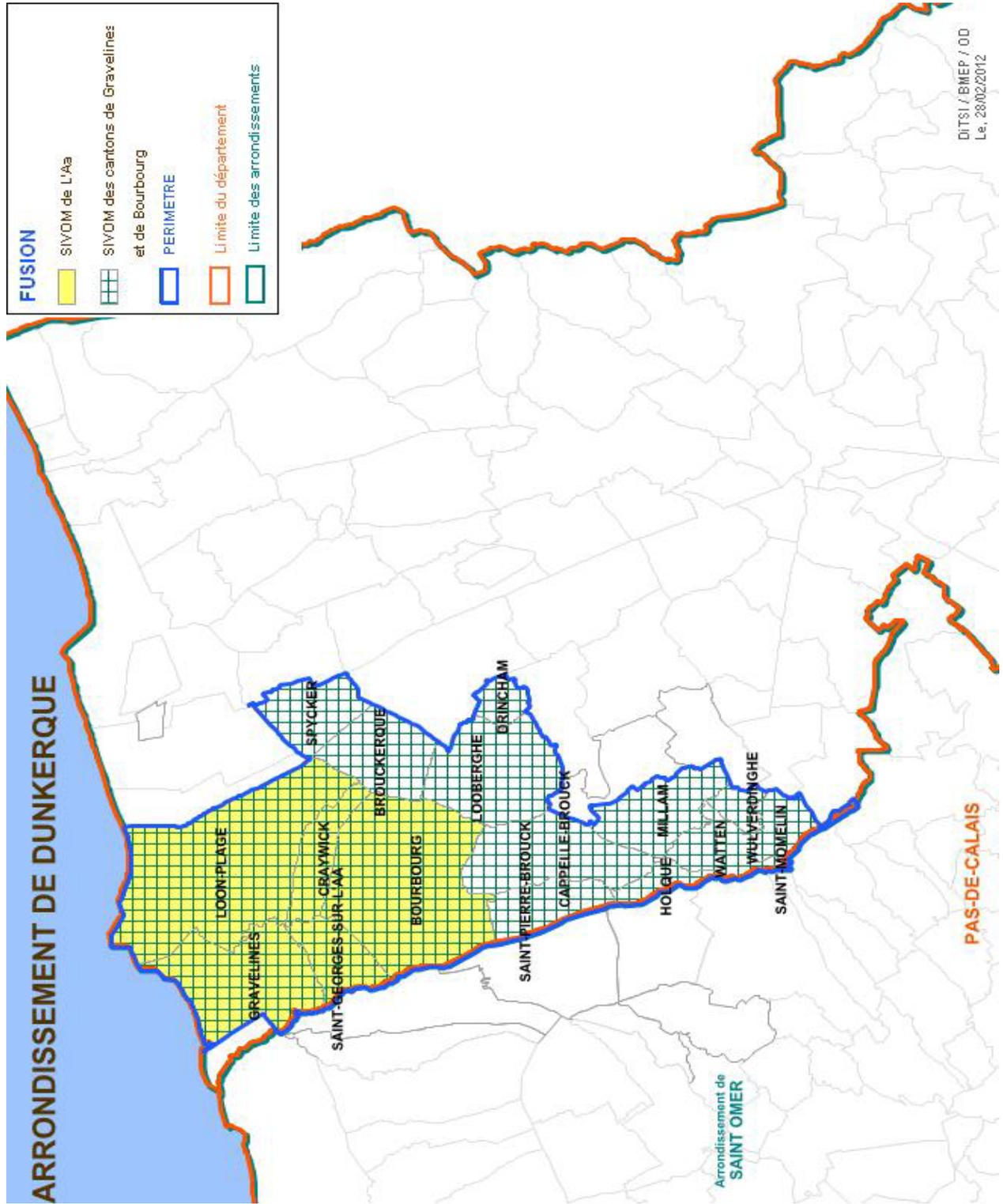
Maintien du SIVU pour la télédistribution



FUSION

- SIVU du canton de Baillieu
- Communauté de communes du Pays de Cassel
- Nb communes : 13
- Population 2010 : 10 260 Habitants
- Communauté de communes du Pays des Géants
- Nb communes : 7
- Population 2010 : 9 640 Habitants
- Communauté de communes de l'Houtland
- Nb communes : 7
- Population 2010 : 7 069 Habitants
- Communauté de communes de la voie Romaine
- Nb communes : 4
- Population 2010 : 6 093 Habitants
- Communauté de communes Monts de Flandre - Plaine de la Lys
- Nb communes : 6
- Population 2010 : 29 150 Habitants
- Communauté Rurale des Monts de Flandre
- Nb communes : 10
- Population 2010 : 12 625 Habitants
- Commune de Blaringhem
- Population 2010 : 2 078 Habitants
- Commune d'Hazebrouck
- Population 2010 : 21 799 Habitants
- Commune de Wallon Cappel
- Population 2010 : 928 Habitants
- PERIMETRE
- Limite du département
- Limite des arrondissements

DITSI / BMEP / OD
Le. 27/02/2012





1 – FUSION DE SYNDICATS

Fusion du SIAN SIDEN, du SI assainissement des communes de Camphin et Phalempin, du SI eau potable d'Avelin à Pont à Marcq, du SI des eaux potables de la région de Masny et du SI eau potable d'Aniche, Auberchicourt et Monchecourt

Fusion de l'USAN, du SI d'aménagement du bassin de la Bourre, du SI d'aménagement du bassin de la Longue Becque, du SI d'aménagement du bassin de l'Yser, du SI d'amélioration de la Becque de Saint-Jans-Cappel, du SI des cours d'eau d'Estaires et environs, du SI assainissement agricole des communes de Camphin et Phalempin, du SI assainissement vallée de la Lys et de la Deûle et du SI pour l'assainissement du bassin de la Libaude

2 – DISSOLUTION DE SYNDICATS

Les dissolutions du syndicat intercommunal d'établissement et d'exploitation du réseau câblé et du syndicat de communes en vue de la création et de l'exploitation du réseau câblé de Lomme, Loos, Haubourdin, Sequedin ne seront mises en œuvre qu'à l'issue de la négociation entre Lille Métropole et ces syndicats d'une part, le câblo-opérateur d'autre part, préalable à l'exercice effectif par Lille Métropole Communauté Urbaine de la compétence correspondante, programmé fin 2013.

Dissolution du syndicat intercommunal pour le cadre de vie (SICAVIE)

Dissolution du syndicat intercommunal du Pévèle-Mélantois

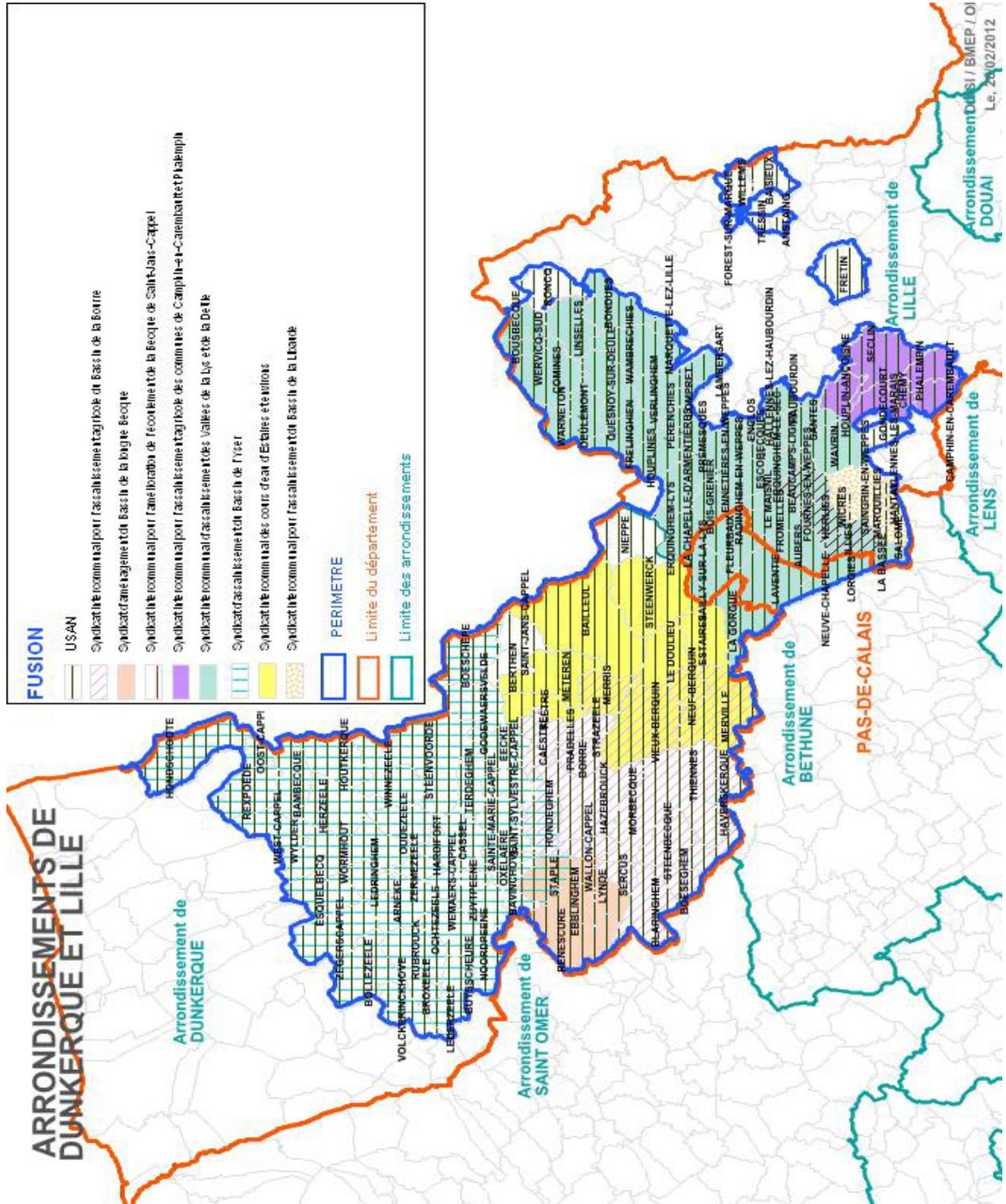
Dissolution du syndicat intercommunal pour le développement environnemental, sportif, culturel et social Herlies-Ililies

3 – MAINTIEN D'UN SYNDICAT DONT LA DISSOLUTION ETAIT PROPOSEE DANS LE PROJET DE SDCI

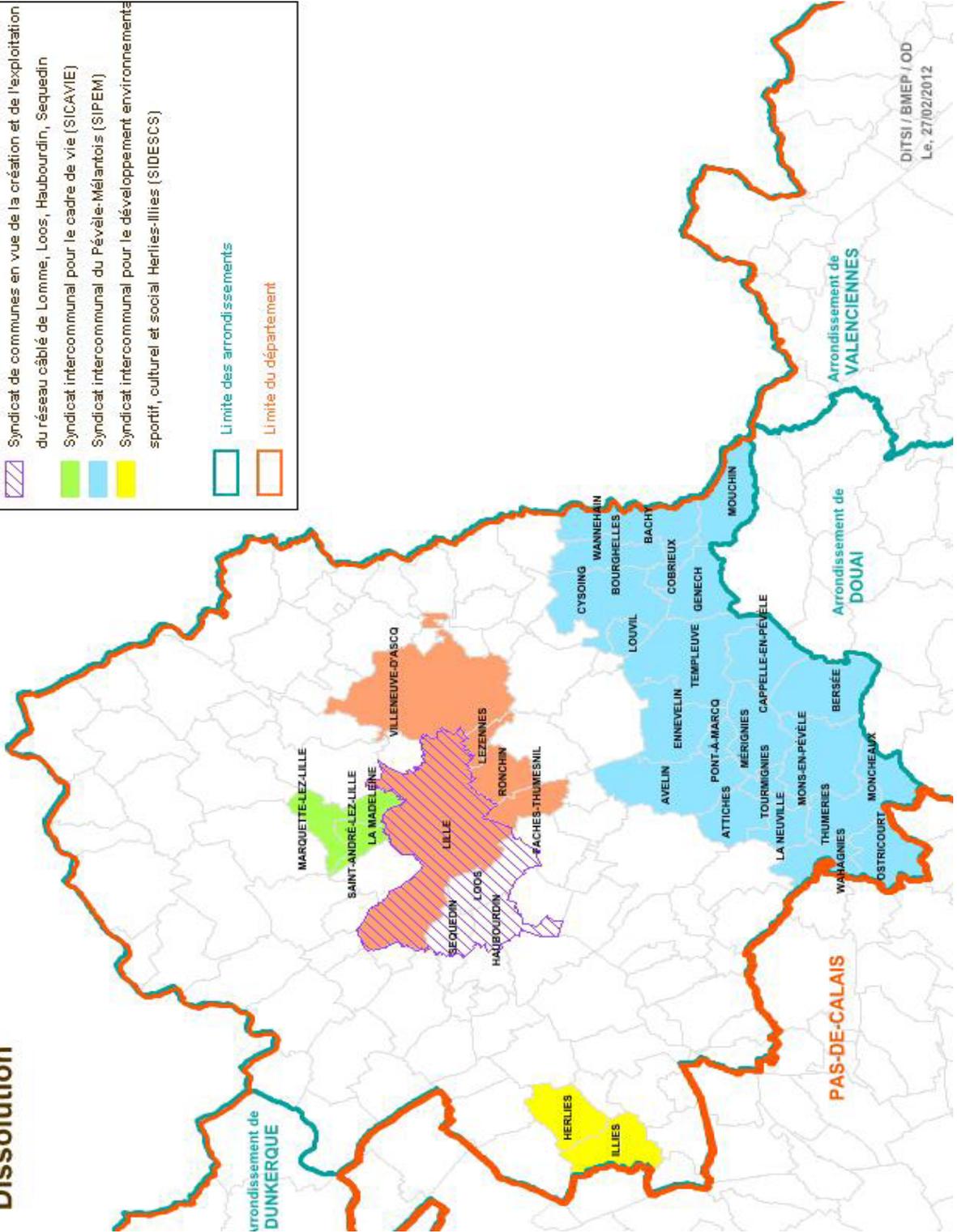
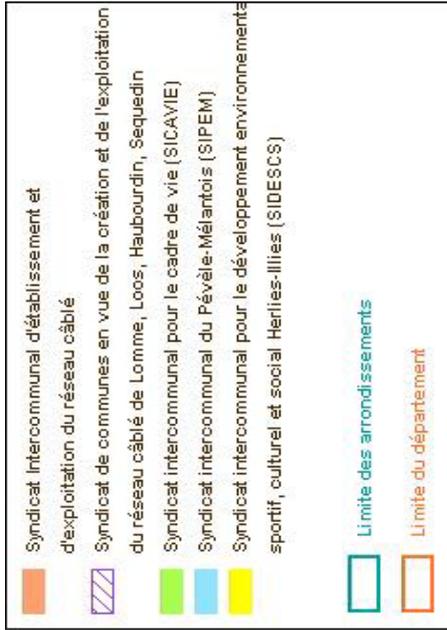
Maintien du syndicat intercommunal de l'îlot de la Haute-Deûle

4 – MAINTIEN DE SYNDICATS DONT LA FUSION ETAIT PROPOSEE DANS LE PROJET DE SDCI

Maintien du SIASOL
Maintien du SI eau potable d'Allennes les Marais, Annoeullin, Bauvin et Provin
Maintien du SI du Pévèle
Maintien du SI assainissement des communes de Morbecque et Steenbecque
Maintien du SIVOM de Busigny-Maretz
Maintien du SI des eaux d'Honnechy Maurois
Maintien du SIVOM de la Tortue
Maintien du SI d'assainissement du bassin de la Becque de Neuville
Maintien du SIRIOM
Maintien du SYMIDEME
Maintien du SERMEP
Maintien de la FEAL
Maintien du SIMERE
Maintien du syndicat d'électrification de Radinghem
Maintien du syndicat d'électrification de Lécelles et environ



ARRONDISSEMENT DE LILLE Dissolution





1 – FUSION DE SYNDICATS

Fusion du syndicat intercommunal de la région de Valenciennes pour l'adduction d'eau potable et du syndicat intercommunal pour la distribution d'eau potable dans la région de Condé

Fusion du syndicat intercommunal d'assainissement et d'évacuation des eaux pluviales dans la région de Denain, du syndicat intercommunal d'assainissement des communes de Roeulx, Abscon, Mastaing, Emerchicourt, du syndicat intercommunal d'assainissement entre les communes d'Avesnes le Sec, Bouchain, Hordain et Lieu Saint Amand, du syndicat intercommunal d'assainissement et d'évacuation des eaux pluviales des communes de Douchy, Haspres, Noyelles, du syndicat intercommunal d'assainissement de Prouvy, Thiant, Haulchin, Trith-saint-Léger

Fusion au 1er janvier 2014 avec hypothèse de report d'un an après examen technique courant 2013 du syndicat intercommunal d'assainissement de la région de Condé-sur-l'Escaut, du syndicat intercommunal d'assainissement d'Onnaing, Vicq, Quarouble, du syndicat intercommunal d'assainissement de Saultain, Estreux, Préseau avec les communes du syndicat intercommunal d'aménagement de la région d'Anzin, Raismes, Beuvrages, Aubry-du-Hainaut, Petite Forêt qui transmettront leurs compétences « assainissement eaux usées » à cette nouvelle entité

Fusion du Syndicat mixte de dessèchement de la Vallée de la Naville avec le syndicat mixte pour l'aménagement hydraulique de la Scarpe et du Bas-Escaut, le Syndicat pour l'entretien et le curage de la Petite Sensée, et le SI aménagement de l'Ecaillon et de ses affluents

Fusion du SI pour les transports urbains de la région de Valenciennes et du SI pour la promotion de l'enseignement supérieur dans l'arrondissement de Valenciennes

Fusion du SI de distribution d'énergie électrique et de gaz de l'arrondissement de Valenciennes, du syndicat d'électrification de la Basse Vallée de l'Escaut et de la Scarpe et du SI d'électrification de Marquette-en-Ostrevant

2 – DISSOLUTION DE SYNDICATS

Dissolution du SI à la carte de gestion du fonctionnement de la piscine d'Escaudain

Dissolution du SI pour la création et la gestion d'une base de loisirs de Wavrechain-sous-Denain

Dissolution du syndicat socio-éducatif et de loisirs de Famars

Dissolution du SIVU intercommunal de loisirs Estreux-Sebourg

Dissolution du SI pour la gestion du C.E.S. de Bouchain

Dissolution du SI de fonctionnement et d'investissement du collège nationalisé « Voltaire » de Lourches

Dissolution du SI de création et de gestion d'un site informatique à Prouvy

Dissolution du SI pour la construction et la gestion de l'immeuble abritant la recette-perception de Marly

Dissolution du SI pour la réalisation du programme d'aménagement de la troisième section de l'autoroute A2 et des échangeurs

Dissolution du SI incendie et secours de l'Amandinois

Dissolution du syndicat mixte « Les Tertiales »

Dissolution du SI pour la consolidation de la rive droite de l'Hogneau

3 – MAINTIEN DE SYNDICATS DONT LA DISSOLUTION ETAIT PROPOSEE DANS LE PROJET DE SDCI

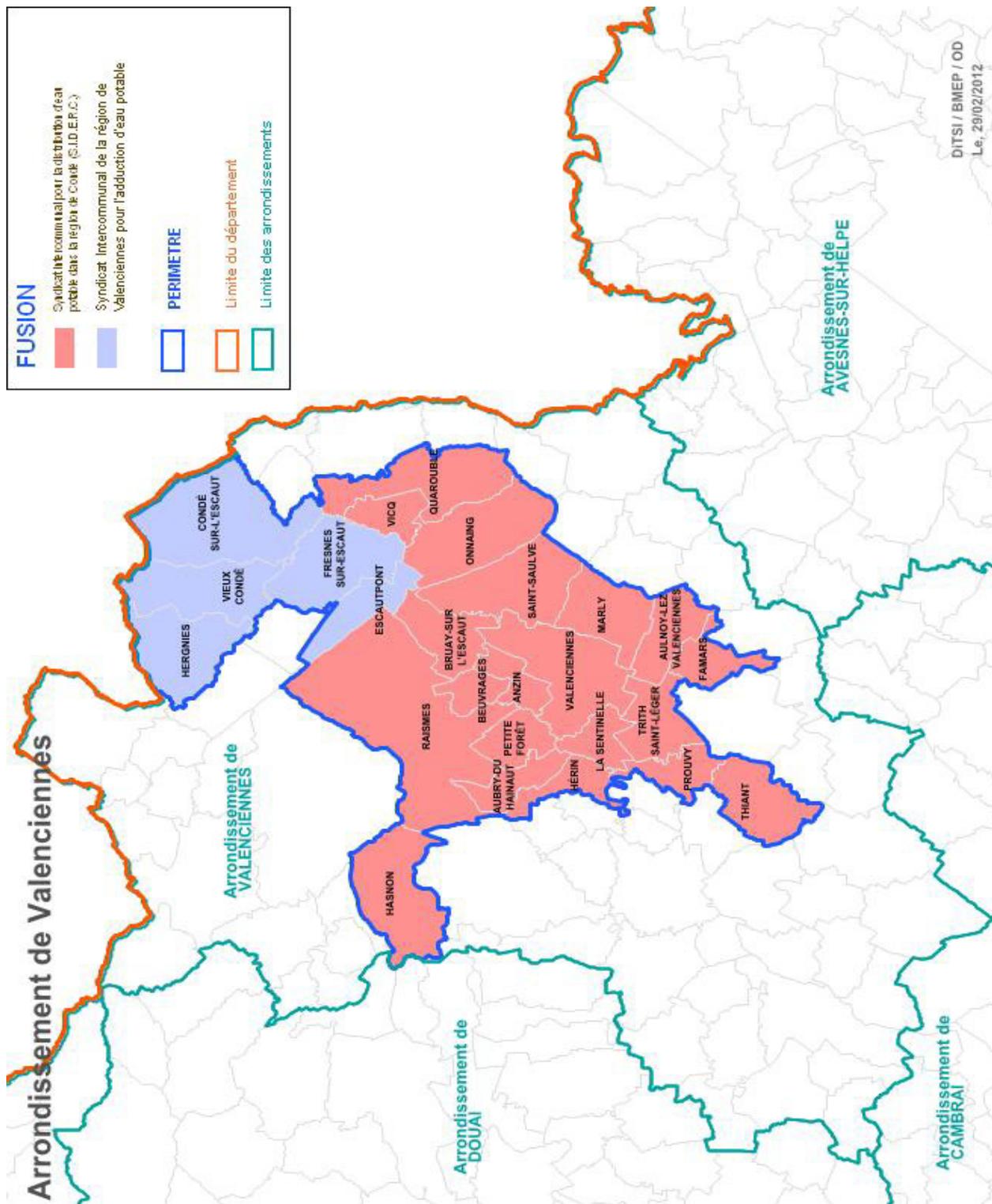
Maintien en l'état du syndicat intercommunal d'assainissement d'Aulnoy, Bruay-sur-Escaut, Famars, La Sentinelle, Maing, Marly, Monchaux sur Ecaillon, Saint-Saulve, Valenciennes

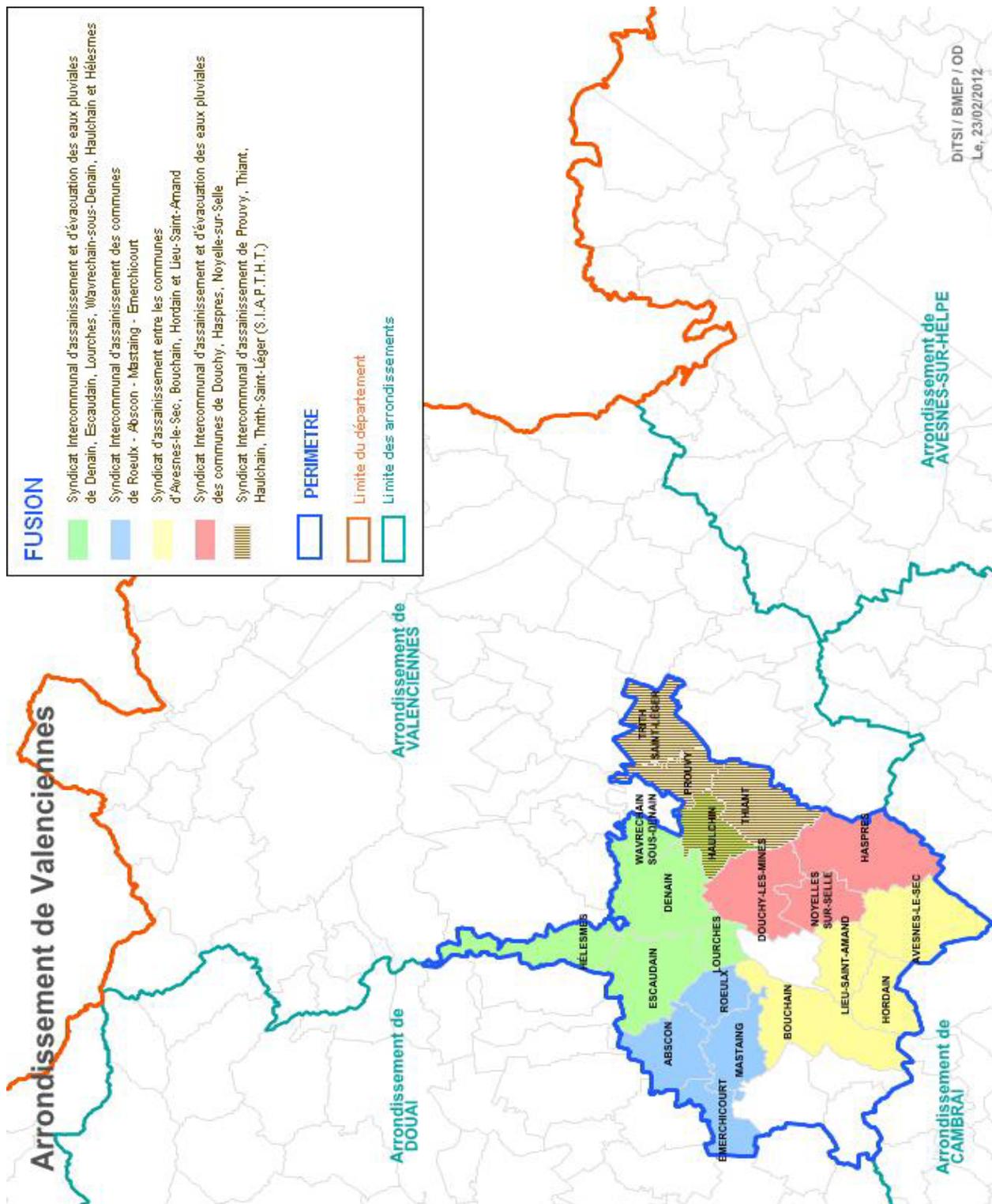
Maintien du syndicat intercommunal d'aménagement de la région d'Anzin, Raismes, Beuvrages, Aubry-du-Hainaut, Petite Forêt pour ses compétences autres qu'« assainissement eaux usées »

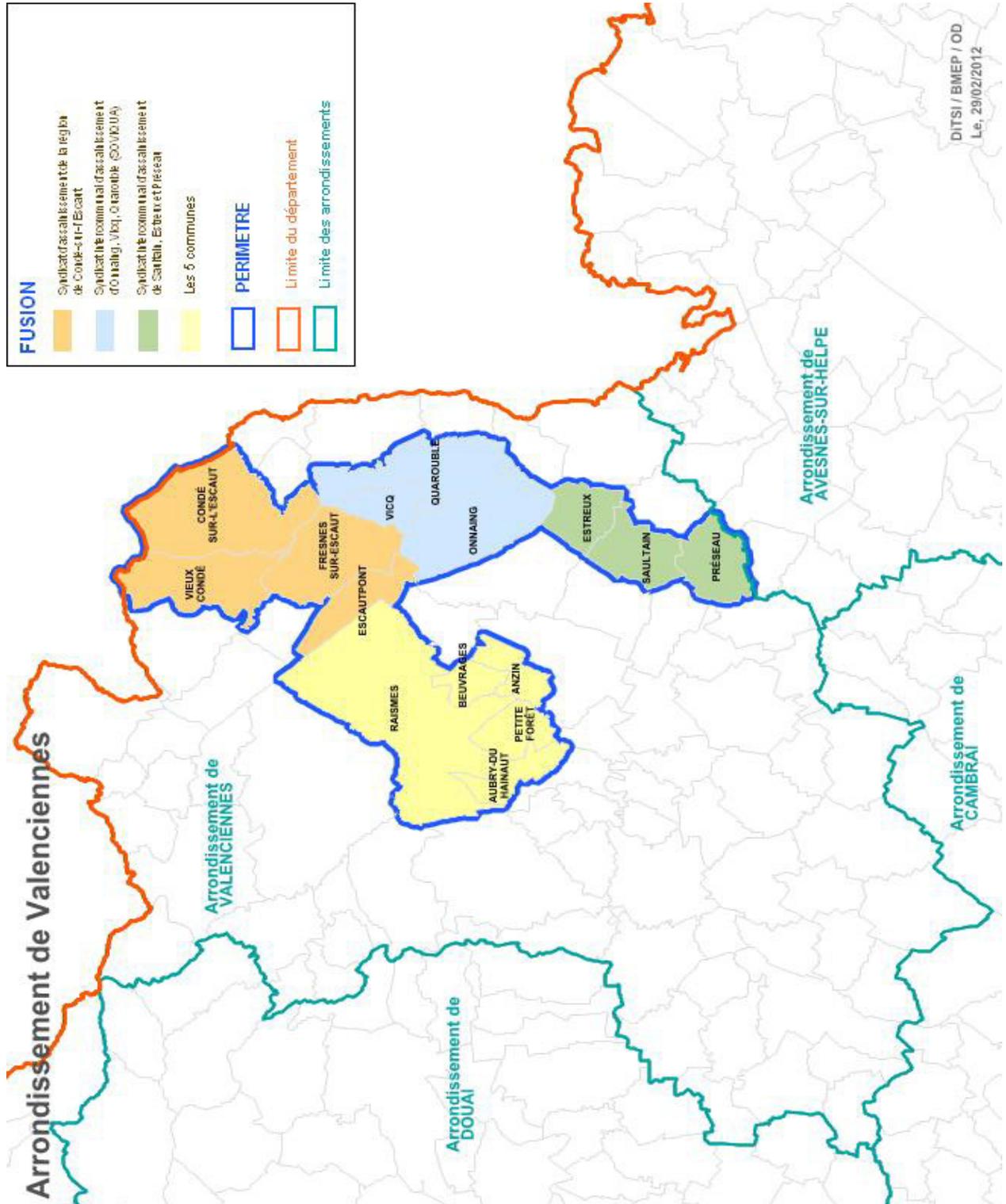
4 – TRANSFORMATION DE SYNDICATS

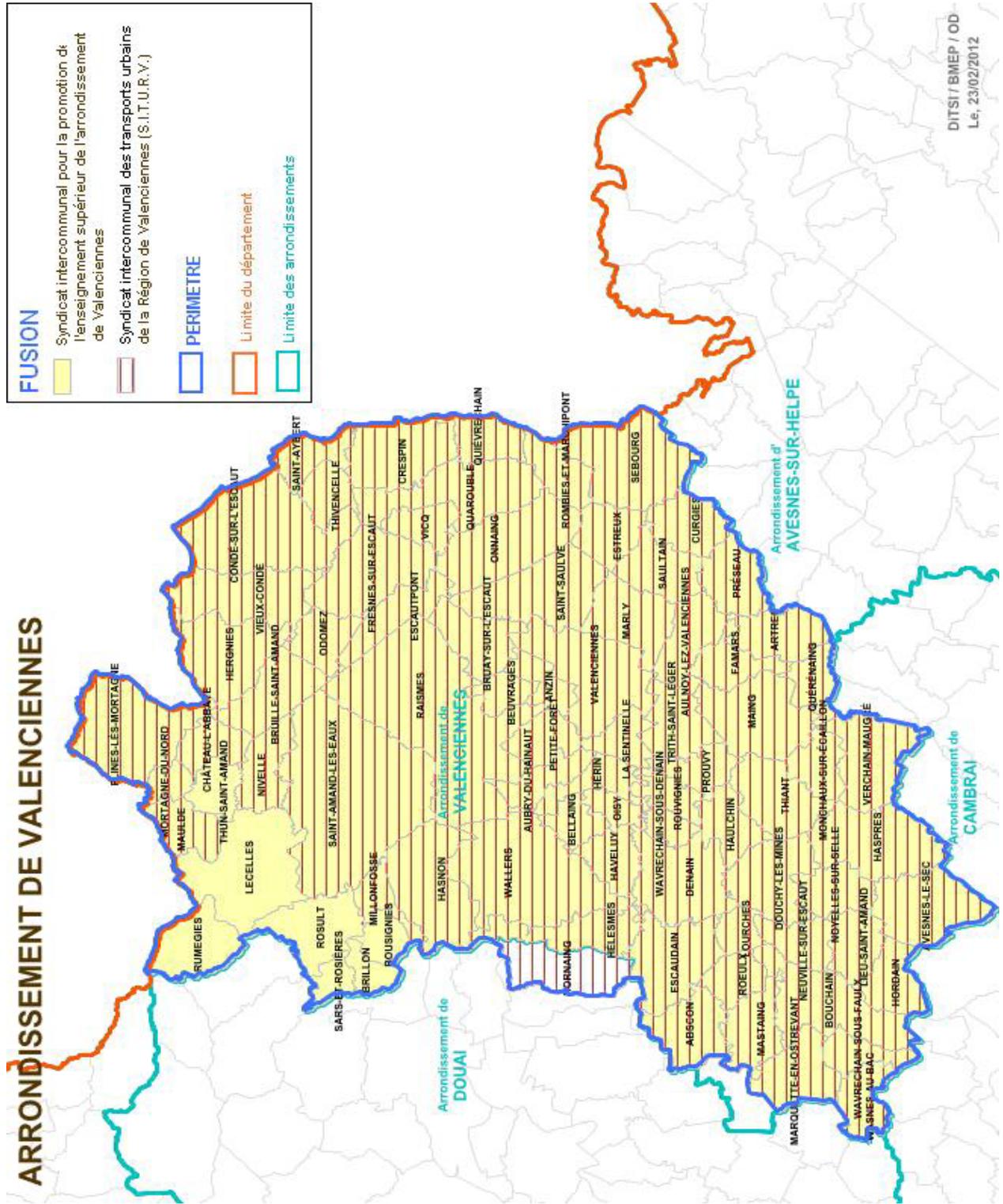
Transformation du SIVOM de Mortagne du Nord en SIVU à vocation unique « petite enfance-activités socio-éducatives »

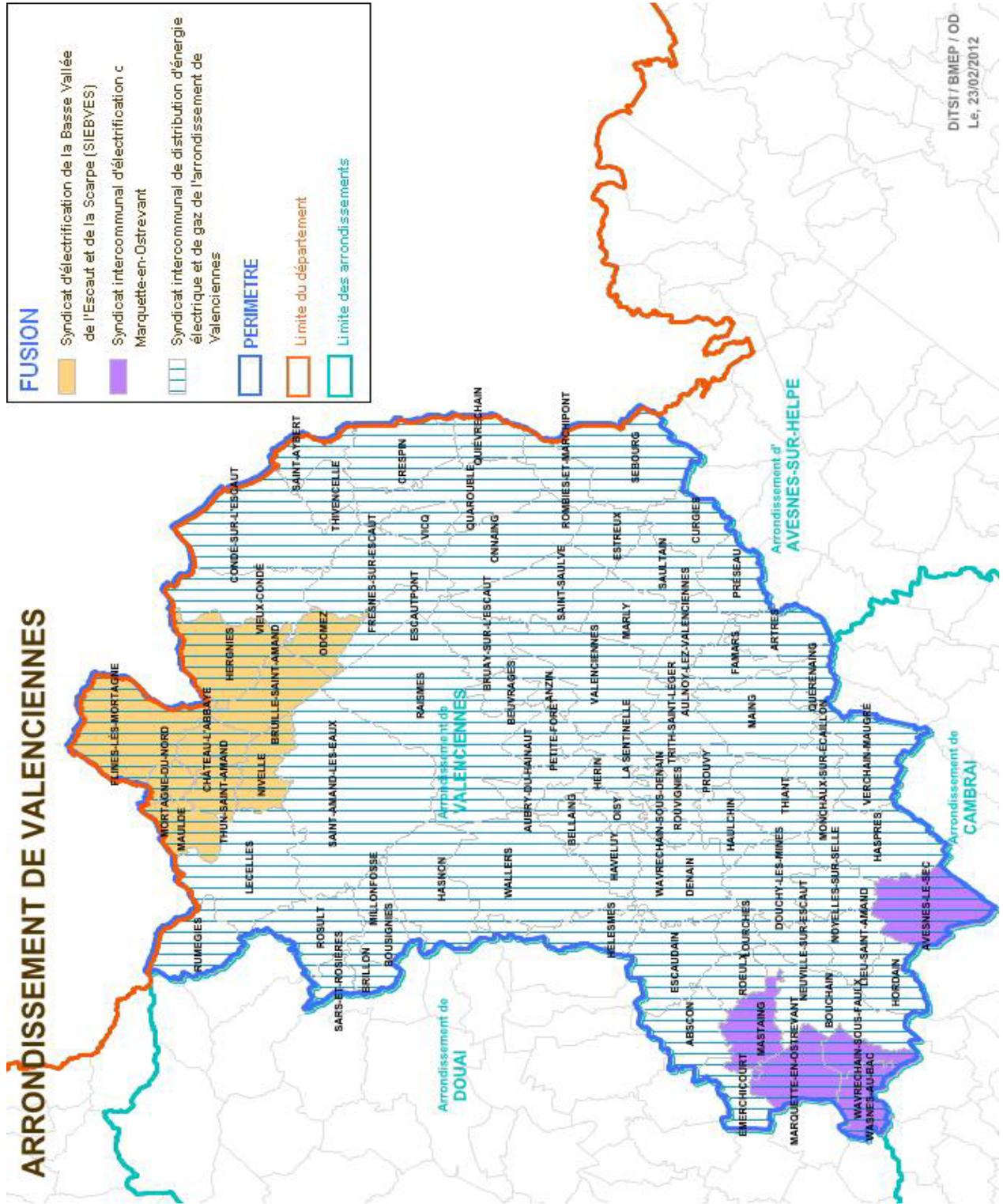
Transformation du SIVOM de Crespin, Quiévrechain, Thivencelles et Saint Aybert en syndicat à vocation unique « piscine de Quiévrechain » avec possibilité de compétences optionnelles (art L 5212-16 du CGCT)

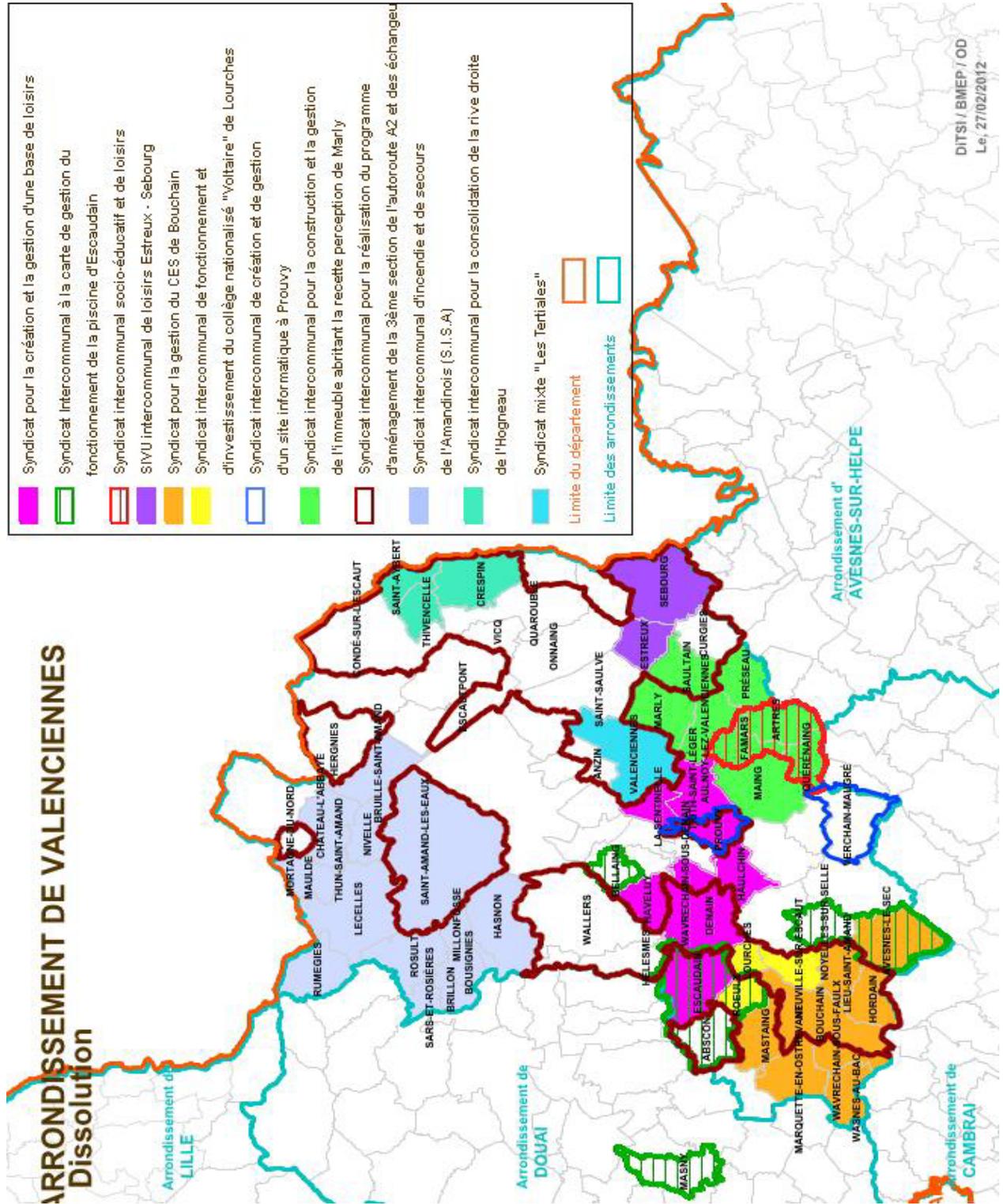










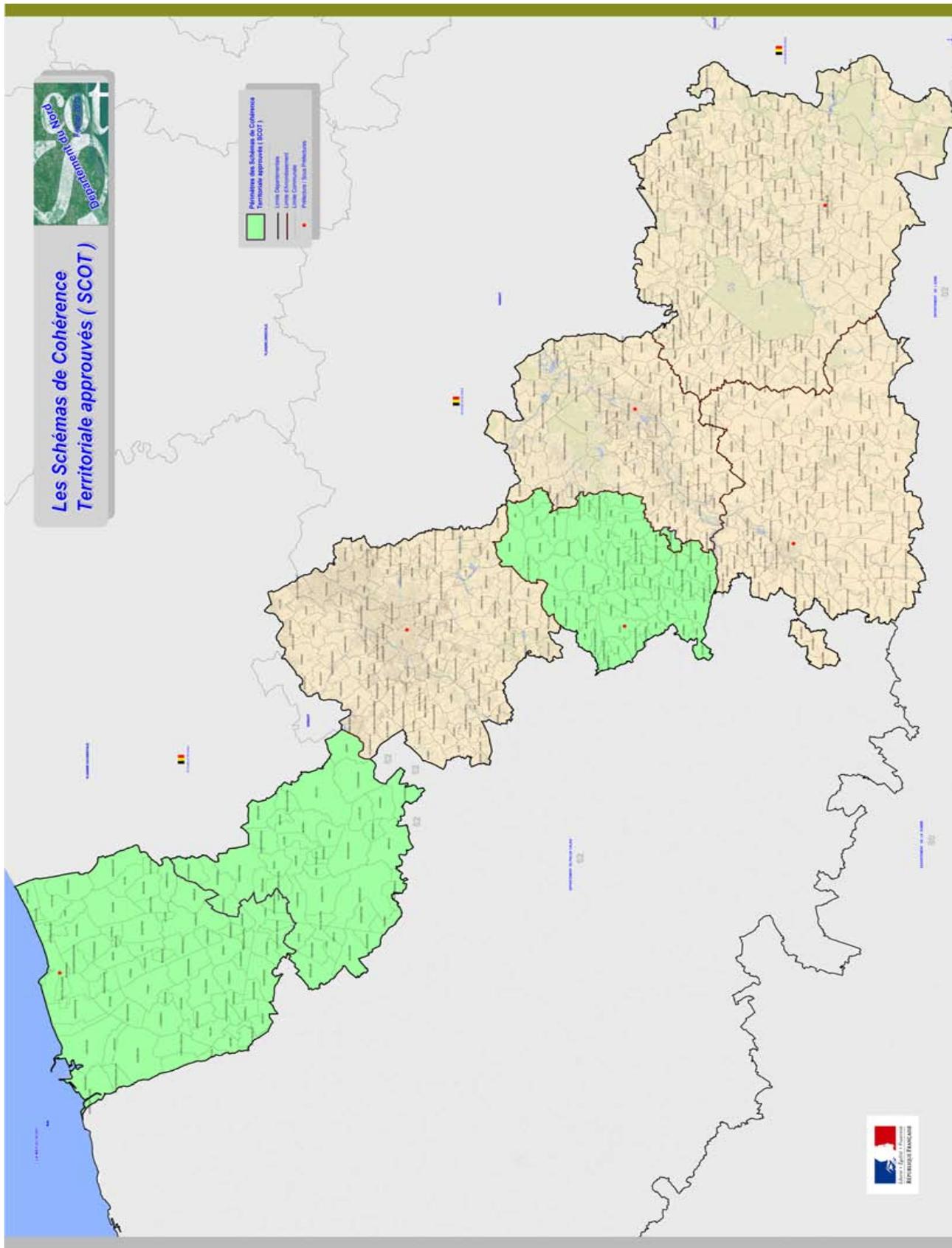


ANNEXES

Carte des schémas de cohérence territoriale
Carte des parcs naturels régionaux

Synthèse des travaux de la CDCI

Carte des Schémas de cohérence territoriale (SCOT)



Synthèse des travaux de la CDCI

Avis final sur les projets inscrits au SDCI : arrondissement de Cambrai

Contenu du projet de SDCI	Consultation de la CDCI le 7 octobre 2011	Résultats de la consultation
<p>EPCI n° 12 : communauté d'agglomération issue de la fusion de la communauté d'agglomération de Cambrai et des communautés de communes de l'Ouest Cambrésis, de Sensescaut, de la Vallée de Vinchy, de l'Enclave et de Marquion</p>	<p>Amendement adopté</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Dès le 1^{er} janvier 2012 : adhésion de la commune d'Esnes à la communauté d'agglomération de Cambrai 2) Constitution d'une nouvelle entité par fusion de la communauté d'agglomération de Cambrai et des communautés de communes de l'Ouest Cambrésis, de Sensescaut et de la Vallée de Vinchy 3) Fusion de la communauté de communes de Marquion avec la communauté de communes de l'Enclave 4) Adhésion à l'EPCI n° 12 des 2 communes d'Honnecourt sur Escaut et de Villers Guislain, actuellement membres de la communauté de communes des Hauts de Cambrésis 	<p>EPCI n° 12 amendé :</p> <p>Création d'une communauté d'agglomération par fusion de la communauté d'agglomération de Cambrai et des communautés de communes de l'Ouest Cambrésis, de Sensescaut et de la Vallée de Vinchy</p> <p>Adhésion à l'EPCI n° 12 des 2 communes d'Honnecourt sur Escaut et de Villers Guislain, actuellement membres de la communauté de communes des Hauts de Cambrésis</p> <p>Fusion de la communauté de communes de Marquion avec la communauté de communes de l'Enclave</p> <p><i>L'adhésion de la commune d'Esnes à la communauté d'agglomération de Cambrai est effective au 31 décembre 2011</i></p>
<p>EPCI n° 13 : création d'une communauté de communes issue de la fusion de la communauté de communes de la Vacquerie et de la communauté de communes des Hauts de Cambrésis</p>	<p>Amendement adopté à l'unanimité</p> <ul style="list-style-type: none"> -Rattachement des communes de Honnecourt sur Escaut et de Villers Guislain à l'EPCI n° 12 amendé -Rattachement de la commune de Bantouzelle à la communauté de communes de la Vacquerie 	<p>EPCI n° 13 amendé : extension du périmètre de la communauté de communes de la Vacquerie à la commune de Bantouzelle</p> <p>Rattachement des communes de Honnecourt sur Escaut et de Villers Guislain à l'EPCI n° 12 amendé</p>
<p>EPCI n° 14 : création d'une communauté de communes issue de la fusion de la communauté de communes du Caudrésis et du Catésis, de la communauté de communes Espace Sud Cambrésis et de la communauté de communes Haute Sambre et de la communauté de communes Haute Sambre – Bois l'Evêque</p>	<p>Amendement adopté</p> <ul style="list-style-type: none"> -Dès le 1^{er} janvier 2012, fusion des 3 communautés de communes à l'exception de la commune d'Esnes, actuellement membre de la communauté de communes Espace Sud Cambrésis -Adhésion concomitante de la commune d'Esnes à la communauté d'agglomération de Cambrai 	<p>EPCI n° 14 amendé :</p> <p><i>La fusion des 3 communautés de Caudrésis et du Catésis, de la communauté de communes Espace Sud Cambrésis et de la communauté de communes Haute Sambre – Bois l'Evêque à l'exception de la commune d'Esnes, est effective au 31 décembre 2011</i></p>

EPCI n° 15 : maintien de la communauté de communes du Pays Solesmois	Sans changement	EPCI n° 15 : maintien de la communauté de communes du Pays Solesmois
Fusion du syndicat intercommunal d'assainissement de Fontaine Notre Dame, Anneux, Cantaing-sur-Escaut, Flesquières (SIA de FACF) et du syndicat intercommunal d'assainissement de l'agglomération cambrésienne (SIAC)	Amendement adopté à l'unanimité Maintien des 2 syndicats dans leurs zones de compétences respectives	Maintien du syndicat intercommunal d'assainissement de Fontaine Notre Dame, Anneux, Cantaing-sur-Escaut, Flesquières (SIA de FACF) et du syndicat intercommunal d'assainissement de l'agglomération cambrésienne (SIAC)
Dissolution du syndicat d'aménagement du territoire et d'urbanisme de Beauvois en Cambrésis (SIATUB)	Amendement adopté à l'unanimité Maintien du SIATUB	Maintien du SIATUB
Dissolution du SIVU « RPI Les Hauts du Cambrésis »	Amendement adopté à l'unanimité Maintien du SIVU « RPI Les Hauts du Cambrésis »	Maintien du SIVU « RPI Les Hauts du Cambrésis »
Dissolution du SIVU « RPI Haynecourt, Blécourt, Sancourt »	Amendement adopté à l'unanimité Maintien du SIVU « RPI Haynecourt, Blécourt, Sancourt »	Maintien du SIVU « RPI Haynecourt, Blécourt, Sancourt »
Dissolution du syndicat intercommunal du secteur scolaire de Wallincourt-Selvigny	Amendement adopté à l'unanimité Maintien du syndicat intercommunal du secteur scolaire de Wallincourt-Selvigny	Maintien du syndicat intercommunal du secteur scolaire de Wallincourt-Selvigny
Dissolution du syndicat intercommunal du secteur scolaire d'Iwuy	Amendement adopté à l'unanimité Maintien du syndicat intercommunal du secteur scolaire d'Iwuy	Maintien du syndicat intercommunal du secteur scolaire d'Iwuy
Dissolution du syndicat intercommunal d'investissement du collège de Gouzeaucourt et de ses annexes sportives	Sans changement	Dissolution du syndicat intercommunal d'investissement du collège de Gouzeaucourt et de ses annexes sportives
Dissolution du SIVOM de Carnières et environs	Sans changement	Dissolution du SIVOM de Carnières et environs



Dissolution du SIVOM de Vinchy	Sans changement	Dissolution du SIVOM de Vinchy
Dissolution du syndicat intercommunal du Canal de la Sensée	Sans changement	Dissolution du syndicat intercommunal du canal de la Sensée
Dissolution du syndicat mixte pour la valorisation du Haut Escaut	Sans changement	Dissolution du syndicat mixte pour la valorisation du Haut Escaut



Avis final sur les projets inscrits au SDCI : arrondissement de Douai

Contenu du projet de SDCI	Consultation de la CDCI	Résultats de la consultation
<p>EPCI n° 8 : fusion de la communauté d'agglomération du Douaisis (CAD), du SIVOM Douai Nord Ouest (SIVOM DO), du syndicat intercommunal de la région de Flines à Guesnain (SIRFAG) et du syndicat intercommunal de la région d'Arleux (SIRA)</p>	<p>Amendement adopté à l'unanimité le 7 octobre 2011 Maintien du SIRA pour la compétence socio-culturelle. Le reste de ses compétences est repris par la CAD.</p>	<p>EPCI n° 8 amendé: fusion de la communauté d'agglomération du Douaisis (CAD), du SIVOM Douai Nord Ouest (SIVOM DO) et du syndicat intercommunal de la région de Flines à Guesnain (SIRFAG)</p> <p>Maintien du SIRA pour la compétence socio-culturelle. Le reste de ses compétences est repris par la CAD</p>
<p>EPCI n° 9 : communauté de communes Cœur d'Ostrevent</p>	<p>Amendements retirés le 7 octobre 2011 : rattachement des communes de Rieulay, Emerchicourt et Fenain à la communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut. Rattachement des communes d'Auberchicourt, Erre, Honnaing, Tilloy-les-Marchiennes et Marchiennes à la communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut . Amendement rejeté le 18 novembre 2011 : rattachement de la commune d'Emerchicourt à la communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut</p>	<p>EPCI n° 9 : communauté de communes Cœur d'Ostrevent</p>
<p>Dissolution du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Douai (SIADO)</p>	<p>Amendement adopté à l'unanimité le 7 octobre 2011 Fusion du SIADO avec la communauté d'agglomération du Douaisis pour les 6 communes situées sur son territoire (Courchelettes, Dechy, Douai, Fiers en Escrebieux, Sin le Noble, Waziers) - Retrait de la commune de Brebières (Pas-de-Calais) du SIADO</p>	<p>Fusion du SIADO avec la communauté d'agglomération du Douaisis pour les 6 communes situées sur son territoire (Courchelettes, Dechy, Douai, Fiers en Escrebieux, Sin le Noble, Waziers)</p> <p>- Retrait de la commune de Brebières (Pas-de-Calais) du SIADO</p>

Avis final sur les projets inscrits au SDCI : arrondissement de Valenciennes

Contenu du projet de SDCI	Consultation de la CDCI le 4 novembre 2011	Résultats de la consultation
<p>EPCI n° 10 : Communauté d'agglomération issue de la fusion de la Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut et de la Communauté de communes Rurales de la Vallée de la Scarpe</p>	<p>Sans changement</p>	<p>EPCI n° 10 : Communauté d'agglomération issue de la fusion de la Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut et de la Communauté de communes Rurales de la Vallée de la Scarpe</p>
<p>EPCI n° 11 : Communauté d'agglomération Valenciennes Métropole</p>	<p>Sans changement</p>	<p>EPCI n° 11 : Communauté d'agglomération Valenciennes Métropole</p>
<p>Fusion du SI d'assainissement de Saulfain, Estreux et Préseau ; du syndicat d'assainissement de la région de Condé-sur-l'Escaut ; du SI d'aménagement de la région de d'Anzin, Raismes, Beuvrages, Aubry-du-Hainaut, Petite-Forêt ; du SI d'assainissement d'Aulnoy-lez-Valenciennes, Famars, La Sentinelle, Maing, Marly, Monchaux-sur-Ecaillon, Saint-Sauve, Valenciennes (SIAV) ; du SI d'assainissement de Prouvy, Thiant, Haulchin et Trith-Saint-Léger (SIAPHT) ; du SI d'assainissement d'Onnaing, Vicq, Quarouble (SOVIQUA) ; du SI de la région de Valenciennes pour l'adduction d'eau potable (SIRVAEP) et du SI pour la distribution d'eau potable dans la région de Condé (SIDERC)</p> <p>Fusion du SI d'assainissement entre les communes d'Avesnes-le-Sec, Bouchain, Hordain et Lieu-Saint-Amand ; du SI d'assainissement et d'évacuation des eaux pluviales de la région de Denain (SIAD) ; du SI d'assainissement et d'évacuation des eaux pluviales des communes de Douchy, Haspres, Noyelles-sur-Selle et du SI d'assainissement des communes de Roeulx, Abscon, Mastaing et Emerchicourt</p>	<p>Amendement adopté à l'unanimité</p> <p>a) fusion des deux syndicats d'alimentation en eau potable (syndicat intercommunal de la région de Valenciennes pour l'adduction d'eau potable et syndicat intercommunal pour la distribution d'eau potable dans la région de Condé)</p> <p>b) fusion du syndicat intercommunal d'assainissement et d'évacuation des eaux pluviales dans la région de Denain, du syndicat intercommunal d'assainissement des communes de Roeulx, Abscon, Mastaing, Emerchicourt, du syndicat intercommunal d'assainissement entre les communes d'Avesnes le Sec, Bouchain, Hordain et Lieu Saint Amand, du syndicat intercommunal d'assainissement et d'évacuation des eaux pluviales des communes de Douchy, Haspres, Noyelles, du syndicat intercommunal d'assainissement de Prouvy, Thiant, Haulchin, Trith-saint-Léger</p>	<p>a) fusion des deux syndicats d'alimentation en eau potable (syndicat intercommunal de la région de Valenciennes pour l'adduction d'eau potable et syndicat intercommunal pour la distribution d'eau potable dans la région de Condé)</p> <p>b) fusion du syndicat intercommunal d'assainissement et d'évacuation des eaux pluviales dans la région de Denain, du syndicat intercommunal d'assainissement des communes de Roeulx, Abscon, Mastaing, Emerchicourt, du syndicat intercommunal d'assainissement entre les communes d'Avesnes le Sec, Bouchain, Hordain et Lieu Saint Amand, du syndicat intercommunal d'assainissement et d'évacuation des eaux pluviales des communes de Douchy, Haspres, Noyelles, du syndicat intercommunal d'assainissement de Prouvy, Thiant, Haulchin, Trith-saint-Léger</p>

	<p>c) Fusion au 1^{er} janvier 2014 avec hypothèse de report d'un an après examen technique courant 2013 du syndicat intercommunal d'assainissement de la région de Condé-sur-l'Escaut, du syndicat intercommunal d'assainissement d'Onnaing, Vicq, Quarouble, du syndicat intercommunal d'assainissement de Saultain, Estreux, Préseau avec les communes du syndicat intercommunal d'aménagement de la région d'Anzin, Raismes, Beuvrages, Aubry-du-Hainaut, Petite Forêt qui transmettront leurs compétences « assainissement eaux usées » à cette nouvelle entité</p> <p>d) maintien en l'état du syndicat intercommunal d'assainissement d'Aulnoy, Bruay-sur-Escaut, Famars, La Sentinelle, Maing, Marly, Monchaux sur Ecaillon, Saint-Saulve, Valenciennes</p> <p>e) maintien du syndicat intercommunal d'aménagement de la région d'Anzin, Raismes, Beuvrages, Aubry-du-Hainaut, Petite Forêt pour ses autres compétences</p>	<p>c) Fusion au 1^{er} janvier 2014 avec hypothèse de report d'un an après examen technique courant 2013 du syndicat intercommunal d'assainissement de la région de Condé-sur-l'Escaut, du syndicat intercommunal d'assainissement d'Onnaing, Vicq, Quarouble, du syndicat intercommunal d'assainissement de Saultain, Estreux, Préseau avec les communes du syndicat intercommunal d'aménagement de la région d'Anzin, Raismes, Beuvrages, Aubry-du-Hainaut, Petite Forêt qui transmettront leurs compétences « assainissement eaux usées » à cette nouvelle entité</p> <p>d) maintien en l'état du syndicat intercommunal d'assainissement d'Aulnoy, Bruay-sur-Escaut, Famars, La Sentinelle, Maing, Marly, Monchaux sur Ecaillon, Saint-Saulve, Valenciennes</p> <p>e) maintien du syndicat intercommunal d'aménagement de la région d'Anzin, Raismes, Beuvrages, Aubry-du-Hainaut, Petite Forêt pour ses autres compétences</p>	<p>d) maintien en l'état du syndicat intercommunal d'assainissement d'Aulnoy, Bruay-sur-Escaut, Famars, La Sentinelle, Maing, Marly, Monchaux sur Ecaillon, Saint-Saulve, Valenciennes</p> <p>e) maintien du syndicat intercommunal d'aménagement de la région d'Anzin, Raismes, Beuvrages, Aubry-du-Hainaut, Petite Forêt pour ses autres compétences</p>
Dissolution du Sivom de Mortagne du Nord	Amendement adopté à l'unanimité	Transformation en SIVU à vocation unique " petite enfance-activités socio-éducatives "	Transformation en SIVU à vocation unique "petite enfance-activités socio-éducatives "
Dissolution du Sivom de Crespin, Quiévrechain, Thivencelles et Saint-Aybert	Amendement adopté à l'unanimité	Transformation en syndicat à vocation unique "piscine de Quiévrechain" avec possibilité de compétences optionnelles (art L5212-16 du CGCT)	Transformation en syndicat à vocation unique " piscine de Quiévrechain" avec possibilité de compétences optionnelles (art L5212-16 du CGCT)
Dissolution du Syndicat mixte de dessèchement de la Vallée de la Naville	Amendement adopté à l'unanimité	Fusion avec le SMAHVSBE, le Syndicat pour l'entretien et le curage de la Petite Sensée, et le SI aménagement de l'Ecaillon et de ses affluents	Fusion avec le syndicat mixte pour l'aménagement hydraulique de la Scarpe et du Bas-Escaut, le Syndicat pour l'entretien et le curage de la Petite Sensée, et le SI aménagement de l'Ecaillon et de ses affluents
Fusion du SI pour les transports urbains de la région de Valenciennes et du SI pour la promotion de l'enseignement supérieur dans l'arrondissement de Valenciennes	Sans changement		Fusion du SI pour les transports urbains de la région de Valenciennes et du SI pour la promotion de l'enseignement supérieur dans l'arrondissement de Valenciennes



Fusion du SI de distribution d'énergie électrique et de gaz de l'arrondissement de Valenciennes, du syndicat d'électrification de la Basse Vallée de l'Escaut et de la Scarpe et du SI d'électrification de Marquette-en-Ostrevant	Sans changement	Fusion du SI de distribution d'énergie électrique et de gaz de l'arrondissement de Valenciennes, du syndicat d'électrification de la Basse Vallée de l'Escaut et de la Scarpe et du SI d'électrification de Marquette-en-Ostrevant
Dissolution du SI à la carte de gestion du fonctionnement de la piscine d'Escaudain	Sans changement	Dissolution du SI à la carte de gestion du fonctionnement de la piscine d'Escaudain
Dissolution du SI pour la création et la gestion d'une base de loisirs de Wavrechain-sous-Denain	Sans changement	Dissolution du SI pour la création et la gestion d'une base de loisirs de Wavrechain-sous-Denain
Dissolution du syndicat socio-éducatif et de loisirs de Famars	Sans changement	Dissolution du syndicat socio-éducatif et de loisirs de Famars
Dissolution du sivu intercommunal de loisirs Estreux-Sebourg	Sans changement	Dissolution du sivu intercommunal de loisirs Estreux-Sebourg
Dissolution du SI pour la gestion du C.E.S. de Bouchain	Sans changement	Dissolution du SI pour la gestion du C.E.S. de Bouchain
Dissolution du SI de fonctionnement et d'investissement du collège nationalisé « Voltaire » de Lourches	Sans changement	Dissolution du SI de fonctionnement et d'investissement du collège nationalisé « Voltaire » de Lourches
Dissolution du SI de création et de gestion d'un site informatique à Prouvy	Sans changement	Dissolution du SI de création et de gestion d'un site informatique à Prouvy
Dissolution du SI pour la construction et la gestion de l'immeuble abritant la recette-perception de Marly	Sans changement	Dissolution du SI pour la construction et la gestion de l'immeuble abritant la recette-perception de Marly
Dissolution du SI pour la réalisation du programme d'aménagement de la troisième section de l'autoroute A2 et des échangeurs	Sans changement	Dissolution du SI pour la réalisation du programme d'aménagement de la troisième section de l'autoroute A2 et des échangeurs
Dissolution du SI incendie et secours de l'Amandinois	Sans changement	Dissolution du SI incendie et secours de l'Amandinois

Dissolution du syndicat mixte « Les Tertiales »	Sans changement	Dissolution du syndicat mixte « Les Tertiales »
Dissolution du SI pour la consolidation de la rive droite de l'Hogneau	Sans changement	Dissolution du SI pour la consolidation de la rive droite de l'Hogneau



Avis final sur les projets inscrits au SDCI : arrondissement de lille

Contenu du projet de SDCI	Consultation de la CDCI le 4 novembre 2011	Résultats de la consultation
<p>Fusion de l'USAN ; du SI d'aménagement du bassin de la Bourre ; du SI d'aménagement du bassin de la Longue Becque ; du SI Aménagement du bassin de l'Yser ; du SI d'amélioration de la Becque de Saint-Jans-Cappel ; du SI des cours d'eau d'Estaires et environs ; du SI assainissement agricole des communes de Camphin et Phalempin ; du SI assainissement vallée de la Deûle ; du SIVOM aménagement bassin de la Tortue ; du SI assainissement bassin de la Becque de Neuville ; du SI pour l'assainissement du bassin de la Libaude ; du SM aménagement du bassin de la Scarpe et du Bas-Escout (SMAHVSBE) ; du Syndicat pour l'entretien et le curage de la Petite Sensée et du SI aménagement de l'Ecaillon et de ses affluents</p>	<p>Amendement adopté à l'unanimité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fusion de l'USAN , du SI d'aménagement du bassin de la Bourre , du SI d'aménagement du bassin de la Longue Becque , du SI Aménagement du bassin de l'Yser , du SI Aménagement du bassin de la Becque de Saint-Jans-Cappel , du SI des cours d'eau d'Estaires et environs , du SI assainissement agricole des communes de Camphin et Phalempin ; du SI assainissement vallée de la Lys et de la Deûle et du SI pour l'assainissement du bassin de la Libaude - Maintien du SIVOM de la Tortue - Maintien du SI assainissement du bassin de la Becque de Neuville - Fusion du SMAHVSBE,du Syndicat pour l'entretien et le curage de la Petite Sensée, du SI aménagement de l'Ecaillon et de ses affluents et du syndicat mixte de dessèchement de la vallée de la Naville 	<ul style="list-style-type: none"> - Fusion de l'USAN , du SI d'aménagement du bassin de la Bourre , du SI d'aménagement du bassin de la Longue Becque , du SI Aménagement du bassin de l'Yser , du SI d'amélioration de la Becque de Saint-Jans-Cappel , du SI des cours d'eau d'Estaires et environs , du SI assainissement agricole des communes de Camphin et Phalempin ; du SI d' assainissement vallée de la Lys et de la Deûle et du SI pour l'assainissement du bassin de la Libaude - Maintien du SIVOM de la Tortue - Maintien du SI d' assainissement du bassin de la Becque de Neuville - Fusion du SMAHVSBE,du Syndicat pour l'entretien et le curage de la Petite Sensée, du SI aménagement de l'Ecaillon et de ses affluents et du syndicat mixte de dessèchement de la vallée de la Naville
<p>Fusion du SIRIOM et du SYMIDEME</p>	<p>Amendement adopté à l'unanimité</p> <p>Maintien du SIRIOM et du SYMIDEME</p>	<p>Maintien du SIRIOM et du SYMIDEME</p>
<p>Fusion du SERMEP, de la FEAL, du SIMERE, du syndicat d'électrification de Radinghem et du syndicat d'électrification de Lécelles et environ</p>	<p>Amendement adopté à l'unanimité</p> <p>maintien du SERMEP, de la FEAL, du SIMERE, du syndicat d'électrification de Radinghem et du syndicat d'électrification de Lécelles et environ</p>	<p>maintien du SERMEP, de la FEAL, du SIMERE, du syndicat d'électrification de Radinghem et du syndicat d'électrification de Lécelles et environ</p>

Dissolution du syndicat intercommunal de l'îlot de la Haute-Deûle	Amendement adopté à l'unanimité maintien du syndicat intercommunal de l'îlot de la Haute-Deûle	maintien du syndicat syndicat intercommunal de l'îlot de la Haute-Deûle
Dissolution du syndicat intercommunal d'établissement et d'exploitation du réseau câblé (villes de Lille, Ronchin, Villeneuve d'Ascq...)	Amendement adopté à l'unanimité Les dissolutions du syndicat intercommunal d'établissement et d'exploitation du réseau câblé et du syndicat de communes en vue de la création et de l'exploitation du réseau câblé de Lomme, Loos, Haubourdin, Séquedin ne seront mises en œuvre qu'à l'issue de la négociation entre Lille Métropole et ces syndicats d'une part, le câblo-opérateur d'autre part, préalable à l'exercice effectif par Lille Métropole de la compétence correspondante, programmé fin 2013.	Les dissolutions du syndicat intercommunal d'établissement et d'exploitation du réseau câblé et du syndicat de communes en vue de la création et de l'exploitation du réseau câblé de Lomme, Loos, Haubourdin, Séquedin ne seront mises en œuvre qu'à l'issue de la négociation entre Lille Métropole et ces syndicats d'une part, le câblo-opérateur d'autre part, préalable à l'exercice effectif par Lille Métropole de la compétence correspondante, programmé fin 2013.
Dissolution du syndicat de communes en vue de la création et de l'exploitation du réseau câblé de Lomme, Loos, Haubourdin, Séquedin	Amendement adopté à l'unanimité Les dissolutions du syndicat intercommunal d'établissement et d'exploitation du réseau câblé et du syndicat de communes en vue de la création et de l'exploitation du réseau câblé de Lomme, Loos, Haubourdin, Séquedin ne seront mises en œuvre qu'à l'issue de la négociation entre Lille Métropole et ces syndicats d'une part, le câblo-opérateur d'autre part, préalable à l'exercice effectif par Lille Métropole de la compétence correspondante, programmé fin 2013.	Les dissolutions du syndicat intercommunal d'établissement et d'exploitation du réseau câblé et du syndicat de communes en vue de la création et de l'exploitation du réseau câblé de Lomme, Loos, Haubourdin, Séquedin ne seront mises en œuvre qu'à l'issue de la négociation entre Lille Métropole et ces syndicats d'une part, le câblo-opérateur d'autre part, préalable à l'exercice effectif par Lille Métropole de la compétence correspondante, programmé fin 2013.
Dissolution du syndicat intercommunal pour le cadre de vie (SICAVIE)	Sans changement	Dissolution du syndicat intercommunal pour le cadre de vie (SICAVIE)
Dissolution du syndicat intercommunal du Pévèle-Mélantois	Sans changement	Dissolution du syndicat intercommunal du Pévèle-Mélantois



Dissolution du syndicat intercommunal pour le développement environnemental, sportif, culturel et social Herfies-Ilfies	Sans changement	Dissolution du syndicat intercommunal pour le développement environnemental, sportif, culturel et social Herfies-Ilfies
---	------------------------	---



Avis final sur les projets inscrits au SDCI : arrondissement d'Avesnes

Contenu du projet de SDCI	Consultation de la CDCI le 18 novembre 2011	Résultats de la consultation
<p>EPCI n°17: Communauté d'agglomération issue de la fusion de la communauté d'agglomération Maubeuge Val de Sambre, de la communauté de communes Nord Maubeuge, de la communauté de communes Sambre Avesnois, de la communauté de communes frontalière du Nord-Est Avesnois, du S.I.V.U pour la requalification de la friche industrielle "CLECIM" et du syndicat intercommunal pour l'exploitation d'une piscine.</p>	<p>Amendement rejeté Maintien de la communauté de communes Sambre-Avesnois composée des communes de Beaufort, Boussières-sur-Sambre, Eclaibes, Ecuelin, Hautmont, St Rémy-Chaussée, St Rémy du Nord et Limont-Fontaine. En conséquence, les communes de Berlaimont et Sassegny sont rattachées à la communauté d'agglomération Maubeuge Val de Sambre.</p>	<p>EPCI n°17: Communauté d'agglomération issue de la fusion de la communauté d'agglomération Maubeuge Val de Sambre, de la communauté de communes Nord Maubeuge, de la communauté de communes frontalière du Nord-Est Avesnois, du S.I.V.U pour la requalification de la friche industrielle "CLECIM" et du syndicat intercommunal pour l'exploitation d'une piscine. <i>L'adhésion de la commune de Quiévelon est effective au 31 décembre 2011</i></p>
<p>EPCI n°16: Communauté de communes issue de la fusion de la communauté de communes du Quercitain, de la communauté de communes du Bavaisis et de la communauté de communes du Pays de Mormal et de Maroilles.</p>	<p>Amendement adopté à l'unanimité Fusion des communautés de communes du Quercitain, du Bavaisis et du Pays de Mormal et de Maroilles au 1^{er} janvier 2014 avec hypothèse de report d'un an après examen technique courant 2013</p>	<p>EPCI n°16 amendé Communauté de communes issue de la fusion de la communauté de communes du Quercitain, de la communauté de communes du Bavaisis et de la communauté de communes du Pays de Mormal et de Maroilles. Fusion au 1^{er} janvier 2014 avec hypothèse de report d'un an après examen technique courant 2013</p>
<p>EPCI n°18: Communauté de communes issue de la fusion de la communauté de communes rurales des deux Helves, de la communauté de communes du Pays d'Avesnes, de la communauté de communes Action Fourmies et environs, de la communauté de communes Guide du Pays de Trélon, de la communauté de communes des vallées de la Solre, de la Thure et de l'Helpe à l'exception de la commune de Quiévelon, du syndicat intercommunal pour le ramassage des ordures ménagères (SIROM), du syndicat intercommunal de ramassage des ordures ménagères de Solre-Le-Château et du syndicat intercommunal d'assainissement de Fourmies-Wignehies (SIAFW)</p>	<p>Amendement adopté à l'unanimité Fusion de la communauté de communes issue de la fusion des 3 Communautés de communes en cours (effective au 1^{er} janvier 2012 <i>dans le cadre du droit commun</i>) avec les communautés de communes Guide du Pays de Trélon et Action Fourmies et environs au 1^{er} janvier 2014 avec hypothèse de report d'un an après examen technique courant 2013 Fusion avec le syndicat intercommunal pour le ramassage des ordures ménagères (SIROM), et le syndicat intercommunal de ramassage des ordures ménagères de Solre-Le-Château</p>	<p>EPCI n°18 amendé Fusion de la communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes rurales des deux Helves, du Pays d'Avesnes des vallées de la Solre, de la Thure et de l'Helpe à l'exception de la commune de Quiévelon (effective au 1^{er} janvier 2012 <i>dans le cadre du droit commun</i>) avec les communautés de communes Guide du Pays de Trélon et Action Fourmies et environs au 1^{er} janvier 2014 avec hypothèse de report d'un an après examen technique courant 2013 Fusion avec le syndicat intercommunal pour le ramassage des ordures ménagères (SIROM), et le syndicat intercommunal de ramassage des ordures ménagères de Solre-Le-Château</p>



	<p>Maintien du syndicat intercommunal d'assainissement de Fourmies-Wignehies (SIAFW)</p> <p>Amendements retirés</p> <p>Rattachement des communes de la Longueville, Audignies, Hargnies et Taisnières-sur-Hon à la communauté d'agglomération de Maubeuge Val de Sambre</p>	<p>ménagères de Solre-Le-Château</p> <p>Maintien du syndicat intercommunal d'assainissement de Fourmies-Wignehies (SIAFW)</p>
<p>Fusion du syndicat d'électricité de l'arrondissement d'Avesnes, du syndicat intercommunal d'électrification de la région d'Eppe-Sauvage, du syndicat intercommunal d'électrification de la Vallée de l'Aunelle, du syndicat intercommunal d'électrification de Bousies Fontaine-au-Bois, du syndicat intercommunal d'électricité des communes de Saint Rémy du Nord et de Bousières sur Sambre, du syndicat intercommunal d'électrification des écarts des 2 cantons du Quesnoy, du syndicat intercommunal d'électrification de Gognies-Chaussée, du syndicat intercommunal d'électrification du canton de Solre-le-Château, du syndicat intercommunal d'électrification de la région de Taisnières-en-Thiérache et du syndicat intercommunal d'électricité du Val de Sambre</p>	<p>Sans changement</p>	<p>Fusion du syndicat d'électricité de l'arrondissement d'Avesnes, du syndicat intercommunal d'électrification de la région d'Eppe-Sauvage, du syndicat intercommunal d'électrification de la Vallée de l'Aunelle, du syndicat intercommunal d'électrification de Bousies Fontaine-au-Bois, du syndicat intercommunal d'électricité des communes de Saint Rémy du Nord et de Bousières sur Sambre, du syndicat intercommunal d'électrification des écarts des 2 cantons du Quesnoy, du syndicat intercommunal d'électrification de Gognies-Chaussée, du syndicat intercommunal d'électrification du canton de Solre-le-Château, du syndicat intercommunal d'électrification de la région de Taisnières-en-Thiérache et du syndicat intercommunal d'électricité du Val de Sambre</p>
<p>Fusion du syndicat intercommunal pour l'aménagement et l'entretien de la vieille Sambre et du syndicat intercommunal d'aménagement et d'entretien des cours d'eau de l'Avesnois</p>	<p>Sans changement</p>	<p>Fusion du syndicat intercommunal pour l'aménagement et l'entretien de la vieille Sambre et du syndicat intercommunal d'aménagement et d'entretien des cours d'eau de l'Avesnois</p>
<p>Dissolution du Syndicat intercommunal du collège du Solreziis</p>	<p>Sans changement</p>	<p>Dissolution du Syndicat intercommunal du collège du Solreziis</p>
<p>Dissolution du Syndicat intercommunal du CES de Sains du Nord</p>	<p>Sans changement</p>	<p>Dissolution du Syndicat intercommunal du CES de Sains du Nord</p>

Dissolution du SIVOM du canton de Trélon (SICT)	Sans changement	Dissolution du SIVOM du canton de Trélon (SICT)
Dissolution du Syndicat intercommunal des eaux de la région de Gommegnies	Sans changement	Dissolution du Syndicat intercommunal des eaux de la région de Gommegnies

Avis final sur les projets inscrits au SDCI : arrondissement de Dunkerque

Contenu du projet de SDCI	Consultation de la CDCI le 20 janvier 2012	Résultats de la consultation
<p>EPCI n°1: fusion de la communauté urbaine de Dunkerque, du syndicat intercommunal des Dunes de Flandre, du SIVU pour la télédistribution et du SIVOM de l'Aa et rattachement des communes de Spycker et Ghyvelde. <i>L'adhésion de la commune de Spycker est effective au 31 décembre 2011</i></p>	<p>Amendements adoptés à l'unanimité -Fusion du SIVOM de l'Aa et du SIVOM des cantons de Bourbourg et Gravelines. -Maintien du syndicat intercommunal des Dunes de Flandre et du SIVU pour la télédistribution.</p>	<p>EPCI n°1 amendé extension de la communauté urbaine de Dunkerque à la commune de Ghyvelde. <i>L'adhésion de la commune de Spycker est effective au 31 décembre 2011</i> Fusion du SIVOM de l'Aa et du SIVOM des cantons de Bourbourg et Gravelines. Maintien, du syndicat intercommunal des Dunes de Flandre Maintien du SIVU pour la télédistribution</p>
<p>EPCI n°2: fusion des communautés de communes de la Colme, du canton de Bergues, de Flandre (sauf Ghyvelde), de l'Yser et du Pays de Cassel.</p>	<p>Amendement retiré Maintien des 5 Communautés de Communes dans leur état actuel.</p>	<p>EPCI n°2 amendé fusion des communautés de communes de la Colme, du canton de Bergues, de Flandre (sauf Ghyvelde) et de l'Yser</p>
<p>EPCI n°3: fusion des communautés de communes du Pays des Géants, de l'Houtland, de la Voie Romaine et regroupant les communes isolées de Hazebrouck, Wallon-Cappel et Blaringhem ainsi que deux communes membres de la communauté de communes Rurale des Monts de Flandre (Borre et Pradelles).</p> <p>EPCI n°4: fusion des communautés de communes Monts de Flandre Plaine de la Lys (sauf Saily sur la Lys), de la communauté de communes rurale des Monts de Flandre (sauf Borre et Pradelles) et du SIVU du canton de Bailleul.</p>	<p>Amendement adopté -fusion des EPCI n°3,n°4 et de la CC du Pays de Cassel (deux amendements déposés) Amendements rejetés par suite de l'adoption de l'amendement ci-dessus -fusion des EPCI n°3 et n°4 -fusion de l'EPCI n°3 avec la CC du Pays de Cassel -fusion des communautés de communes Monts de Flandre Plaine de la Lys et rurale des Monts de Flandre sans le retrait des communes de Saily sur la Lys, Borre et Pradelles</p>	<p>EPCI n°3 amendé fusion des communautés de communes du Pays des Géants, de l'Houtland, de la Voie Romaine ,Monts de Flandre Plaine de la Lys (sauf Saily sur la Lys), rurale des Monts de Flandre, du Pays de Cassel et du SIVU du canton de Bailleul. et regroupant les communes isolées de Hazebrouck, Wallon-Cappel et Blaringhem</p>

<p>EPCI n°5: Communauté de communes Flandre Lys étendue à la commune de Saily sur la Lys.</p>	<p>Sans changement</p>	<p>EPCI n°5: Communauté de communes Flandre Lys étendue à la commune de Saily sur la Lys.</p>
<p>Fusion du syndicat intercommunal d'énergie des communes de Flandre (SIEFC), du syndicat d'électrification rurale de Bourbourg, du syndicat d'électrification de Bergues, du syndicat intercommunal de construction d'un réseau électrique dans la région de Morbecque, du syndicat d'électrification de Hondshoote et du syndicat intercommunal d'électrification de la région de Steenvoorde, des communes de Steenvoorde, des communes de Méteren et de la commune de Caëstre</p>	<p>Sans changement</p>	<p>Fusion du syndicat intercommunal d'énergie des communes de Flandre (SIEFC), du syndicat d'électrification rurale de Bourbourg, du syndicat d'électrification de Bergues, du syndicat intercommunal de construction d'un réseau électrique dans la région de Morbecque, du syndicat d'électrification de Hondshoote et du syndicat intercommunal d'électrification de la région de Steenvoorde, des communes de l'ex-syndicat de Méteren et de la commune de Caëstre</p>
<p>Maintien du Syndicat mixte pour l'alimentation en eau de la Région de Dunkerque (S.M.A.E.R.D)</p>	<p>Amendement rejeté Extension du périmètre du Syndicat mixte pour l'alimentation en eau de la Région de Dunkerque aux communes de Brouckerque, Cappellebrouck, Drincham, Millam, Saint Mornelin, Saint-Pierrebrouck et Wulverdinghe et réduction en conséquence du périmètre du SIDEN-SIAN pour la compétence « eau potable »</p>	<p>Maintien du Syndicat mixte pour l'alimentation en eau de la Région de Dunkerque (S.M.A.E.R.D)</p>

Avis final sur les projets inscrits au SDCI : arrondissement de lille

Contenu du projet de SDCI	Consultation de la CDCI le 20 janvier 2012	Résultats de la consultation
<p>EPCI n° 6 : fusion de Lille Métropole Communauté Urbaine et de la Communauté de communes des Weppes</p>	<p>Amendement adopté Maintien de la Communauté de Communes des Weppes</p>	<p>EPCI n° 6 amendé: Maintien de Lille Métropole Communauté Urbaine et de la Communauté de Communes des Weppes</p>
<p>EPCI n° 7 : Fusion des communautés de communes du Carembault, du Pays de Pévèle, du Sud-Pévêlois, Espace en pévèle, Cœur de Pévèle, de la Haute-déüle et rattachement de la commune de Pont-à-Marcq</p>	<p>Amendement adopté -Maintien de la communauté de communes de la Haute-Déüle</p> <p>Amendement rejeté -Maintien de chacune des communautés de communes et de la commune de Pont-à-marcq pendant un délai d'un an, afin de permettre à un comité de travailler sur les possibilités de fusion envisageables. Ce comité aura pour objectif de remettre à la CDCI au plus tard le 1^{er} décembre 2012 un projet d'amendement portant sur le périmètre de l'EPCI n° 7 sur la base d'un projet de territoire partagé par les communes et les EPCI concernés</p>	<p>EPCI n° 7 amendé: Maintien de la communauté de communes de la Haute- Déüle</p> <p>Fusion des communautés de communes du Carembault, du Pays de Pévèle, du Sud Pévélois, Espace en Pévèle, Cœur de Pévèle, et rattachement de la commune de Pont-à-Marcq</p>
<p>Fusion du SIAN-SIDEN ; du SIASOL ; du SI assainissement des communes de Camphin et Phalempin ; du SI eau potable d'Avelin et Pont-à-Marcq ; du SI eau potable d'Allennes les Marais, Annoeullin, Bauvin et Provin ; du SI des eaux potables de la région de Masny, du SI eau potable d'Aniche, Auberchicourt et Monchecourt ; du SI du Pévèle ; du SI assainissement des communes de Morbecque et Steenbecque ; du SIVOM de Busigny-Maretz ; du SI pour l'alimentation en eau potable de Crevecoeur-sur-Escaut et Rumilly ; du SI des eaux d'Honnechy, Maurois et du SI d'eau potable de</p>	<p>Amendements adoptés à l'unanimité Maintien des syndicats suivants : SIASOL SI eau potable d'Allennes les Marais, Annoeullin, Bauvin et Provin SI des eaux d'Honnechy-Maurois</p> <p>Maintien du SI du Pévèle dans l'attente de l'aboutissement de la procédure de dissolution qui doit être effective au 30 juin 2012 dans le cadre d'une procédure de droit commun</p>	<p>Fusion du SIAN-SIDEN , du SI assainissement des communes de Camphin et Phalempin ; du SI eau potable d'Avelin et Pont-à-Marcq ; du SI des eaux potables de la région de Masny et du SI eau potable d'Aniche, Auberchicourt et Monchecourt</p> <p>Maintien du SIASOL Maintien du SI eau potable d'Allennes les Marais, Annoeullin, Bauvin et Provin Maintien du SI des eaux d'Honnechy, Maurois Maintien du SI du Pévèle Maintien du SI assainissement des communes de</p>

<p>Beaumont et Inchy</p> <p><i>Le SI d'eau potable de Beaumont et Inchy et le SI pour l'alimentation en eau potable de Crevecoeur-sur-Escaut et Rumilly ont été dissous le 31 décembre 2011</i></p>	<p>Maintien du SI assainissement des communes de Morbecque et Steenbecque</p> <p>Dissolution du SIVOM de Busigny-Maretz</p> <p>Amendement retiré</p> <p>-Dissolution du SI assainissement des communes de Morbecque et Steenbecque au 1^{er} juin 2013 et adhésion de la seule commune de Morbecque au SIAN-SIDEN.</p> <p>Amendements rejetés</p> <p>-Extension du périmètre du SIDEN-SIAN en lieu et place de la fusion pour la compétence « eau potable et industrielle » aux syndicats suivants :</p> <p>SI eau potable d'Avelin et Pont-à-Marcq</p> <p>SI des eaux potables de la région de Masny</p> <p>SI eau potable d'Aniche, Auberchicourt et Monchecourt</p> <p>Remplacement de la « représentation-substitution » par l'adhésion au SIDEN-SIAN pour les EPCI à fiscalité propre concernés par cette compétence au titre de leurs communes adhérentes au SIDEN-SIAN</p> <p>--Extension du périmètre du SIDEN-SIAN en lieu et place de la fusion pour la compétence « assainissement collectif » aux collectivités suivantes</p> <p>SI assainissement des communes de Morbecque et Steenbecque</p> <p>Commune de Maretz après dissolution du SIVOM de Busigny-Maretz</p> <p>Communes membres du SI du Pévèle conformément à la procédure de droit commun en cours</p> <p>SI assainissement des communes de Camphin en Carembault et Phalempin</p> <p>Remplacement de la « représentation-substitution »</p>	<p>Morbecque et Steenbecque ;</p> <p>Dissolution du SIVOM de Busigny-Maretz ;</p> <p><i>Le SI d'eau potable de Beaumont et Inchy et le SI pour l'alimentation en eau potable de Crevecoeur-sur-Escaut et Rumilly ont été dissous le 31 décembre 2011</i></p>
---	--	---



<p>par l'adhésion au SIDEN-SIAN pour les EPCI à fiscalité propre concernés par cette compétence au titre de leurs communes adhérentes au SIDEN-SIAN</p> <p>-Extension du périmètre du SIDEN-SIAN en lieu et place de la fusion pour la compétence « assainissement non collectif » aux collectivités suivantes</p> <p>SI assainissement des communes de Morbecque et Steenbecque</p> <p>Commune de Maretz après dissolution du SIVOM de Busigny-Maretz</p> <p>Communes membres du SI du Pévèle conformément à la procédure de droit commun en cours</p> <p>SI assainissement des communes de Camphin en Carembault et Phalempin</p> <p>Remplacement de la « représentation-substitution » par l'adhésion au SIDEN-SIAN pour les EPCI à fiscalité propre concernés par cette compétence au titre de leurs communes adhérentes au SIDEN-SIAN</p>	
<p>-Extension du périmètre du SIDEN-SIAN en lieu et place de la fusion pour la compétence « eaux pluviales » aux collectivités suivantes</p> <p>SI assainissement des communes de Morbecque et Steenbecque</p> <p>Commune de Maretz après dissolution du SIVOM de Busigny-Maretz</p> <p>Communes membres du SI du Pévèle conformément à la procédure de droit commun en cours</p> <p>SI assainissement des communes de Camphin en Carembault et Phalempin</p> <p>Remplacement de la « représentation-substitution » par l'adhésion au SIDEN-SIAN pour les EPCI à fiscalité propre concernés par cette compétence au titre de leurs communes adhérentes au SIDEN-SIAN.</p>	



L'intercommunalité dans le Nord
Schéma départemental de coopération intercommunale du Nord

Document réalisé par la préfecture et les sous- préfetures du Nord
avec le concours de la direction régionale des finances publiques du Nord - Pas-de-Calais
et la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) du Nord

Préfecture du Nord
12, 14 rue Jean sans Peur - 59039 LILLE cedex
Tél : 03.20.30.59.59 - Fax 03.20.30.52.32

Site internet : www.nord.gouv.fr

Conception & réalisation : préfecture du Nord

Rédaction achevée en mars 2012

